

L'entreprise et la destination universelle des biens



LES CAHIERS DES EDC

**L'entreprise et la destination
universelle des biens**

Collection
La pensée sociale chrétienne

AVANT-PROPOS

« Par son enseignement social, l'Église entend annoncer et actualiser l'Évangile au cœur du réseau complexe des relations sociales. Il ne s'agit pas simplement d'atteindre l'homme dans la société, l'homme en tant que destinataire de l'annonce évangélique, mais de féconder et de fermenter la société-même par l'Évangile. »¹

Mouvement œcuménique, les Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens (EDC) font référence à la Pensée Sociale Chrétienne (PSC). Celle-ci regroupe la Doctrine Sociale de l'Église (DSE) - qui se réfère à un ensemble de textes élaborés par l'Église catholique - et les contributions protestantes et orthodoxes. Ensemble, tout l'enseignement et l'expérience accumulés par les différentes confessions chrétiennes forment cet ensemble plus large qu'est la Pensée Sociale Chrétienne.

Pour mieux se comprendre et mieux échanger au sein et hors du mouvement, un référentiel commun est nécessaire. Le groupe de travail réuni dans cet objectif a retenu une organisation² en principes, puis en thèmes et enfin en questions.

Les principes sont au nombre de six : la dignité de l'Homme qui est le fondement des cinq autres, le bien commun, la subsidiarité, la destination universelle des biens, la solidarité et la participation.

1 *Gaudium et Spes*, § 40

2 Le groupe a retenu l'organisation proposée par le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église*, publié en 2004.

Les thèmes sont des applications de ces principes. Leur liste n'est pas arrêtée et évolue en fonction des contextes et de l'actualité. Aujourd'hui les dirigeants d'entreprise sont concernés par le travail, la propriété, la famille, la préservation de la « maison commune », l'option préférentielle pour les pauvres...

Les questions sont l'expression de nos interrogations, des problèmes auxquels nous sommes confrontés. Aussi multiples que la variété des situations des dirigeants et des entreprises, elles nourrissent les thèmes.

Ce livret sur la destination universelle des biens fait partie d'une série sur l'application des principes de la Pensée Sociale Chrétienne au sein des entreprises. L'ambition de cette collection est de mettre à la disposition des membres du mouvement une réflexion de fond. Elle complète et nourrit les autres actions du mouvement sur la Pensée Sociale Chrétienne (recueil de témoignages, parcours de formation, moments de ressourcement, rubriques du site, itinéraires en équipe, etc.).

Ce texte a été rédigé par la commission source biblique et théologique des EDC. Son travail a été largement facilité par la réflexion menée au cours de l'année 2017-2018 par l'équipe de Notre Dame de Pentecôte. Que les membres de cette équipe en soient remerciés.

Que ce travail aide chacun des dirigeants et chacune des équipes à mieux vivre la vocation du mouvement : « **Entrepreneurs et dirigeants, nous recherchons une unité intérieure dans notre existence de décideur et de chrétien. Nous sommes à des étapes diverses sur nos chemins de foi et de questionnement. Témoins et acteurs, nous travaillons en équipe, en région, en mouvement, à répondre à l'appel de l'Évangile dans nos relations et dans l'exercice de nos responsabili-**

tés. Nous nous appuyons sur la pensée sociale chrétienne, le partage de notre expérience et la prière commune pour progresser ensemble.

Notre confiance est dans le Christ : ressuscité, il nous précède et fonde notre espérance. C'est notre joie d'aller à la rencontre des autres pour porter ce témoignage. »

Les membres de la commission

Sources bibliques et théologiques des EDC :

- ◆ *Olivier Artus*
- ◆ *Olivier Boidin,*
- ◆ *Anne Duthilleul,*
- ◆ *Guy Ferré,*
- ◆ *Gerard Lacour,*
- ◆ *Nicolas Masson,*
- ◆ *François Pouzeratte*
(président de l'équipe
Notre-Dame de Pentecôte)
- ◆ *Louis Renaudin,*
- ◆ *Sarah Viro*

*Nous remercions la chaire du Bien commun
de l'Institut catholique de Paris pour cette collaboration.*

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
Introduction	11
1. La destination universelle des biens	15
1.1 Ce que dit la Pensée Sociale Chrétienne	17
1.1.1 La terre est à tous et les biens doivent affluer entre les mains de tous ..	17
1.1.2 La propriété privée doit être au service de la destination universelle des biens	22
1.1.3 La destination universelle des biens nous invite à un changement d'attitude :	26
a/ Prendre soin ensemble de ce qui nous est confié	26
b/ Donner toute sa place au don dans notre vie	29
c/ Organiser la société en vue de la destination universelle des biens ..	31
1.2 Les biens de la destination universelle	33
1.2.1 Les différentes natures des biens	33
a/ Biens matériels et biens immatériels	33
b/ Biens marchands et biens non marchands	35
c/ Biens communs et biens individuels	35
d/ Biens circulants (Flux) et Biens immobilisés (Actifs)	36
1.2.2 Un premier inventaire des biens	36
a/ Les ressources naturelles et le respect de l'environnement	36
b/ Le logement, les moyens de transport, la nourriture et l'habillement ..	37
c/ La propriété intellectuelle et la propriété des données	38
d/ La culture et l'éducation	40
e/ Les richesses relationnelles	41
f/ L'annonce de l'évangile	43

1.3 L'argent et la destination universelle des biens	44
1.3.1 L'argent dans la parole de Dieu	45
1.3.2 L'argent dans la pensée sociale chrétienne	46
1.3.3 L'argent est un moyen différent de tous les autres	48
1.3.4 L'argent est une question spirituelle	51
1.4 L'Option préférentielle pour les pauvres	55
1.4.1 Le privilège des pauvres est conféré par Dieu	56
1.4.2 Comment comprendre et mettre en œuvre cette préférence aujourd'hui ?	59

2. Parcours biblique 67

2.1 Théologie de la création et destination universelle des biens	69
2.1.1 À l'origine, un idéal de douceur, et le refus d'une logique de prédation ..	69
2.1.2 Une mise en application de la théologie de la création dans les relations sociales (Lv 25)	71
2.2 Idolâtrie et destination universelle des biens	74
2.2.1 Le récit « exemplaire » concernant la vigne de Nabot (1 R 21)	75
2.2.2 L'opposition entre Dieu et l'argent dans le Nouveau Testament	75
2.3 Vie communautaire et destination universelle des biens	78
2.3.1 Israël et le projet d'une société fraternelle	78
2.3.2 Les biens mis au service de tous dans la communauté chrétienne ..	80
2.4 Perspective du Royaume et destination universelle des biens	82
2.4.1 La parabole du riche et de Lazare (Lc 16,19-31)	83
2.4.2 La parabole du jugement dernier (Mt 25,31-46)	83

3. Mise en œuvre de la destination universelle des biens pour le dirigeant chrétien 89

3.1 La conversion du dirigeant	91
3.1.1 Reconnaître ce que j'ai reçu et remercier	92
a/ Nous émerveiller de tout ce que nous avons reçu	92
b/ Rendre grâce pour tout ce qui nous a été donné	93
3.1.2 Recevoir et donner	96
a/ Savoir recevoir	97

b/ Prendre soin de ce que nous avons	97
c/ Faire fructifier ce que nous avons reçu	98
d/ Être sobre	98
e/ Prendre soin de notre âme	99
f/ Partager nos biens	100
g/ Faire « un pas de plus »	100
3.1.3 Patrimoine et transmission	103
a/ Transmettre pour assurer la pérennité de son entreprise	103
b/ Faire vivre et transmettre son patrimoine personnel, familial	106
c/ Transmettre en espérance : cultiver et transmettre le goût d'entreprendre	107
3.2 La destination universelle des biens et l'entreprise	109
3.2.1 L'entreprise au service de la destination universelle des biens	109
a/ L'entreprise contribue au bien commun	109
b/ L'entreprise est en elle-même un bien commun à pérenniser et développer	111
c/ La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, la destination universelle des biens et les parties « manquantes »	113
3.2.2 La destination universelle des biens dans l'entreprise	117
a/ Le respect des biens matériels et de leur usage dans l'entreprise	117
b/ La circulation des biens immatériels dans l'entreprise	119
c/ Le partage des résultats	121
d/ La place du don et de la gratuité dans l'entreprise	126
e/ Le développement institutionnel de la gratuité	135
3.2.3 La mise en œuvre de l'Option préférentielle pour les pauvres	137
3.2.4 Y-a-t-il de nouvelles formes d'entreprises plus conformes au principe de la destination universelle des biens ?	142

Conclusion 151

Itinéraire en équipe sur la destination universelle des biens..... 155

INTRODUCTION

« J'aurais beau distribuer toute ma fortune aux affamés (...) s'il me manque l'amour, cela ne me sert de rien »³.

À la fin du siècle dernier, l'effondrement en Europe des États communistes a pu sembler consacrer la victoire du libéralisme économique. Il suffisait de lever les dernières barrières douanières et réglementaires pour assurer le bonheur de l'humanité. Dans l'euphorie, un essai célèbre annonça même en 1992 la disparition des luttes idéologiques et la fin de l'histoire⁴. Quelques années plus tard en ce début du XXI^{ème} siècle les écarts de richesses, la pauvreté et la prise de conscience que nos ressources sont limitées bousculent cette vision idyllique. Les tensions que traverse notre monde forment une pressante invitation à revoir nos attitudes personnelles et le rôle de nos entreprises au sein de la société.

La parole du Christ nous interpelle : que faisons-nous pour que les hommes de notre temps et ceux qui viendront après nous « reçoivent la vie en abondance⁵ » ?

Les entreprises - ensemble de moyens réunis et organisés pour produire des biens ou des services - contribuent par nature à cette distribution. La vision chrétienne nous invite à aller plus loin et à inscrire l'entreprise dans un projet plus riche et plus large au service du bien commun.

Pour avancer sur ce chemin, comme chrétien ou tout simplement comme « homme de bonne volonté », nous pou-

3 1Co 13, 3

4 Francis Fukuyama, *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme*, Flammarion, coll. Histoire, 1992.

5 « Moi je suis venu pour que les brebis aient la vie, la vie en abondance » Jn 10, 10.

vons nous laisser guider par le principe de la destination universelle des biens. Il nous rappelle que « les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice inséparable de la charité »⁶. Cette exigence nous invite à réfléchir en profondeur à l'organisation de la société avec une attention toute particulière pour les plus pauvres pour lesquels l'Église a posé « une option préférentielle ». La question de la propriété est également centrale. En effet, elle est objectivement un facteur d'inégalité mais l'Église propose une vision particulièrement originale en la replaçant au cœur de la destination universelle des biens.

Pour être « équipé » et mener les projets d'entreprises en lien avec la dynamique évangélique, ce livret des EDC vous propose d'approfondir le principe de la destination universelle des biens. Si la Destination Universelle Biens pose des questions très larges sur la répartition des richesses et les équilibres du monde, ce livret, par choix et pour répondre à la vocation du mouvement des EDC, se concentrera sur le dirigeant et sur l'entreprise. À partir de ce premier travail, chacun pourra élargir sa réflexion et son action à l'ensemble de la société et au monde.

Dans une première partie, ce cahier exposera le contenu du principe dans la pensée sociale chrétienne et plus particulièrement du rapport de l'homme aux biens. Une attention particulière sera portée à l'argent, au don et à la gratuité et à l'option préférentielle pour les pauvres.

Dans la deuxième partie, un parcours biblique fera découvrir la grande liberté dont jouit l'Homme et les paradoxes qui s'ensuivent.

6 *Gaudium et spes* §69, 1.

Enfin l'émerveillement du dirigeant devant ce qui lui est donné et confié sera au cœur de la troisième partie. Il y sera autant question des biens que des flux dynamiques qui traversent l'entreprise. Des repères permettront à chacun de discerner et d'inspirer son management ou d'enrichir la vision qui anime le projet entrepreneurial.

En annexe, un parcours d'étude est proposé. Il permet à une équipe EDC d'étudier la destination universelle des biens sur plusieurs réunions.

Enfin, le texte est ponctué de témoignages. Plusieurs ont été recueillis au sein du réseau « Agir avec les EDC »⁷ qui concrétise au sein du mouvement l'appel du Christ : « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »⁸.

7 Voir la présentation du réseau « Agir avec les EDC » en page 141.

8 Mat 25, 40.

1 LA DESTINATION UNIVERSELLE DES BIENS

« Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi ! »

Matthieu 25, 34-36

1.1 Ce que dit la Pensée Sociale Chrétienne

1.1.1 La terre est à tous et les biens doivent affluer entre les mains de tous

Le principe de la destination universelle des biens peut s'énoncer ainsi : « Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité »⁹.

Ainsi chaque personne par le simple fait qu'elle est humaine a le droit de bénéficier des biens nécessaires à sa vie et son épanouissement « sans exclure ni privilégier personne »¹⁰. Qu'il s'agisse de ses besoins primaires nécessaires à sa subsistance ou de biens immatériels comme l'éducation, la culture ou ces nouveaux biens qui apparaissent grâce à l'ingéniosité et la créativité des hommes. Saint Jean Paul II rappelle que « les nouvelles connaissances techniques et scientifiques doivent être mises au service des besoins primordiaux de l'homme, afin que le patrimoine commun de l'humanité puisse progressivement s'accroître »¹¹.

Ce principe est premier. « **Tous les autres droits, quels qu'ils soient, y compris ceux de propriété et de libre commerce, y sont subordonnés** (à la destination universelle des biens) : ils n'en doivent donc pas entraver, mais bien au contraire faciliter la réalisation, et c'est un devoir social grave et urgent de les ramener à leur finalité première »¹².

Cette responsabilité de « faire affluer entre les mains de tous les biens de la création » est confiée par Dieu à tous

« Les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous. »

9 *Gaudium et spes*, §69.

10 *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église Catholique* §171.

11 Saint Jean-Paul II, *Encycl. Centesimus annus* §32.

12 *Populorum progressio* §12.

les hommes et à chacun de nous en particulier. Donner à chacun « sa part d'héritage »¹³ est une question de justice.

C'est aussi une question d'amour. Aimer notre prochain c'est veiller à ce que chacun reçoive tout ce dont il a besoin pour répondre pleinement à sa vocation d'enfant de Dieu. C'est aussi mettre de soi-même dans la transmission de ces biens aux autres.

Aimer notre prochain, c'est certes aimer les personnes qui nous sont proches et celles qui appartiennent à nos communautés mais le Christ nous demande davantage. En nous demandant de nous occuper de notre prochain, il nous confie tous les hommes qui sont dans le besoin¹⁴.

C'est aussi aimer ceux que nous servons dans nos engagements. Le pape François parle d'un amour social et politique¹⁵. « L'amour, fait de petits gestes d'attention mutuelle, est aussi civil et politique, et il se manifeste dans toutes les actions qui essaient de construire un monde meilleur. L'amour de la société et l'engagement pour le bien commun sont une forme excellente de charité qui, non seulement concerne les relations entre les individus mais aussi les « macro-relations : rapports sociaux, économiques,

13 « Aujourd'hui croyants et non croyants, nous sommes d'accord sur le fait que la terre est essentiellement un héritage commun, dont les fruits doivent bénéficier à tous. Pour les croyants cela devient une question de fidélité au Créateur, puisque Dieu a créé le monde pour tous. », *Laudato si* §93.

14 « Le prochain, c'est tout être sans exception. Il est inutile de demander sa nationalité, son appartenance sociale ou religieuse. S'il est dans le besoin, il faut lui venir en aide », Saint Jean Paul II, Homélie pour la béatification de Frédéric Ozanam du 22 août 1997 citée dans le n° 577 de la revue *Permanence*. Alors que, dans la plupart des cultures, le frère est le membre de ma communauté, le christianisme abolit les frontières. Tout homme est le frère de tout homme.

15 « La politique est la forme la plus haute de la charité, car elle cherche le bien commun », le pape François aux élèves des Jésuites, le 7 juin 2013. Dans son propos, François place la politique dans son sens le plus noble c'est-à-dire développer le bien commun dans la cité. « La charité sociale et politique ne s'épuise pas dans les rapports entre les personnes (...) L'œuvre de miséricorde grâce à laquelle on répond ici et maintenant à un besoin réel et urgent du prochain est indéniablement un acte de charité, mais l'engagement tendant à organiser et à structurer la société de façon à ce que le prochain n'ait pas à se trouver dans la misère est un acte de charité tout aussi indispensable, surtout quand cette misère devient la situation dans laquelle se débattent un très grand nombre de personnes et même des peuples entiers; cette situation revêt aujourd'hui les proportions d'une véritable question sociale mondiale.», *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église Catholique* §208.

politiques ». (...). L'amour social est la clef d'un développement authentique... »¹⁶.

La destination universelle des biens est ainsi une voie très concrète de la mise en œuvre de l'évangile. Parmi les principes de la Pensée Sociale Chrétienne, elle est l'un des plus exigeants¹⁷ parce qu'elle nous invite à revoir notre rapport à tout ce que nous possédons, à nous mettre au service les uns des autres et à revoir pour cela notre organisation sociale et économique.

Nous sommes donc au cœur de la Pensée Sociale Chrétienne. Ainsi que le Christ le dit à sainte Catherine de Sienne : « Je ne donne pas toutes les vertus également à chacun ... Il en est plusieurs que je distribue de telle manière, tantôt à l'un, tantôt à l'autre ... À l'un, c'est la charité ; à l'autre, la justice ; à celui-ci l'humilité ; à celui-là, une foi vive ... **Quant aux biens temporels, pour les choses nécessaires à la vie humaine, je les ai distribués avec la plus grande inégalité, et je n'ai pas voulu que chacun possédât tout ce qui lui était nécessaire pour que les hommes aient ainsi l'occasion, par nécessité, de pratiquer la charité les uns envers les autres ... J'ai voulu qu'ils eussent besoin les uns des autres et qu'ils fussent mes ministres pour la distribution des grâces et des libéralités qu'ils ont reçues de moi** »¹⁸.

« La destination universelle des biens nous invite à revoir notre rapport à tout ce que nous possédons... »

« J'ai voulu qu'ils eussent besoin les uns des autres. »

16 *Laudato sí* §231.

17 En 2018, à une enquête auprès de l'ensemble des membres de Entrepreneurs et Dirigeants Chrétiens, à la question « Quel est le principe de la Pensée Sociale Chrétienne avec lequel vous êtes le moins à l'aise », 55% des répondants citaient la destination universelle des biens.

18 *Dialogue avec Dieu* de sainte Catherine de Sienne cité dans le *Catéchisme de l'Église Catholique*, §1937.

La destination universelle des biens dans les textes des papes

L'Église fut de tout temps particulièrement attentive à la pauvreté et au nécessaire partage. Cette attention se retrouve dans tous les grands textes. Ainsi en 1891, Léon XIII écrivait dans *Rerum novarum* : « Les travailleurs isolés et sans défense se sont vus livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. (...) À tout cela, il faut ajouter la concentration entre les mains de quelques-uns de l'industrie et du commerce, devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires »¹⁹.

Léon XIII ne se satisfait pas des seuls mécanismes du marché pour fixer les salaires. L'ensemble des besoins de la personne au travail doivent être pris en compte par les employeurs : spirituels et psychologiques autant que matériels.

Tout en rappelant que la propriété privée est un droit inviolable et sacré, *Rerum novarum* affirme les principes complémentaires indispensables, à commencer par l'usage commun des biens de la terre. « L'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées mais pour communes »²⁰. *Rerum novarum* place la justice comme pierre d'angle de la solution.

Quarante ans plus tard, Pie XI dans *Quadragesimo Anno* clarifie les droits et les devoirs des propriétaires. Il borne le droit à la propriété par l'usage de l'excédent qui doit bénéficier aux autres. En particulier en investissant dans des activités productrices : « celui qui consacre les ressources plus larges dont il dispose à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, [...] pratique d'une manière remarquable [...] la vertu de magnificence »²¹.

19 *Rerum novarum* §2.

20 *Rerum novarum* §19.

21 *Quadragesimo Anno* §56.

En 1967, saint Paul VI dans *Populorum progressio* constate que « la question sociale est devenue mondiale ». Les problèmes identifiés par ses prédécesseurs dans les pays se sont étendus à l'échelle planétaire : « Les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence. »²²

Au début des années 1950 en réponse au scandale des écarts de richesse entre pauvres et riches émergea en Amérique du Sud une théologie s'appuyant sur une lecture marxiste de l'économie : la théologie de la libération. À Puebla en 1979, saint Jean-Paul II tout en critiquant fermement plusieurs aspects de cette théologie (politisation et inspiration marxistes, conception réductrice du salut, ecclésiologie exclusive...) en a repris certains apports notamment « l'option préférentielle pour les pauvres ».

Il reviendra à saint Jean Paul II d'introduire en tant que tel « le principe de la destination universelle des biens » et de l'inscrire en 1987 comme « un principe caractéristique de la Doctrine Sociale Chrétienne »²³.

En 1991, dans *Centesimus annus*, saint Jean Paul II consacre la quatrième partie de son texte à la destination universelle des biens et à la propriété. Il inscrit le travail dans la destination universelle des biens et l'articule avec la propriété : « Travailler, c'est travailler avec les autres et travailler pour les autres »²⁴.

En 2009, Benoît XVI, dans *Caritas et veritate*, partant du constat que la charité est « la voie maîtresse de la doctrine sociale de l'Église »²⁵, rappelle la nécessité du don et de la gratuité dans les échanges entre les hommes : « dans les relations marchandes le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fraternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale. »²⁶

22 *Populorum progressio* §3.

23 *Sollicitudo rei socialis* §42.

24 *Centesimus annus* §31.

25 *Caritas in veritate* §1.

26 *Caritas in veritate* §36.

Avec *Laudato sí*, le pape François dans la continuité de Benoît XVI ouvre le principe de la destination universelle des biens aux générations futures : « L'environnement se situe dans la logique de la réception. C'est un prêt que chaque génération reçoit et doit transmettre à la génération suivante »²⁷. Dans ce texte, le pape insiste également sur l'importance de la sobriété qui doit imprégner nos relations avec le monde et avec les autres. « La spiritualité chrétienne propose une croissance par la sobriété, et une capacité de jouir avec peu »²⁸.

Dans son encyclique, le pape François emploie l'expression de « destination commune des biens » à côté de celle de « destination universelle des biens » soulignant ainsi la nécessité d'une attention de tous les hommes à « notre maison commune ». *Laudato sí* dénonce le gaspillage sous toutes ses formes et appelle à redéfinir de nouveaux modèles de progrès prenant en compte toutes les dimensions de l'homme.

1.1.2 La propriété privée doit être au service de la destination universelle des biens

Il est tentant d'opposer le principe de la destination universelle des biens et la propriété privée. En effet, pour que chacun bénéficie de tout ce dont il a besoin, ne serait-il pas préférable que les richesses soient gérées par la communauté ? Les socialistes²⁹ utopiques ou révolutionnaires de la fin du XIX^{ème} siècle ont suivi ce raisonnement. L'Église propose une voie différente qui met la dignité de la personne et sa responsabilité au centre de la vie sociale et économique³⁰.

27 Conférence épiscopale portugaise, Lettre pastorale « Responsabilidade solidária pelo bem comum », 15 septembre 2003, cité dans *Laudato sí* §159.

28 *Laudato sí* §222

29 Marx, Proudhon ou Fourier, mais aussi de nombreux chrétiens voyaient cette voie comme la seule application possible de l'évangile. Ainsi Étienne Cabet décrit dans son livre *Voyage en Icarie* une société idéale fondée sur l'égalité et l'absence de propriété.

30 Ce fut l'une des grandes surprises provoquées par *Rerum novarum*. En effet, alors que beaucoup attendait que Léon XIII prenne position pour le libéralisme ou pour le socialisme, le pape critiqua fortement le premier et condamna le second tout en proposant une autre approche de la société.

En effet, la Pensée Sociale Chrétienne reconnaît la propriété privée comme nécessaire à la liberté et à la dignité de chaque personne. « La propriété privée ou un certain pouvoir sur les biens extérieurs assurent à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale ; il faut les regarder comme un prolongement de la liberté humaine. Enfin, en stimulant l'exercice de la responsabilité, ils constituent l'une des conditions des libertés civiles »³¹.

« En effet, l'homme dépossédé de ce qu'il pourrait dire « sien » et de la possibilité de gagner sa vie par ses initiatives en vient à dépendre de la machine sociale et de ceux qui la contrôlent ; cela lui rend beaucoup plus difficile la reconnaissance de sa propre dignité de personne et entrave la progression vers la constitution d'une authentique communauté humaine »³².

C'est parce que la propriété est nécessaire pour la dignité de chaque personne que l'Église recommande qu'elle soit diffusée. « La doctrine sociale exige que la propriété des biens soit équitablement accessible à tous »³³ de sorte que tous deviennent, « au moins dans une certaine mesure, propriétaires »³⁴.

« La propriété privée est nécessaire à la liberté et à la dignité de chaque personne. »

« La doctrine sociale exige que la propriété des biens soit équitablement accessible à tous »

31 *Gaudium et spes* §71

32 *Centesimus annus*, §13. Dans ce même paragraphe saint Jean Paul II précise que le refus de la propriété privée trouve sa racine dans une conception anthropologique erronée. Ce refus « considère l'individu comme un simple élément, une molécule de l'organisme social, de sorte que le bien de chacun est tout entier subordonné au fonctionnement du mécanisme économique et social, tandis que, par ailleurs, il estime que ce même bien de l'individu peut être atteint hors de tout choix autonome de sa part, hors de sa seule et exclusive décision responsable devant le bien ou le mal. L'homme est ainsi réduit à un ensemble de relations sociales, et c'est alors que disparaît le concept de personne comme sujet autonome de décision morale qui construit l'ordre social par cette décision. De cette conception erronée de la personne découlent la déformation du droit qui définit la sphère d'exercice de la liberté, ainsi que le refus de la propriété privée ».

33 *Centesimus annus* §6

34 *Compendium* §11. D'où l'importance que chacun bénéficie d'un salaire qui lui permette un juste accès aux biens. Dans son Radiomessage du 12 décembre 1942, Pie XII parlait de « l'obligation fondamentale d'accorder une propriété privée autant que possible à tous ».

Plus largement la Pensée Sociale Chrétienne a reconnu les avantages de la propriété privée. Ainsi saint Thomas³⁵ en plus du fait que l'on donne plus de soin à ce qui nous appartient explique que :

- ♦ **Cela permet d'ordonner la société** quand chacun s'occupe de son bien et pas de celui de son voisin.
- ♦ **La paix est mieux garantie** quand chacun sait ce qui lui appartient.
- ♦ **Quand le responsable d'un bien est connu**, on sait à qui s'adresser.

Mais le fait de posséder quelque chose donne la responsabilité de son usage. En effet, l'homme « ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres »³⁶.

« Posséder ses biens comme s'ils étaient à tous. »

L'homme doit donc posséder ses biens « comme s'ils étaient à tous »³⁷. Il en est l'intendant : « Que dire de l'intendant fidèle et sensé à qui le maître confiera la charge de son personnel pour distribuer, en temps voulu, la ration de nourriture ? À qui l'on a beaucoup donné, on demandera beaucoup ; à qui l'on a beaucoup confié, on réclamera davantage »³⁸.

35 *Somme théologique* §1a 1lae, q66, a.2. Cf. JY Naudet <https://questions.aleteia.org/articles/62/comment-concilier-propriete-privee-et-destination-universelle-des-biens/>.

36 *Gaudium et spes* §69.

37 Cette vision de la propriété est très différente de celle du Code Civil dans son article 544. En effet, celui-ci affirme que « la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements ». Cependant, le code civil après avoir affirmé que la propriété est absolue lui donne des limites qui d'année en année ne cessent de se multiplier. Se situant sur un plan bien différent, car elle n'est pas un droit, la Pensée Sociale Chrétienne affirme la subordination de la propriété et lui donne une orientation : servir les autres.

Sans prétendre définir la pensée libérale - tant celle-ci est multiple et diverse - il est intéressant de noter là une différence entre la Pensée Sociale Chrétienne et les principaux penseurs libéraux qui ont inspiré notre droit. On peut poser comme piste de réflexion que cette différence trouve une de ses racines dans le fait que la vision chrétienne met en avant une finalité commune à tous les hommes et donne une dimension communautaire au travail et à la propriété. De leur côté, les philosophes libéraux mettent davantage en avant l'autonomie de chacun et s'opposent à toute obligation communautaire ou autoritaire venant du pouvoir politique.

38 Lc 12, 42-48.

Être un intendant fidèle c'est prendre soin de sa propriété et la faire fructifier pour créer de nouveaux biens³⁹. Ainsi l'entrepreneur développe son entreprise pour qu'elle produise des biens et services utiles à la société. « Les biens de production – matériels ou immatériels – comme des terres ou des usines, des compétences ou des arts, requièrent les soins de leurs possesseurs pour que leur fécondité profite au plus grand nombre »⁴⁰.

« Prendre soin et faire fructifier ce que nous avons reçu. »

Être un intendant fidèle, c'est aussi prendre soin des membres des communautés qui lui sont confiées. Pour le chrétien, tous les hommes sont concernés car ils sont tous ses frères. Pour l'entrepreneur, ce sera tout particulièrement fournir un travail de qualité à ses collaborateurs et le revenu correspondant.

« Prendre soin des membres des communautés qui nous sont confiées. »

Dans la Pensée Sociale Chrétienne, la subordination de la propriété privée à la destination universelle des biens et, par conséquent, le droit universel à leur usage, est une règle d'or du comportement social (*Laudato sí* §93). Les pères de l'Église sont allés encore plus loin sur ce point : « Ne pas partager nos biens avec les pauvres, c'est les leur voler, et les priver de leur vie. Les biens que nous possédons ne sont pas à nous mais à eux »⁴¹.

Pour cela chacun est invité à être sobre : « L'homme n'est pas autorisé à disposer au gré de son caprice de ses revenus disponibles, c'est-à-dire des revenus qui ne sont pas indispensables à l'entretien d'une existence convenable »⁴².

39 La propriété des moyens de production « devient illégitime quand elle n'est pas valorisée », *Centesimus annus* §41.

40 *Catéchisme de l'Église Catholique* §2405.<

41 Saint Jean Chrysostome, 2^{ème} sermon sur Lazare. On peut également relire cette parole de saint Ambroise : « Ce n'est pas de ton bien, affirme ainsi saint Ambroise, que tu fais largesse au pauvre, tu lui rends ce qui lui appartient. Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous, voilà ce que tu t'arroges. La terre est donnée à tout le monde, et pas seulement aux riches », cité par Paul VI dans *Populorum progressio* §23.

42 *Quadragesimo Anno* §11.

Ce devoir fait aux propriétaires de gérer pour les autres ce qu'ils possèdent est une façon de les inviter à répondre à leur vocation : aimer et être aimé. Et retrouver en tout autre son frère, le Christ. C'est ainsi que la propriété trouve son sens et s'humanise.

1.1.3 La destination universelle des biens nous invite à un changement d'attitude

La mise en œuvre de la destination universelle des biens a des conséquences pour notre attitude vis-à-vis des biens et dans nos relations avec les autres mais aussi dans la façon d'organiser la société.

« *Un appel à transformer nos comportements individuels et collectifs.* »

a/ Prendre soin ensemble de ce qui nous est confié

La destination universelle des biens est un appel à transformer nos comportements individuels et collectifs vis-à-vis des biens et de la création. Cette conversion à l'écologie intégrale à laquelle nous appelle le pape François dans *Laudato si*⁴³ tient en une mise en garde contre trois attitudes :

- ♦ **La domination destructrice** de la Création par laquelle l'homme contrevient à la vertu de « chasteté » ou juste distance dans l'usage des biens, dont il n'est que le gardien et qui doivent être respectés en tant que créatures ;
- ♦ **L'avidité** qui conduit à s'approprier et à garder pour soi (jusqu'à n'en rien faire) les biens confiés par le Créateur et leurs fruits. Une telle attitude contrevient aux vertus de « générosité » ou attention aux autres et de « pauvreté » ou sobriété dans la consommation et la possession des biens ;
- ♦ **La toute-puissance** qui consiste à se croire seul maître de la Création sans reconnaître à Dieu l'origine de tout ce qui existe. Attitude qui contrevient à la vertu

43 Remarquons que dans son encyclique le pape parle de la destination commune des biens. L'utilisation du terme commun au lieu de universelle est significative car elle introduit l'idée de la nécessité d'une gestion collective d'un certain nombre de biens.

« d'obéissance » ou d'humilité, qui rend à Dieu ce qui lui appartient et lui en rend grâce.

Ces trois attitudes concernent bien sûr l'ensemble des biens à notre disposition mais aussi ceux créés et développés par nos entreprises.

Il en résulte des conséquences directes très concrètes dans nos façons d'agir individuellement comme collectivement :

♦ **Rechercher la sobriété**, ne pas gaspiller, économiser, recycler et se préoccuper de la rareté des biens que nous consommons dans notre vie privée comme dans l'activité des entreprises. Cette sobriété est au cœur de la spiritualité chrétienne qui « propose une autre manière de comprendre la qualité de vie, et encourage un style de vie prophétique et contemplatif, capable d'aider à apprécier profondément les choses sans être obsédé par la consommation. Il est important d'assimiler un vieil enseignement, présent dans diverses traditions religieuses, et aussi dans la Bible. Il s'agit de la conviction que "moins est plus" »⁴⁴.

♦ **Prendre soin et développer ce que nous avons reçu**. Cette mission implique que nous prenions le temps de redéfinir le sens que doit prendre le développement. Dans *Laudato sí* le pape François nous invite à redéfinir le progrès en prenant en compte toutes les dimensions de l'homme et en veillant au respect de la nature⁴⁵.

« **Redéfinir le progrès en prenant en compte toutes les dimensions de l'homme et en veillant au respect de la nature.** »

44 *Laudato sí* §222.

45 Depuis longtemps des chrétiens comme Jacques Ellul (dans *Le système technicien* ou *Les nouveaux Possédés*) ont dénoncé la sacralisation de la technique qui compromet la dignité des personnes et la destination universelle des biens.

Dans *Laudato sí* le pape François écrit : « Pour que surgissent de nouveaux modèles de progrès nous devons « convertir le modèle de développement global », ce qui implique de réfléchir de manière responsable « sur le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres ». Il ne suffit pas de concilier, en un juste milieu, la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Sur ces questions, les justes milieux retardent seulement un peu l'effondrement. Il s'agit simplement de redéfinir le progrès. Un développement technologique et économique qui ne laisse pas un monde meilleur et une qualité de vie intégralement supérieure ne peut pas être considéré comme un progrès. », *Laudato sí* §194. Voir également §46, 111, 112, 209.

C'est une question individuelle, mais aussi une question collective qui dans certains cas concerne l'ensemble de l'humanité. En effet, le marché seul ne s'est pas montré capable de gérer de façon efficace « les biens communs globaux » telles les ressources marines et forestières, l'eau, les matières premières. Il est nécessaire d'inventer « des formes efficaces de gestion internationale pour résoudre les graves difficultés environnementales et sociales (...) un consensus mondial devient indispensable »⁴⁶.

♦ **Penser aux générations à venir.** Le pape François en parle une dizaine de fois dans *Laudato sí*. « La notion de bien commun inclut aussi les générations futures. (...) L'environnement se situe dans la logique de la réception. C'est un prêt que chaque génération reçoit et doit transmettre à la génération suivante »⁴⁷.

« Être attentif aux plus fragiles. »

♦ **Être plus particulièrement attentif aux plus fragiles.** La qualité d'une société peut se juger par la qualité de ce qu'elle offre aux plus fragiles, aux places qu'elle donne aux plus petits. Il ne s'agit pas tant de mettre en place des programmes de promotion et d'assistance que de leur permettre de prendre toute la place que leur donne leur dignité. Cela commence par « une attention aimante (à l'autre...), début d'une véritable préoccupation pour sa personne »⁴⁸.

46 Cf. *Laudato sí* §164 et 175.

47 Cf. *Laudato sí* §159 mais aussi §22, 53, 67, 95, 109, 160, 161, 162.

48 *Evangellii gaudium* §199

TÉMOIGNAGE



« J'accompagne avec l'Adie des personnes, exclues du système bancaire classique, qui cherchent à créer leur emploi avec une micro-entreprise. J'ai toujours aimé le service aux autres. J'ai eu des opportunités professionnelles, j'ai eu ma boîte... alors si je peux aider et éclairer les personnes que j'accompagne je le fais volontiers. Nous avons des échanges très intéressants, une fois qu'on est en confiance, c'est très gratifiant ».

Bernard de Cambourg, EDC Arcachon

b/ Donner toute sa place au don dans notre vie

Si la destination universelle des biens est d'abord une question de justice, elle ne saurait être mise en œuvre sans la charité.

La charité et la justice sont inséparables. D'une part « La charité dépasse la justice, (...) aimer c'est donner, offrir du mien à l'autre ; mais (la charité) n'existe jamais sans la justice qui amène à donner à l'autre ce qui est sien, c'est-à-dire ce qui lui revient en raison de son être et de son agir. Je ne peux pas « donner » à l'autre du mien, sans lui avoir donné tout d'abord ce qui lui revient selon la justice. Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux »⁴⁹.

Dans un autre sens, « si hier on pouvait penser qu'il fallait d'abord la justice et que la gratuité devait intervenir ensuite comme un complément, aujourd'hui, il faut dire que, sans la gratuité, on ne parvient même pas à réaliser la justice »⁵⁰.

« Qui aime les autres avec charité est d'abord juste envers eux. »

« Sans la gratuité, on ne parvient pas à réaliser la justice. »

49 *Caritas in veritate* §6

50 *Caritas in veritate* §38

Enfin, « la charité dépasse la justice et la complète dans la logique du don et du pardon. La cité de l'homme n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologique et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde. »

La charité « est une force extraordinaire qui pousse les personnes à s'engager avec courage et générosité dans le domaine de la justice et de la paix »⁵¹. Plus profondément, elle est essentielle à la vie de toute personne qui est faite pour l'amour.

C'est pour cela que le principe de destination universelle des biens ne peut être compris qu'en faisant une large place au don et à la gratuité comme expressions de l'amour. C'est ainsi qu'il pourra être pleinement humain. En effet, « l'être humain est fait pour le don ; c'est le don qui exprime et réalise sa dimension de transcendance »⁵².

Le don doit trouver sa place dans nos activités personnelles comme professionnelles, pour rendre (un peu) de ce que nous recevons gratuitement et par amour du Créateur, que ce soit en temps, en argent, en relation à autrui.

Il doit aussi trouver sa place dans le fonctionnement même de la société. Il s'agit de répondre avec résolution et audace à l'invitation de Benoît XVI : « le principe de gratuité et la logique du don, comme expression de la fra-

« L'être
humain est
fait pour le
don. »

51 *Caritas in veritate* §1.

52 *Caritas in veritate* §34. « En effet, c'est par le libre don de soi que l'homme devient authentiquement lui-même, et ce don est rendu possible parce que la personne humaine est essentiellement "capable de transcendance" », *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* §391

ternité, peuvent et doivent trouver leur place à l'intérieur de l'activité économique normale »⁵³.

c/ Organiser la société en vue de la destination universelle des biens

Les personnes reçoivent les biens dont elles ont besoin d'organisations diverses : la famille tout d'abord mais aussi l'école, l'université, les commerçants, les entreprises... Du bon fonctionnement de ces organisations dépend la mise en œuvre de la destination universelle des biens.

Ces organisations intermédiaires fonctionneront d'autant mieux qu'elles exercent leur rôle dans un cadre subsidiaire, c'est-à-dire que chaque niveau dispose de tous les moyens et libertés nécessaires à l'exercice de son rôle.

Remarquons qu'il n'y a pas un seul type de canal pour distribuer les biens. Ainsi, dans *Caritas in veritate*, Benoît XVI distingue trois domaines de la circulation des biens :

♦ **L'entreprise agissant dans le marché et dans un cadre contractuel.** En effet, « Il semble que, à l'intérieur de chaque pays comme dans les rapports internationaux, le marché libre soit l'instrument le plus approprié pour répartir les ressources et répondre efficacement aux besoins »⁵⁴. Cependant, le marché ne permet pas de diffuser l'ensemble des biens dont l'homme a besoin et doit par ailleurs « être contrôlé par les forces sociales et par l'État, de manière à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de toute la société »⁵⁵.

♦ **L'État.** En effet, « en faisant appel à ses propres mécanismes, le marché n'est pas en mesure de garantir

« Le don doit trouver sa place dans l'activité économique normale. »

« La mise en œuvre de la destination universelle des biens dépend du bon fonctionnement des corps intermédiaires. »

53 *Caritas in veritate*, §35. Ce paragraphe de l'encyclique provoqua un choc. Il fut au départ largement incompris. Nombreux furent les chrétiens qui pensèrent que le Pape s'aventurait dans un domaine où il n'était pas compétent. Ce n'est qu'avec le temps que l'extraordinaire fécondité de cette intuition s'est révélée. En effet, le don et la gratuité sont essentiels au fonctionnement de l'économie elle-même. Nous n'avons pas fini d'en tirer les conséquences pratiques.

54 *Centesimus annus* §34

55 *Centesimus annus* §35

une distribution équitable de certains biens et services essentiels à la croissance humaine des citoyens : dans ce cas, la complémentarité entre l'État et le marché est plus nécessaire que jamais »⁵⁶. En effet, le « bien-être économique d'un pays ne se mesure pas exclusivement à la quantité de biens produits. (...) Un bien-être économique authentique se poursuit également à travers des politiques sociales de redistribution du revenu qui, tenant compte des conditions générales, considèrent opportunément les mérites et les besoins de chaque citoyen »⁵⁷.

♦ **La société civile**⁵⁸. Organisée à travers ses corps intermédiaires, elle est capable de contribuer à la poursuite du bien commun grâce à un ensemble de relations et de ressources, culturelles et associatives, relativement autonomes par rapport au milieu politique et au milieu économique.

Ces trois domaines sont nécessaires à la distribution des biens. « La vie économique a sans aucun doute besoin du contrat pour réglementer les relations d'échange entre valeurs équivalentes. Mais elle a tout autant besoin de lois justes et de formes de redistribution guidées par la politique, ainsi que d'œuvres qui soient marquées par l'esprit du don »⁵⁹.

Si la société civile est identifiée comme. « le cadre le plus approprié pour une économie de la gratuité et de la

56 *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* §353

57 *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Église* §303

58 Le terme de société civile désigne l'ensemble des organisations non gouvernementales à but non lucratif qui animent la vie sociale ou défendent les intérêts et les valeurs de leurs groupements communautaires. Ce sont les ONG, les syndicats, les organisations caritatives, organismes religieux, associations professionnelles et fondations privées (Cf. la définition de la banque mondiale). Distinctes de la société qui est l'ensemble des citoyens et à côté des organisations politiques et des entreprises, la société civile est donc « le domaine de la vie sociale organisée qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité, une autosuffisance, l'autonomie vis-à-vis de l'État, qui est lié par un ordre légal ou un ensemble de règles communes. » (Cf. Larry Diamond, professeur de sociologie et de sciences politiques à l'université Stanford)

59 *Caritas in veritate* §3

fraternité »⁶⁰, ce n'est pas pour autant qu'elles doivent être exclues des autres domaines. « En chacune d'elles, à divers degrés et selon des modalités spécifiques, l'aspect de la réciprocité fraternelle doit être présent. À l'époque de la mondialisation, l'activité économique ne peut faire abstraction de la gratuité, qui répand et alimente la solidarité et la responsabilité pour la justice et pour le bien commun auprès de ses différents sujets et acteurs »⁶¹.

1.2 Les biens de la destination universelle

Entrepreneurs ou chefs d'entreprise, lorsque nous entendons « partage des biens », nous pensons spontanément :

- ◆ Pour ce qui est de l'univers professionnel, au « partage salaire/profit »,
- ◆ Pour ce qui est du domaine privé, à offrir de partager maison, vacances ou biens matériels.

En réalité, pour penser la mise en œuvre de la destination universelle des biens, il est nécessaire d'élargir notre point de vue à l'ensemble des biens dont une personne, une famille ou une communauté a besoin pour construire une vie pleinement digne. Nous verrons qu'ils sont de natures très diverses et que selon leur nature ils se développent et se transmettent de façon très différente. Ensuite nous en dresserons un premier inventaire.

1.2.1 Les différentes natures des biens

a/ Biens matériels et biens immatériels

Parmi les biens nécessaires aux hommes, certains sont matériels comme nos vêtements, notre maison, la nourri-

60 *Caritas in veritate* §36

61 *Caritas in veritate* §36

ture, les routes ou encore les bureaux, les machines et les matériaux de nos entreprises. D'autres sont immatériels, comme la culture, l'éducation, l'information mais aussi le savoir-faire des collaborateurs et la réputation de l'entreprise. Les biens immatériels prennent une part de plus en plus importante dans l'économie. Certains disent même que nous sommes entré dans une nouvelle ère, celle de l'économie de la connaissance⁶². Elle serait une rupture au moins aussi importante que la révolution industrielle au XIX^{ème} siècle.

Remarquons que :

« Quand on les partage, les biens matériels se divisent et les biens immatériels se multiplient. »

♦ **Les biens matériels se divisent quand on les partage.** C'est comme un gâteau : plus il y a de convives, plus les parts attribuées à chacun sont petites. À l'inverse, les biens immatériels s'accroissent quand on les partage. Quand un manager forme un collaborateur, non seulement ce dernier acquiert du savoir-faire mais le manager renforce ses compétences.

♦ **Les biens matériels s'usent quand on s'en sert.** À l'inverse, les biens immatériels se perfectionnent quand on les utilise et se périment quand on ne les utilise pas.

62 Cf. le rapport Nora Minc de 1978. Le concept d'économie de la connaissance (ou économie du savoir ou capitalisme cognitif) part du constat qu'un nombre sans cesse croissant de collaborateurs des entreprises passe l'essentiel de leur temps à manipuler de l'information. Certaines entreprises consacrent l'intégralité de leur activité au recueil, au traitement ou à la diffusion de données. Ces entreprises représentent aujourd'hui plus de 50% du PIB des pays développés.

Les conséquences d'une telle mutation, au moins aussi profonde que la révolution industrielle au 19^{ème} siècle, sont majeures :

- Les droits de propriété s'étendent sur des domaines qui jusque-là échappaient au marché créant de nouveaux marchés sources d'opportunité mais aussi des situations de monopoles.
- Le capital de connaissance de l'entreprise est aujourd'hui un facteur majeur de sa compétitivité. Les dirigeants ont la responsabilité de le préserver et de le développer. Cet objectif demande une attention toute particulière aux ressources humaines et au fonctionnement collectif de l'entreprise. Le concept d'entreprise apprenante est une source d'inspiration.
- L'acquisition et le développement des compétences correspondantes deviennent des enjeux majeurs des entreprises. Au niveau des États, les questions d'éducation sont centrales pour l'avenir et devraient être davantage au cœur des choix politiques.

♦ **Certains biens matériels ne sont pas ou plus renouvelables**, telles que les ressources minérales (métaux rares). D'autres disparaissent ou sont menacés comme les espèces de poissons victimes de la surpêche ou les cultures locales en disparition. Pour les ressources naturelles, seul le recyclage à des taux proches de 100% et une utilisation raisonnée apportent une solution à l'épuisement.

♦ **Dans la réalité, bien matériels et immatériels sont mêlés.** Ainsi les livres, objets matériels, sont bien utiles pour transmettre toutes les connaissances humaines des maths à l'histoire en passant par la poésie, biens immatériels. En sens inverse, les biens matériels sont créés grâce à des biens immatériels. Ainsi, une usine ne peut être conçue et construite que grâce à une formidable accumulation de savoir-faire technique et la confiance faite à ceux qui investissent.

b/ Biens marchands et biens non marchands

Les biens marchands sont l'ensemble des biens matériels ou immatériels qui peuvent faire l'objet d'une vente. Certains biens, en principe, ne doivent pas faire l'objet d'un commerce. Parce que ce n'est matériellement pas possible comme pour l'air que nous respirons ou l'eau de la mer ou parce que ce n'est moralement pas accepté comme pour les corps et les relations amoureuses...

Remarquons que des biens qui n'étaient pas marchands peuvent le devenir. Cela a souvent été le cas pour l'eau et aujourd'hui les questions de la marchandisation du corps ou du vivant posent de graves questions morales.

c/ Biens communs et biens individuels

Certains biens appartiennent à une seule personne et d'autres à un groupe plus ou moins important. Ainsi certains biens sont gérés par une collectivité ou une association. Le thème des « biens communs » revient avec force

« Certains biens ne doivent pas faire l'objet d'un commerce. »

avec les questions écologiques notamment celles sur l'eau ou le climat ⁶³.

d/ Biens circulants (Flux) et Biens immobilisés (Actifs)

Il est intéressant de distinguer, en reprenant le vocabulaire de l'entreprise, les biens qui s'inscrivent dans un flux et ceux qui font partie d'un actif. Le flux, ce sont les revenus financiers mais aussi la circulation des informations. L'actif c'est le patrimoine matériel ou immatériel.

L'accumulation des flux contribue à constituer le patrimoine qui peut aussi avoir été reçu par héritage. L'utilité des actifs est de produire des flux financiers, matériels ou immatériels (par exemple l'éducation que nous avons reçue nous permet de trouver un travail et des revenus).

Les questions qui se posent sont bien dans l'orientation vers le bien commun des actifs comme des flux. Ainsi, pour les actifs de l'entreprise, la production de richesses utiles et la création d'emplois de qualité. Et, pour les revenus, l'utilisation que chacun peut en faire, au-delà d'assurer la vie quotidienne décente de sa famille.

Cependant, les très gros écarts de revenus comme l'existence de personnes ou de familles n'ayant aucun patrimoine posent par ailleurs la question de la justice sociale⁶⁴.

1.2.2 Un premier inventaire des biens

a/ Les ressources naturelles et le respect de l'environnement

La terre, l'eau et l'air, le bois, le pétrole et le gaz, les minéraux sont des « biens communs » dont nous ne pouvons pas abuser. Parce qu'ils sont en quantité limitée sur la

63 Voir dans le livret *Bien commun et entreprise* l'annexe 2 sur les communs. Elle éclaire les questions posées par *Laudato sí* sur la gestion de ces communs.

64 Pour approfondir la question de la justice lire le Cahier des EDC : *Être juste en entreprise ?*

terre, que leur utilisation crée des déséquilibres ou des pollutions ou que leur renouvellement est soumis aux lois (notamment de temps) de la nature et que les idées d'usage (quantitatif) ne cessent de croître avec l'innovation, il nous faut dans nos entreprises comme dans notre vie privée en développer un usage aussi réduit que possible, éviter les gaspillages et surtout organiser le recyclage, en y pensant dès les phases de conception des produits.

Par ailleurs, pour les ressources renouvelables (sol, air, eau, bois), il nous faut prohiber toute pollution qui priverait d'autres personnes ou populations à l'accès pour leur consommation de ces ressources. Autrement dit, en user de façon « durable » à long terme.

On évoque volontiers les personnes, les entreprises ou les États qui détournent les rivières ou vident les lacs à leur profit, qui s'attribuent trop facilement des ressources minières au détriment des autres.

Mais chacun de nous par ses modes de consommation personnels et familiaux est concerné. Nos entreprises sont également concernées. D'où les impulsions données, pour que tous aient le souci d'une moindre consommation, pour développer le recyclage des matériaux et l'usage des matières renouvelables.

L'attention portée à tous ces aspects se développe et nous pouvons nous demander où nos entreprises se situent dans ce mouvement.

b/ Le logement, les moyens de transport, la nourriture et l'habillement

Sur ces sujets trop généraux pour être traités ici, posons-nous quelques questions simples pour le personnel de nos entreprises, et notamment les plus modestes d'entre eux :

« Que faisons-nous pour faciliter la vie de nos salariés ? »

- ♦ Que faisons-nous pour faciliter la vie de nos salariés en termes de logement, de rapprochement pour diminuer les temps de transport ?
- ♦ Sommes-nous attentifs à fournir des vêtements de travail dont ils peuvent être fiers et leur permettent de travailler à l'aise. Que faisons-nous pour qu'ils puissent se changer dignement ?
- ♦ Que faisons-nous pour proposer un restaurant d'entreprise qui soit un lieu de ressourcement physique, relationnel ?
- ♦ Comment favorisons-nous des moyens de transport groupés, réduits, sans temps d'attente excessifs ou l'organisation de co-voiturage ?

Sans revenir aux entreprise-villes qui offraient aux salariés logement, magasins, écoles et parfois églises (Pensons par exemple au familistère de Guise, à la blanchisserie-teinturerie de Thaon ou Bataville), et sans généraliser les campus d'entreprise à l'américaine, ne pouvons-nous pas revenir à un plus juste équilibre entre les excès d'un « paternalisme désuet » et ceux d'une débrouille individuelle qui accentue les inégalités ?

Notons par exemple l'initiative d'entreprises qui proposent à leurs collaborateurs des logements pour un loyer modeste dans des immeubles gérés par l'entreprise ou encore qui développent toutes sortes de services à la personne au travers des conciergeries.

c/ La propriété intellectuelle et la propriété des données

Concernant le sujet ancien de la propriété intellectuelle, il nous faut nous interroger sur les nécessaires limites à donner à un système juridique conçu pour protéger l'ini-

tiative, mais qui pourrait priver certains de l'accès à des biens essentiels ou à fortiori vitaux. Ainsi, par exemple, Benoît XVI dans *Caritas in veritate* §22, parle « des formes excessives de protection des connaissances de la part des pays riches à travers l'utilisation trop stricte du droit à la propriété intellectuelle, particulièrement dans le domaine de la santé ». D'où certaines initiatives pour permettre l'accès à des médicaments onéreux dans des pays pauvres par la mise à disposition gratuite de brevets et une fabrication locale moins chère⁶⁵. Ces limites à trouver concernent aussi nos propres inventions et découvertes ; ainsi dans l'entreprise, il faudra s'interroger sur la manière dont les salariés qui ont contribué au processus de création, les dirigeants, les clients et les actionnaires, la société tout entière se partagent les fruits et les rentes liées à ce qui en est « protégé ».

« Des formes excessives de protection des connaissances de la part des pays riches. »

Concernant le sujet plus récent des « *big data* », c'est-à-dire de l'exploitation de masses de données considérables, se posent des problèmes législatifs, organisationnels et humains nouveaux. Ces dernières années, nous avons vu émerger des revendications d'accès de chacun aux données le concernant et aux résultats de leur traitement. Il s'agit aussi de privilégier l'utilité pour tous du traitement de ces données et de veiller à ce qu'ils ne profitent pas qu'à ceux dont le pouvoir ou les revenus leur ont permis de les accumuler.

« Privilégier l'utilité pour tous du traitement des données. »

Enfin il est nécessaire de développer des comportements prudents pour bien gérer la protection de nos données personnelles et d'entreprise et avoir un regard critique sur l'usage d'applications pas toutes innocentes.

65 Cf. « Les entreprises humanistes » de Jacques Lecomte aux éditions Arènes notamment la 3^e partie, « Les entreprises au service de la société » et l'épilogue « Repenser la raison d'être des entreprises ».

« La culture est une condition essentielle de la liberté. »

d/ La culture et l'éducation

La culture⁶⁶ est une condition essentielle de la liberté qui permet à chaque personne de s'élever en humanité ; elle est aussi la courroie de transmission entre les générations successives. Ainsi le pape va jusqu'à écrire : « La disparition d'une culture peut être aussi grave ou plus grave que la disparition d'une espèce animale ou végétale. L'imposition d'un style de vie hégémonique lié à un mode de production peut être autant nuisible que l'altération des écosystèmes. »⁶⁷

Par nature, le « stock culturel » ne cesse de croître puisque chaque jour voit son lot de nouvelles œuvres humaines : œuvres d'art, outils, livres, contenus internet, idées. Mais ces produits et leur accès de plus en plus aisé ne peuvent suffire en eux-mêmes. « L'honnête homme » qui au XVII^{ème} siècle pouvait absorber toute la connaissance de son temps est aujourd'hui dépassé par ce flot continu. Il faut un accompagnement pour trier, hiérarchiser, ordonner, et faciliter l'accès à telle ou telle œuvre. Nos sociétés doivent donc organiser et financer ce support à tous les niveaux :

- ♦ Au niveau de la famille, premier lieu de transmission et d'éducation, par l'éducation à la liberté et la responsabilité,
- ♦ Au niveau de l'école par l'enseignement et l'accompagnement, le développement de la créativité et de l'esprit critique,

66 La culture est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain. Elle est essentielle pour l'homme. En effet, « La culture est ce par quoi l'homme en tant qu'homme devient davantage homme, « est » davantage, accède davantage à « l'être ». C'est là aussi que se fonde la distinction capitale entre ce que l'homme est et ce qu'il a, entre l'être et l'avoir. », saint Jean-Paul II, Discours à l'Unesco, le 2 juin 1980.

Une personne n'est donc pleinement humaine que dans une communauté dont elle maîtrise la culture. Certaines cultures sont particulièrement favorables au développement de l'homme. Pensons notamment à toutes celles, qui à l'instar de la culture grecque, développent le sens du bon, du beau et du vrai !

67 *Laudato sí* §145)

- ♦ Au niveau de l'entreprise par la formation et l'encouragement aux activités extérieures qui ont un sens personnel ou collectif,
- ♦ Au niveau de l'État par une politique législative et fiscale encourageant la vie familiale, l'éducation pour tous, l'enseignement, la formation et la création culturelle en préservant la richesse et la diversité des cultures⁶⁸.

Dans chacun de ces niveaux on devra veiller à tirer vers le haut et à ne pas se laisser tirer vers le bas voire laminer par une « pseudo-culture dominante », souvent marchande.

e/ Les richesses relationnelles

De tout temps, dans tous les pays et sous toutes les latitudes les hommes vivent en société. Que ce soit au sein de petites tribus ou des nations les plus nombreuses, l'homme reçoit ce dont il a besoin des autres et il ne peut survivre seul. « Mieux vaut être deux qu'un seul : le salaire de leur peine sera meilleur. S'ils tombent, l'un relève l'autre. Malheur à l'homme seul : s'il tombe, personne ne le relève. De même, si l'on dort à deux, on se tient chaud. Mais tout seul, comment se réchauffer ? L'agresseur terrasse un homme seul : à deux, on lui résiste. Une corde à trois brins n'est pas facile à rompre »⁶⁹.

L'homme est donc riche de ses relations familiales, amicales, professionnelles, associatives. Chacun de ces liens contribuent à toutes les dimensions de sa vie. Se nourrir, se vêtir, s'entraider, aimer... et tout simplement exister.

« L'homme est riche de ses relations familiales, amicales, professionnelles, associatives. »

68 On peut évoquer ici un des risques de la mondialisation qui est la domination mondiale de certaines cultures (ex : majors américaines) qui peut écraser des cultures locales et priver ainsi des populations d'un bien essentiel. Là encore, comme sur l'alimentation ou l'accès à l'eau, la main invisible du marché ne suffit pas. Une régulation est nécessaire.

69 Qo 4, 9-12.

La plus grande souffrance de l'homme de la rue est de ne plus exister pour d'autres ; de ne plus être reconnu par ses semblables ; d'être invisible.

L'entreprise contribue à créer de la richesse relationnelle. Pour l'entrepreneur, bien sûr, mais aussi pour chacun des collaborateurs. De la qualité des relations dans l'entreprise dépend le bon fonctionnement de l'entreprise, mais aussi le bien-être et l'efficacité dans le travail⁷⁰.

Remarquons également que l'épanouissement des collaborateurs est lié aux relations qu'ils peuvent nouer au sein de leurs équipes, avec leurs clients, leur fournisseurs... et que les changements organisationnels qui rencontrent le plus de résistance en interne sont ceux où l'on coupe les collaborateurs de leurs relations.

Illustrons l'importance de ces liens par les réseaux relationnels. Au moment de recruter, qui d'entre nous n'a pas appelé quelques amis ou relations pour leur demander : « tu ne connaîtrais pas quelqu'un qui puisse... ? »

Cet exemple montre l'importance pour entrer dans le jeu économique d'y avoir établi des relations. En effet, la confiance est essentielle dans la décision de coopérer avec une personne ou une institution et chacun préférera passer par une médiation avant de s'engager.

Même si les stages font partie du cursus normal de tout étudiant et même collégien aujourd'hui, que chacun peut se créer une réputation grâce aux réseaux sociaux, il reste encore beaucoup de gens tels que les jeunes sans formation, ceux qui habitent les campagnes qui se vident ou les banlieues difficiles qui restent marginalisés et ont des

70 La qualité des relations est constitutive du bien commun. Le bien commun « c'est la bonne vie humaine de la multitude, une multitude de personnes ; c'est leur communion dans le bien vivre », Jacques Maritain, *La personne et le bien commun*, Desclée de Brouwer, p.45.

difficultés à pénétrer dans le monde de l'entreprise de manière durable.

Nous et nos entreprises pouvons contribuer à créer des liens. Le champ créatif est immense. Le plus simple est de se rapprocher d'associations existantes (réseau entreprendre, 100 000 entrepreneurs, etc.). Il n'est pas très compliqué de nouer un partenariat entre notre entreprise et une école ou une mairie.

« **Contribuer à créer des liens.** »

TÉMOIGNAGE



« Les jeunes ont besoin de rencontrer des professionnels qui sont dans la vraie vie. Aller au contact, les écouter, c'est une première étape pour soutenir la recherche d'emplois et l'insertion des jeunes éloignés de l'emploi. Nous avons avec mon équipe eu le bonheur de participer à un dîner carrousel « 50 jeunes 50 patrons » aux Mureaux. J'ai aussi pu aller présenter les métiers du numérique à l'École de la 2^{ème} chance, où j'ai pu voir à quel point ces jeunes sont avant tout demandeurs de rencontres pour pouvoir s'orienter et très à l'écoute. Lorsque l'on témoigne en tant que patron, on pense a priori que l'on va apporter quelque chose aux jeunes. Mais en fait c'est l'inverse, ce sont eux qui nous apportent, car l'on ressort toujours beaucoup plus grand qu'avant de ces rencontres. Ce genre d'expérience nous transforme, nous recevons beaucoup de leur part. »

Karine Forêt, EDC Verneuil

f/ L'annonce de l'évangile

Le bien le plus important et le plus essentiel dont nous sommes les dépositaires est le mystère du Christ. Comme le prêche Benoît XVI, « l'Église est dépositaire du mystère du Christ ...⁷¹ il s'agit du don le plus élevé qu'elle a reçu sans

71 « L'annonce de l'Évangile demeure la première des charités », saint Jean-Paul II, *Novo millennio ineunte* §50.

« Le bien le plus important dont nous sommes les dépositaires est le mystère du Christ. »

aucun mérite et qu'elle est appelée à offrir gratuitement à l'humanité de chaque époque, comme horizon de sens et de salut. (...) Comment ne pas ressentir en même temps la joie et la responsabilité de servir ce Roi, de témoigner de sa grandeur par la vie et par la parole ? »⁷².

Ce mystère, auquel nous nous efforçons d'initier nos enfants comme une grâce pour eux, comment pouvons-nous le porter dans nos entreprises ? Cette question de l'évangélisation nous est également posée et la façon dont nous pouvons témoigner de notre foi appartient à chacun. Nos comportements, nos choix de vie, nos paroles ne doivent pas détourner notre prochain de l'accès à ce mystère, mais au contraire susciter la curiosité d'en savoir plus sur ce qui nous fait courir.

Il nous faut donc nous interroger sur la façon dont :

- ◆ Nous manifestons notre conviction de la puissance de la miséricorde quand il faut reconnaître nos erreurs, nos faiblesses et en demander pardon,
- ◆ Nous témoignons de notre foi en la résurrection lorsqu'il faut aider un collaborateur à se relever après une épreuve, une difficulté ou un échec,
- ◆ Nous exerçons la justice et le don.

« L'argent est un bien différent de tous les autres. »

1.3 L'argent et la destination universelle des biens⁷³

L'argent est un bien différent de tous les autres. Il est un moyen universel qui semble capable de procurer tout ce

72 Benoît XVI homélie du 25 novembre 2007.

73 Cette partie s'inspire des cahiers Procléro sur l'argent (<https://proclero.com>), et du livre de Pierre de Lauzun : *L'évangile, le chrétien et l'argent* aux éd. du Cerf et le cahier des EDC sur la dette.

qui peut être souhaité mais qui dans le même temps est incapable par lui-même de satisfaire le moindre de nos besoins. Son pouvoir est à la fois fascinant et inquiétant. Développons un regard juste sur l'argent. Un regard chrétien qui ne soit ni idéaliste, ni cynique, mais lucide sur nous-même et orienté vers la mise en œuvre du bien commun. Ainsi nous pourrions mieux intégrer l'argent dans nos discernements.

1.3.1 L'argent dans la parole de Dieu

Il est tentant de tirer de la tradition chrétienne une vision négative de l'argent.

De fait, dans la Bible⁷⁴, le prêt à intérêt est interdit, les accapareurs sont condamnés et la loi juive prévoyait la remise des dettes tous les 7 ans. Mais à l'inverse, dans de très nombreux autres passages, la richesse et donc l'argent sont associés à la bénédiction de Dieu. Abraham était « extrêmement riche en troupeaux en argent et en or »⁷⁵, Jacob « déborda de richesse »⁷⁶ et « Le Seigneur bénit la nouvelle situation de Job plus encore que l'ancienne. Job posséda quatorze mille moutons et six mille chameaux, mille paires de bœufs et mille ânesses »⁷⁷.

Les Évangiles font souvent référence à la vie économique et à l'argent. À plusieurs reprises, Jésus est sévère avec les riches. Ainsi dans saint Matthieu il nous dit qu'« il est plus facile à un chameau de passer par un trou d'aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des Cieux »⁷⁸. Jésus demande au jeune homme riche de laisser tous ses biens et

74 Pour approfondir la question de l'argent dans la Bible : *L'argent dans la Bible, ni riche ni pauvre* de Pierre Debergé, éd. Nouvelle Cité ou encore *Dieu et l'argent : une parole à oser* du Pasteur Daniel Marguerat, éd. Cabédita

75 Gn 13, 2. Également dans Gn 26, 13-14 : Isaac « avait un troupeau de petit bétail, un troupeau de gros bétail et de nombreux serviteurs. »

76 Gn 30, 43.

77 Jb 42, 12. Également dans 1R 10, 23 : Salomon « devint le plus grand de tous les rois de la terre en richesse et en sagesse ».

78 Mt 19, 24.

de le suivre⁷⁹. À l'inverse à d'autres moments, Jésus nous invite à utiliser l'argent pour faire le bien. Ainsi le bon Samaritain⁸⁰ donne à l'aubergiste l'argent nécessaire pour soigner l'homme qu'il a recueilli. Dans la parabole de l'intendant malhonnête Jésus nous enseigne : « faites-vous des amis avec l'argent trompeur »⁸¹. Enfin l'histoire de Zachée montre qu'il est possible d'être riche et d'être un ami de Jésus.

Ce que les textes sacrés condamnent, ce n'est pas l'argent lui-même ni même sa possession mais « l'amour de l'argent » : « Qui aime l'argent n'a jamais assez d'argent, et qui aime l'abondance ne récolte rien. Cela aussi n'est que vanité »⁸². Ou encore : « Car la racine de tous les maux, c'est l'amour de l'argent. Pour s'y être attachés, certains se sont égarés loin de la foi et se sont infligé à eux-mêmes des tourments sans nombre »⁸³.

« *L'argent est le fluide vital de l'économie des hommes.* »

1.3.2 L'argent dans la pensée sociale chrétienne

Nous savons bien que l'argent est le fluide vital de l'économie des hommes. Il facilite les échanges et permet les investissements conditionnant le formidable effort que les hommes déploient dans leurs entreprises pour améliorer leurs conditions de vie.

L'apparition de la banque à Florence au quinzième siècle, sous forme de prêt à risque - qui s'apparentait plus à ce que nous appellerions aujourd'hui l'investissement en capital - a ainsi permis non seulement l'accélération des échanges dans le monde méditerranéen, mais surtout les grandes découvertes, la conquête des Amériques et la naissance d'une économie mondiale.

79 Ce récit se retrouve dans chacun des évangiles synoptiques : Mt 19, 16-30 – Mc 10, 17-31 – Luc 18, 18-30.

80 Luc 10, 35 : « Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant : "Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai." ».

81 Luc 16,9.

82 Ecclésiaste 5, 9-11.

83 1Tm 6, 10.

Aujourd'hui, la mise en place des circuits monétaires joue un rôle majeur dans le développement des pays les moins favorisés. Ainsi, lorsqu'une association finance le forage d'un puits, l'enjeu est de le maintenir en bon état. Pour cela, le plus efficace est que celui qui l'entretient et puise l'eau gagne sa vie en vendant ses services. À son tour, il rémunérera les agriculteurs qui lui fourniront sa subsistance.

L'examen des principes de la pensée sociale chrétienne peut nous guider dans l'usage de l'argent :

1. L'argent et la dignité de l'homme :

Une quantité suffisante d'argent est aujourd'hui nécessaire pour satisfaire les besoins fondamentaux de chaque personne et des familles : nourriture, vêtement, logement, éducation des enfants.

L'argent permet l'autonomie et, partant, la dignité. Un mendiant préfère recevoir cinq euros qu'un sandwich. En pouvant choisir sa nourriture, il se sent davantage respecté.

2. Argent et bien commun :

Nous sommes invités à user de l'argent pour faire circuler les biens dans la visée de la construction du bien commun et donc à ne jamais perdre de vue la provenance et la destination de l'argent que nous possédons. Provient-il d'un héritage, d'un don, d'un prêt, de mon travail, du fruit des risques que j'ai pris ? Et à quoi vais-je l'utiliser ? Il peut s'agir d'acheter pour consommer ou investir, de donner, de prêter ou de mettre en réserve.

3. Argent et subsidiarité :

Lorsque nous confions de l'argent à quelqu'un, quelle qu'en soit la forme (don, prêt, investissement), nous lui laissons une certaine liberté dans son utilisation tout en lui donnant les moyens de grandir.

« L'argent permet l'autonomie et, partant, la dignité de la personne humaine. »

« Une organisation subsidiaire sans allocation de budget aux différents niveaux de l'entreprise est un leurre. »

C'est vrai aussi bien dans le cas de l'argent de poche accordé à un enfant par ses parents que de l'allocation d'un budget à un département d'entreprise ou du financement d'un projet par une banque. Une organisation subsidiaire sans allocation de budget aux différents niveaux de l'entreprise est un leurre.

4. Argent et solidarité :

Parce qu'il passe d'une main à une autre pour échanger biens et services, l'argent permet de créer du lien entre les hommes. Même son inégale répartition fait que nous avons besoin les uns des autres⁸⁴.

Il en résulte une obligation de solidarité des plus riches vers les plus pauvres. Il nous est fait obligation d'être attentifs à la situation des pauvres autour de nous et de chercher à y remédier par notre action individuelle : donner du travail, du temps, partager des connaissances, mais aussi les biens matériels et donc l'argent dont nous disposons en excédent. L'impôt, dont c'est un des objectifs principaux, n'y suffit pas, ne serait-ce que parce qu'il traite la question essentiellement sous l'angle financier, par une redistribution qui reste anonyme.

Les plus pauvres montrent aussi parfois le meilleur exemple de solidarité en partageant généreusement de leur nécessaire... C'est la piécette de la veuve de l'évangile. Personne ne doit être jugé trop pauvre pour participer.

1.3.3 L'argent est un moyen différent de tous les autres

Le rapport des hommes à l'argent découle de son caractère spécifique. Il est un moyen « neutre ». C'est-à-dire qu'il peut être échangé contre tout type de bien ayant une

84 Cf. Sainte Catherine de Sienne, *Dialogue avec Dieu* cité p19

valeur économique en s'affranchissant de la nature et des caractéristiques du bien acquis. 100 euros peuvent aussi bien être utilisés pour acheter une nuit d'hôtel, remplir un caddie dans un supermarché ou payer un abonnement pour l'électricité⁸⁵.

Cette neutralité explique que l'argent est le « moyen par excellence ». En effet :

♦ **Il offre des possibilités qui peuvent sembler « sans limites ».** C'est pour cela qu'il est l'instrument de la liberté des personnes en décuplant leur possibilité d'action.

♦ **Il peut être facilement conservé et déplacé dans le monde.** Il est une force civilisatrice car il facilite l'échange. Mais cette fluidité peut aussi créer une forme d'insécurité.

♦ **Il dépersonnalise l'échange.** Il suffit de payer pour obtenir ce que l'on souhaite. En remplaçant les relations communautaires et interpersonnelles au profit de relations contractuelles, l'argent rend plus faciles les relations mais aussi les fait plus distantes.

♦ **Il donne une échelle de comparaison entre des biens** qui a priori ne sont pas comparables. Remarquons qu'en permettant cette comparaison, l'argent transforme les échelles de valeur. Tout est comparable indépendamment de l'usage des choses. Ainsi une maison qui sert à abriter des familles peut ne pas avoir plus de valeur qu'un manège qui procure une activité de loisir.

« L'argent est le moyen matériel par excellence. »

85 Notons également que l'argent, à la différence de tous les autres biens, n'a en lui-même aucune valeur d'usage qui lui soit propre. Une chaise permet de s'asseoir, une voiture de se déplacer. Un tas de billets isolé, aussi gros soit-il, ne donne aucune possibilité semblable. Chesterton notait que l'argent était le plus pauvre des biens. Fabrice Hadjadj souligne que l'avare ne possède rien en réalité.

Le prêt dans la destination universelle des biens

La pratique du prêt se justifie pleinement : celui qui a un excédent de liquidités ou le pouvoir de créer monnaie a le devoir de les mettre à disposition de celui qui en a une utilisation productive et de ne pas les thésauriser.

Pour bien comprendre le prêt, il est utile de distinguer :

- ♦ Le prêt de solidarité auquel il est fait référence dans l'ancien testament ainsi qu'à l'époque contemporaine du Christ : il servait essentiellement d'aide au plus pauvres et ne devait pas maintenir l'emprunteur dans une situation de dépendance vis-à-vis du prêteur, d'où les remises périodiques de dette. Ce type de prêt a été précisément formulé par la doctrine protestante, qui, dès Calvin, distinguait clairement le prêt de secours du prêt de production, sur lequel il était légitime de réclamer des intérêts payés sur la richesse produite.

- ♦ Le prêt dans la vie économique actuelle qui est le poumon de l'économie, au point qu'il constitue l'essentiel de ce que nous appelons l'argent (la masse monétaire).

Renvoyons au livret *Le chrétien et la dette* rédigé par la commission Éthique et Finance des EDC qui aborde ce point en détail et contentons-nous d'en relever quelques lignes directrices :

- ♦ La dette est morale : employer ses liquidités pour le prêteur est bon car cela permet de créer des richesses.

- ♦ Le prêt crée une double responsabilité : pour l'emprunteur, celle de prévoir en conscience ses revenus futurs et n'emprunter que ce qu'il pourra rembourser, et pour le prêteur, celle de s'assurer qu'il prête pour financer un projet créateur de richesses, dans des proportions soutenables pour l'emprunteur.

- ♦ À défaut, se crée un risque de double malheur, la faillite de l'emprunteur et celle du prêteur, qui peut lui-même avoir emprunté et se trouver dans l'incapacité de faire face.

- ♦ Le manque de responsabilité des acteurs économiques, ou le manque d'encadrement réglementaire du crédit, peut conduire à une crise systémique par effet domino, aux conséquences dévastatrices sur l'économie des hommes : nous avons tous en tête l'exemple récent de la crise de 2008.
- ♦ Le prêt ne devrait financer que des projets créateurs de richesses, c'est-à-dire des projets d'investissement, qui augmentent la capacité de l'emprunteur à contribuer à l'économie globale et donc l'autonomisent, par opposition au financement de ses besoins de consommation ou d'exploitation courants, au risque de l'asservir. C'est également vrai dans le cas du budget des collectivités publiques.
- ♦ Enfin, le prêt sous forme de dette devrait être réservé au financement de projets dont l'aléa est faible, les projets les plus risqués devant être financés par du capital, qui coûte plus cher, mais qui n'est rétribuable que si le projet a réussi.

1.3.4 L'argent est une question spirituelle

Jésus nous l'affirme : « Nul serviteur ne peut servir deux maîtres. Car, ou il haïra l'un et aimera l'autre ; ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu et Mammon »⁸⁶.

Monseigneur Pierre Debergé commente cette parole du Christ : « La logique de Dieu est de dépossession, de confiance et de fraternité. La logique de l'argent est d'appropriation et d'insatisfaction. Il y a deux manières de penser son rapport à l'argent. La première est d'accumuler pour soi. L'autre est de s'enrichir auprès de Dieu, c'est-à-dire de prendre l'argent pour ce qu'il est : un instrument au service de son épanouissement. Un épanouissement qui ne fait pas l'impasse sur le souci des autres »⁸⁷.

86 Lc 16, 13.

87 Mgr Pierre Debergé « Arrêtons de diaboliser la richesse » dans la Croix du 13/11/99.

« *L'argent peut devenir serviteur et un bon serviteur, quand il nous permet de nous mettre au service de nos frères.* »

« *L'attachement à l'argent fait oublier la valeur des réalités non monétisables.* »

Notons que notre vraie richesse n'est pas dans ce que nous possédons, mais dans l'usage que nous en faisons. L'argent peut devenir serviteur et un bon serviteur, quand il nous permet de nous mettre au service de nos frères.

Mais, ce n'est pas toujours ainsi que cela se passe. En effet, l'argent de moyen de paiement est peu à peu devenu « le » moyen par excellence, puis le moyen « absolu », avant de devenir la fin et même parfois la fin absolue.

Une telle inversion a plusieurs conséquences :

♦ **La valeur des biens est réduite à ce qu'ils valent économiquement.** L'argent devient l'arbitre de nos choix et nous évite une réflexion sur le sens de nos actions. Dans une société relativiste, il est un outil clé car il ne porte aucun jugement sur ce qu'il est possible d'acquérir. De ce fait, **le marché s'étend progressivement à tous les biens.** Certains biens⁸⁸ dont on pouvait penser qu'ils lui échapperaient comme le corps, le vivant et la culture sont devenus ou sont sur le point de devenir des marchandises.

♦ **Le sens et la valeur des choses sont brouillés.** L'attachement à l'argent fait oublier la valeur des réalités non monétisables. Pourtant, comme l'écrivait un poète : « Chacun peut s'acheter de la nourriture, mais pas l'appétit ; des médicaments, mais pas la santé ; des lits moelleux, mais pas le sommeil ; des connaissances, mais pas l'intelligence ; un statut social, mais pas la bonté ; des choses qui brillent, mais pas le bien-être ; des amusements, mais pas la joie ; des camarades, mais pas l'amitié ; des serviteurs, mais pas la loyauté ; des cheveux gris, mais pas l'hon-

88 Cf. Georg Simmel, sociologue allemand. Dans son livre *La philosophie de l'argent* publié en 1900, il espérait que la culture, le corps et la dignité de la personne ne seraient jamais objets de marchandise et donc soumis au pouvoir de l'argent. On voit le chemin parcouru avec notamment le développement de la « bioéthique » et des lois qui en découlent. Il est possible de faire l'hypothèse que l'effacement de la valeur d'usage au profit de la valeur d'échange tend à faire perdre le sens des réalités qualitatives et rend plus difficile pour une personne d'établir son échelle de valeur. Il est alors plus facile de donner une valeur marchande à ce qui ne devrait jamais être vendu.

neur ; des jours tranquilles, mais pas la paix. L'écorce de toute chose peut s'obtenir avec de l'argent. Mais le cœur lui n'est pas à vendre »⁸⁹.

♦ **La valeur des personnes est identifiée à leur fortune.** Karl Marx ironise : « L'argent est le bien suprême, donc son possesseur est bon. (...) Je n'ai pas d'esprit, mais l'argent étant l'esprit réel de toute chose, comment son possesseur manquerait-il d'esprit ? Il peut en outre s'acheter les gens d'esprit, et celui qui est le maître des gens d'esprit n'est-il pas plus spirituel que l'homme d'esprit ? Moi qui puis avoir, grâce à l'argent, tout ce que désire un cœur humain, ne suis-je pas en possession de toutes les facultés humaines ? (...) Ce que je peux m'approprier grâce à l'argent, ce que je peux payer, autrement dit ce que l'argent peut acheter, je le suis moi-même, moi le possesseur de l'argent. Les qualités de l'argent sont mes qualités et mes forces essentielles en tant que possesseur de l'argent. »⁹⁰. De tels sentiments peuvent envahir notre cœur, mais ils peuvent aussi brouiller nos jugements : cet homme est riche donc il est bon.

♦ **L'argent, parce qu'il a ce pouvoir d'attraction, peut aussi diviser,** en témoignent nombre de nos querelles humaines qui ont l'argent pour fondement ou pour symptôme. Sacha Guitry remarquait « une famille heureuse est une famille qui n'a pas connu d'héritage ».

« *L'argent peut aussi diviser.* »

L'argent peut donc devenir une idole, une finalité en elle-même. Karl Marx notait ironiquement « Mon prochain, c'est l'argent... »⁹¹. Ce veau d'or nous coupe du monde, de ceux qui sont différents de nous et en particulier des pauvres.

89 « De l'argent », poème du poète Norvégien Arne Gaborg (1851 – 1924).

90 Karl Marx, manuscrits de 1844

91 Karl Marx, manuscrits de 1844

La fascination de l'argent est un risque qui menace individuellement chacun de nous. Certains s'accrochent à un gros salaire alors qu'ils sont malheureux dans leur travail. Ils se sentent coincés parce qu'il leur semble n'exister que par leur compte en banque et le statut social que leur donne leur niveau de vie.

« Celui qui aime l'argent n'est jamais rassasié. »

Le besoin d'argent peut devenir amour de l'argent. Et celui qui aime l'argent n'est jamais rassasié. « La passion de l'argent habite l'homme. (...) Quelle que soit la quantité d'argent acquise, l'homme n'est jamais rassasié, il languit toujours. (...) Dans cette recherche hallucinée haletante, ce n'est pas seulement la jouissance que l'homme cherche, mais l'éternité obscurément. Or à cette faim et à cet amour, l'argent n'apporte aucun apaisement et aucune réponse. L'homme se trompe de chemin. Il a pris de mauvais chemins »⁹².

L'argent considéré pour lui-même, et accumulé au-delà de tout besoin imaginable, conduit également aux situations d'hyper-richesse que l'on connaît dans la plupart des pays développés comme sous-développés. Ces inégalités deviennent incompréhensibles pour le commun des hommes et risquent fort de ruiner la cohésion sociale indispensable à la vie commune⁹³.

« La puissance de l'argent structure le monde indépendamment de l'économie réelle. »

Ce risque menace également l'entreprise pour qui l'accumulation de richesses peut devenir un objectif « sacré » qui s'autosuffit. Jacques Ellul montre que l'argent d'outil sacré devient alors ce qu'il appelle une puissance, c'est-à-dire quelque chose qui obéit à ses propres lois et agit de façon autonome. La puissance de l'argent structure le monde et impose ses

92 Jacques Ellul, *L'homme et l'argent*, 1953. Remarquons que cette attirance pour l'argent peut naître pour de bonnes raisons. Éloigner la misère, offrir une belle vie à sa famille, avoir les moyens d'aider les autres... Ce qui au départ était généreux peut se transformer en addiction. Mais, « nul ne peut servir deux maîtres... ». Maintenir l'argent à sa place est une ascèse permanente.

93 On peut également évoquer l'utilisation perversifiée de l'argent pour la corruption, qui individuellement pervertit les âmes et collectivement ruine la confiance indispensable à la construction de la société.

propres fonctionnements indépendamment de l'économie réelle et sans que personne ne les maîtrise⁹⁴.

L'analyse de la crise de 2008 est éclairante à ce sujet : on n'y retrouve l'hubris, la perte complète de repères d'un nombre restreint de décideurs dont les intérêts personnels sont devenus totalement décorrélés de la bonne santé du système économique global et du bien commun. Certains processus financiers se sont emballés sans qu'on puisse les maîtriser.

La question n'est donc pas seulement de savoir ce que nous faisons de l'argent. Elle est aussi de nous demander quel effet l'argent a sur nous. Dans la parabole du riche et de Lazare, Jésus ne dit pas que le riche est un mauvais gestionnaire. Jésus ne nie pas les désirs de sécurité qui habitent les hommes, mais il critique le souci exclusif de garder pour lui ses richesses et veut réorienter nos désirs vers Celui qui peut les apaiser et les combler. Là où est notre trésor, là aussi se trouve notre cœur. « La pointe des récits évangéliques est de dire que la grande question de l'argent se situe au niveau de la foi et non pas de l'éthique »⁹⁵. Il s'agit donc bien d'une question spirituelle.

**« Quel effet
l'argent a-t-il
sur nous ? »**

1.4 L'Option préférentielle pour les pauvres⁹⁶

À l'intérieur de la Destination universelle des biens, la Pensée sociale chrétienne développe le thème de l'Option pré-

94 Ce n'est pas parce que l'argent est devenu une puissance au sens d'Ellul, c'est-à-dire qui se développe avec des logiques propres, que nous devons nous défaire de nos responsabilités. Nous pouvons agir. Le pape François nous rappelle que « la politique ne doit pas se soumettre à l'économie et celle-ci ne doit pas se soumettre aux diktats ni au paradigme d'efficacité de la technocratie. Aujourd'hui, en pensant au bien commun, nous avons impérieusement besoin que la politique et l'économie, en dialogue, se mettent résolument au service de la vie, spécialement de la vie humaine », *Laudato si* §189.

95 Mgr Pierre Debergé : « Arrêtons de diaboliser la richesse » dans la Croix du 13/11/99.

96 Cette partie s'inspire des réflexions de Pierre Coulangue, dans son ouvrage publié en 2011 : *L'option préférentielle pour les pauvres* aux éditions Parole et Silence

férentielle pour les pauvres⁹⁷ comme une application particulière de ce principe. Il ne s'agit en rien d'une « option » de nature facultative, mais bien d'une préférence à exercer partout et en tout.

Il nous faut donc d'abord nous interroger sur les raisons de cette préférence et, ensuite, sur la manière de la mettre en œuvre. Comme entrepreneurs et dirigeants chrétiens, demandons-nous ce que cette option nous indique de particulier pour l'exercice de nos responsabilités et la vie de nos entreprises.

1.4.1 Le privilège des pauvres est conféré par Dieu

« Le privilège des pauvres et des malheureux trouve son vrai fondement non pas en eux, dans les dispositions spirituelles qu'on leur prête, mais dans la nature du Royaume qui vient, dans les dispositions de Dieu, qui entend exercer sa royauté en faveur des plus déshérités »⁹⁸.

« Parce qu'il est le plus grand, Dieu est en même temps le plus proche des tout petits. »

Ce privilège est une « *privata lex* » ou « loi privée » de Dieu lui-même qui voit aussi bien le petit que le grand. Parce qu'il est le plus grand, Dieu est en même temps le plus proche des tout petits. C'est ce paradoxe que Christian Bobin exprimait par l'expression « le Très-Bas ». La grandeur de Dieu pour les chrétiens s'exprime particulièrement dans l'abaissement du fils de Dieu. Jésus est né à Bethléem dans la pauvreté d'une étable et il est mort sur la Croix comme un vulgaire malfaiteur. « Vous connaissez en effet le don généreux de notre Seigneur Jésus Christ : lui

97 Qui sont les pauvres ? Quand le pape nous demande d'aller aux périphéries il nous demande de répondre personnellement à cette question. Il ne s'agit pas de choisir « nos » pauvres mais de nous ouvrir pour reconnaître et rencontrer ceux qu'il nous envoie. La pauvreté est souvent économique mais ne peut se réduire à cette dimension. Elle est aussi dans l'éducation, la culture, les relations avec les autres. La perte des biens relationnels est sans doute la cause des plus grandes pauvretés. Celui qui n'a plus de relation est « invisible » aux autres. C'est la grande souffrance des personnes de la rue. Ne plus être vus par ceux qui passent devant eux.

98 Jacques Dupont, bénédictin cité dans *L'option préférentielle pour les pauvres*, p.34.

qui est riche, il s'est fait pauvre à cause de vous, pour que vous deveniez riches par sa pauvreté »⁹⁹.

C'est parce que le plus petit est appelé à être le plus grand que Dieu veille avec attention sur les malheureux, les pauvres, les malades, les estropiés, les enfants, les femmes stériles. Il les relève et les fait s'asseoir sur un trône à côté de Lui. De nombreux Psaumes chantent cette prédilection. « Je suis avec lui dans son épreuve. Je veux le libérer, le glorifier ; de longs jours, je veux le rassasier, et je ferai qu'il voie mon salut »¹⁰⁰.

Dieu regarde, considère et aime ceux qui n'ont rien, les tout petits, pour eux-mêmes et non pour de quelconques mérites. Ce regard de Dieu sur les pauvres est pour chacun de nous une leçon sur la façon dont Dieu aime. Il nous indique comment à notre tour nous devons aimer.

**« Dieu
regarde les
tout petits,
pour eux-
mêmes. »**

Par ce mouvement de Dieu vers les hommes, les pauvres qui n'ont rien ont accès au plus grand des trésors, Dieu lui-même, leur seigneur créateur et sauveur. Comme Job au milieu de ses difficultés¹⁰¹, ils sont invités à le louer, à exprimer leur confiance en lui et grâce à son amour garder l'espérance à la suite du Psaume : « Mon âme attend le Seigneur plus qu'un veilleur ne guette l'aurore »¹⁰². C'est aussi pour chacun de nous une indication sur la façon dont nous entrons en relation avec Dieu. En effet, nous sommes tous appelés à nous dépouiller pour rencontrer le seigneur.

99 2Co 8,9.

100 Ps 90, 15-16 et aussi « Tous ces êtres, c'est ma main qui les a faits et ils sont à moi tous ces êtres, oracle du seigneur. C'est vers celui-ci que je regarde : le pauvre, l'humilié, celui qui tremble à ma parole » Is 66,2, « L'esprit du Seigneur Dieu est sur moi parce que le Seigneur m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé annoncer la bonne nouvelle aux humbles, guérir ceux qui ont le cœur brisé, proclamer aux captifs leur délivrance, aux prisonniers leur libération, » Is 61,1.

101 Le livre de Job témoigne de cette fidélité. Malgré ses déboires, Job ne perd pas confiance dans le Seigneur et continue à Le louer sans cesse. « Le Puissant sera ton or et, pour toi, des monceaux d'argent. Ainsi, tu trouveras tes délices dans le Puissant, et vers Dieu tu élèveras ta face. », Jb 22, 25-26.

102 Ps 129, 6.

Sainte Thérèse écrivait « L'héritage que nous recevons et qui nous rend riches, c'est de savoir qu'il faut passer par le rien pour recevoir le tout de Dieu ».

Porter ce regard sur les autres à la suite de Dieu est difficile. L'évangile du riche et de Lazare¹⁰³ peut nous inspirer. Le texte montre bien la primauté de l'attention de Dieu. Seul le pauvre Lazare porte un nom, qui le rend unique aux yeux de Dieu... et du monde. Au « séjour des morts », le riche voit enfin Lazare de loin, alors que sur terre, il ne portait jamais son regard sur lui.

Ce regard sur les pauvres est primordial : « Quand le pauvre est découvert il est toujours refusé, car il remet en question le droit d'exister à soi-même. La première réaction est de se défendre. Devant le pauvre on détourne la face. (...) Mais Dieu nous attend exactement là. Il m'attend là où est celui qui met en cause mon droit d'exister et que je ressens comme tel. Si on sait choisir celui-là comme prochain, alors Dieu est accueilli »¹⁰⁴.

L'attention de Dieu est attachée aux pauvres. Il les distingue et veut les prendre auprès de Lui. D'une certaine façon, ils sont la famille ou la maisonnée de Dieu, ses enfants, ses « clients » au sens romain du terme, dont Dieu serait le « patron ». Qui respecte Dieu doit donc respecter de la même manière ses proches, « ces plus petits de mes frères ».

Dans son évangile, Matthieu va plus loin en déclarant « chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »¹⁰⁵ ! Par cette parole, Jésus, Fils de Dieu, nous invite à le voir dans chaque pauvre. Préférer les pauvres, c'est donc choisir

103 Lc 16, 19-31.

104 *Le pauvre choisi comme Seigneur*, Dominique Barthélémy, Cerf, 2009, p. 152, cité par P. Coulange.

105 Mt 25, 40.

Dieu. Ainsi que l'exprime le proverbe, « il honore son Créateur, celui qui a pitié du pauvre »¹⁰⁶.

Mais les riches ne sont pas pour autant exclus pour Dieu. Certes, la richesse peut devenir un empêchement à entrer dans le Royaume de Dieu. Aussi la Bible regorge-t-elle de mises en garde et de conseils pour les riches pour leur permettre d'agir pour le bien commun et leur bien ultimement « malgré » leur richesse. Le riche est bien sûr invité à ne jamais causer de tort, mais cela ne suffit pas, il doit aussi développer une vraie humilité ouverte aux plus démunis et aux plus fragiles. Mais il doit surtout les protéger, les secourir, partager et vivre avec eux comme le fait Dieu. Ainsi tout homme peut exercer cette Option préférentielle pour les pauvres.

**« Préférer
les pauvres,
c'est donc
choisir
Dieu. »**

1.4.2 Comment comprendre et mettre en œuvre cette préférence aujourd'hui ?

Simone Weil insiste sur l'éducation à donner aux jeunes¹⁰⁷ pour leur apprendre à être attentif aux pauvres. « La plénitude de l'amour du prochain, c'est simplement d'être capable de lui demander : « quel est ton tourment ? ». C'est savoir que le malheureux existe, non pas comme une unité dans une collection, non pas comme un exemplaire de la catégorie sociale étiquetée « malheureux », mais en tant qu'homme, exactement semblable à nous, qui a été un jour frappé d'une marque inimitable par le malheur. Pour cela il est suffisant, mais indispensable, de savoir poser sur lui un certain regard »¹⁰⁸.

106 Pr 14, 31.

107 Ainsi la coutume de l'assiette du pauvre. Au siècle dernier, de nombreuses familles posaient sur leur table une assiette supplémentaire à destination de l'inconnu, à l'invité de la dernière minute. Ce rite rappelait dans sa simplicité que celui qui peut survenir est aussi notre frère et que chaque famille doit être prête à s'ouvrir généreusement à lui.
Ainsi également tous les engagements humanitaires dans lesquels de nombreux jeunes s'engagent et qui les transforment.

108 « Réflexion sur le bon usage des études scolaires en vue de l'amour de Dieu », Simone Weil, in *L'attente de Dieu*, La Colombe, 1950, p. 79-80, cité par P. Coulange.

Le changement de regard est la première étape. Le point de départ d'une attitude chrétienne est de considérer les pauvres à l'égal des autres, mieux même : au premier rang des autres.

TÉMOIGNAGE



« Nous cherchions quelqu'un pour aspirer et remettre en état les rideaux de scène que nous louons. L'association Ribat du Rocher de Bondy nous a présenté une jeune femme sans qualification ni expérience : Nadia. Nous lui avons fait confiance. Avec le soutien de Ribat, Nadia a su très vite trouver sa place et aujourd'hui, après 3 ans et demi, elle est devenue incontournable dans l'entreprise ».

Hugues Frachon, EDC Senlis

La vie de l'entreprise est concernée. Comme l'annonce le titre d'un ouvrage de management, « Un regard peut tout changer »¹⁰⁹. Le regard que nous portons à notre interlocuteur lui donne sa dignité de personne, il libère sa capacité d'agir et le motive à donner à son tour le meilleur de lui-même. Un « petit », quel qu'il soit, doit être davantage regardé comme important à nos yeux. C'est une question d'adhésion aux choix de Dieu lui-même. Saint Vincent de Paul écrivait : « Lorsqu'il nous arrive de ne pas distinguer très clairement Dieu dans les pauvres, ce n'est point que nous n'aimons pas assez les pauvres, c'est que nous n'aimons pas assez Jésus-Christ... Le cloître de Dieu, c'est la charité, c'est là que Dieu se plaît, là qu'il loge, là que se trouve son palais. Là le séjour où il prend son plaisir. Soyez

109 *Un regard peut tout changer – Les conseils impertinents d'un consultant*, Aubry Pierens, Salvator, 2016.

charitables et Dieu habitera avec vous... Vous l'aurez dans vos cœurs »¹¹⁰.

La seconde étape est d'accueillir et d'écouter : dans le monde méditerranéen de l'Antiquité, lorsqu'un étranger demandait l'asile, il était d'abord accueilli sous sa tente et personne ne lui demandait rien avant de le servir, de lui laver les pieds et de lui avoir offert à manger et à boire. C'est ce que fit Abraham pour les trois personnages qui lui rendirent visite au chêne de Mambré pour lui apporter la bénédiction divine. Cette attitude d'Abraham ne peut que nous inspirer dans nos rapports avec nos collaborateurs, nos clients et nos fournisseurs.

Savoir accueillir les étrangers est d'actualité. Qu'ils soient des réfugiés, forces vives courageuses, compétentes et utiles, comme l'a compris l'Allemagne, ou des immigrants installés avec leurs enfants en France depuis plus longtemps. À partir du moment où ils sont en France, les Français doivent les accueillir « sous leur tente » décemment et humainement. Il nous faut dire à temps et à contre-temps, comme le font les églises, que tout homme doit être respecté et aidé, fut-il « irrégulier » ... Les prises de position des évêques il y a quelques années, et plus récemment celles des associations chrétiennes, rendent plus audible le message évangélique pour le monde. C'est un bienfait !

110 Prière de saint Vincent de Paul.

TÉMOIGNAGE



« Nos enfants ont quitté la maison alors, quand Welcome Rouen Métropole nous a demandé il y a un peu plus d'un an si nous pouvions héberger des migrants, nous avons avec ma compagne, ses enfants et les miens dit oui, sans savoir très bien où cela nous entraînerait. Depuis, nous avons accueilli une douzaine de personnes, originaires pour la plupart d'Afrique de l'Ouest : un couple avec enfants, un jeune homme diplômé, des mineures non accompagnées... et tout dernièrement une jeune mère avec son nouveau-né. Ces personnes qui ont souffert ont élargi notre horizon comme celui de nos enfants et petits-enfants. Ces derniers sont très heureux de pouvoir partager avec eux un jeu, la préparation d'un repas, une promenade lorsqu'ils viennent nous voir. Tout dernièrement Welcome nous a sollicités pour faire venir une famille irakienne actuellement en Jordanie, et les 50 EDC de Rouen se sont portés garants pour faciliter leur installation sur Rouen. »

François Alexandre, EDC Rouen

La troisième étape est de s'enquérir de « ses tourments », comme le dit Simone Weil. Ses propos s'inspirent de la légende de Perceval qui, lors de sa première rencontre avec le roi pêcheur, ne lui pose pas la question qui le guérirait et a gardé le silence devant lui¹¹¹. Ce silence est jugé comme celui d'un passant « sans foi ni cœur »...

S'intéresser au pauvre, au malade, au réfugié, au malheureux, savoir ce qui le tourmente, c'est déjà commencer à le guérir de son isolement et de l'indifférence du monde. Sans tomber dans un paternalisme dépassé, il nous faut retrouver cette simplicité du cœur qui compatit aux souffrances de

111 Légende citée par P. Coulange dans son ouvrage, op. cit. p.59-61.

ses collaborateurs sans les écraser, dans « une relation qui libère, qui fait être »¹¹².

À la suite du Christ, faisons-nous pauvre pour donner toute sa place au pauvre. « Le paradoxe spirituel est le suivant : je suis apte à exercer l'hospitalité non pas parce que j'ai des biens en abondance, mais dans la mesure où je suis dépouillé, où je suis délesté de mes préjugés, de mes certitudes, et d'abord de ce moi prépondérant, arrogant, encombrant. Je puis accueillir l'Autre non parce que je suis riche et puissant, mais par ce que je m'efface, je m'absorbe, je me fais pauvre au sens spirituel du terme (...). Seul celui qui s'est désapproprié de lui-même offre à l'autre toute la place et se montre véritablement hospitalier »¹¹³.

TÉMOIGNAGE



« J'accompagne avec Wake Up Café des ex-détenus. Le mot essentiel pour ces personnes qui sortent de prison et qui ont eu de telles blessures dans la vie, c'est d'être écoutées. Dans ces relations très fortes, je suis face à mes propres faiblesses, à mes pauvretés. Je voudrais que la société change de regard sur ces personnes qui ont purgé leurs peines et veulent s'en sortir. Elles ont une réflexion sur la vie, sur l'homme, sur ce qu'elles sont qui dépasse ce que l'on imagine. Leur regard doit être changé mais le nôtre aussi. C'est au contact des plus faibles que je vais parfois rencontrer le Christ qui vit en eux et toujours rencontrer le Christ qui vit en moi ! »

Olivier Pignal, EDC Viroflay

112 P. Coulange, op. cit. p. 141.

113 « Le sens de l'hospitalité » de Jacqueline Kelen, p118 et 119, éd. Guy Tredaniel. Jacqueline Kelen cite Simone Weil « Je dois me retirer pour que Dieu puisse entrer en contact avec les êtres que le hasard met sur ma route et qu'il aime ».

Ensuite, **dans une quatrième étape seulement, peuvent venir des solutions concrètes**, des libéralités ou des dons, un partage plus large qui peut aussi être d'inviter le pauvre à donner.

L'accueil cité plus haut est un exemple de ce qui peut être fait. Il est aussi possible de faire un don. Certains vont jusqu'à tout donner : la veuve de Sarepta donne tout ce qui lui restait à Élie¹¹⁴, la pauvre veuve de l'évangile donne de son indigence¹¹⁵, saint Martin donne toute la partie de son manteau qui lui appartient en propre...

Le don ou l'aumône sont sources de joie et de purification selon les Écritures. Telle est la leçon donnée aux Pharisiens qui accusent Jésus de ne pas se purifier avant de manger : « Insensés ! Celui qui a fait l'extérieur n'a-t-il pas fait aussi l'intérieur ? Donnez plutôt en aumône ce que vous avez, et alors tout sera pur pour vous »¹¹⁶.

« **Il n'est pas de pauvre qui ne puisse donner.** »

Rappelons-nous cependant que « le don rend inférieur celui qui le reçoit, surtout s'il est accepté sans esprit de retour¹¹⁷ ». Il est donc aussi important de demander aux pauvres. En effet, la communauté de Sant'Egidio nous rappelle qu'il n'est pas de pauvre qui ne puisse donner. Inviter à donner, c'est reconnaître à l'homme sa grandeur.

Mais il convient de **se garder de deux écueils** : celui de la théologie de la libération, quand elle vise à bâtir le Royaume de Dieu au profit des plus pauvres dès ici-bas sur un plan politique, et celui de la théologie de la prospérité, quand elle vise à s'enrichir pour montrer la bénédiction donnée par Dieu au plan matériel seulement. Entre les deux, il faut tenir deux

114 1R 17, 8-16.

115 Mc 12, 42-44.

116 Luc 11, 40-41.

117 Marcel Mauss dans *Sociologie et anthropologie*.

TÉMOIGNAGE



« Avec mon équipe, nous sommes allés à la rencontre des élèves, 15 à 18 ans, de l'école de production de l'Icam à Toulouse. Nous avons été émerveillés par ces jeunes qui sont en situation de raccrochage après un parcours personnel compliqué, instabilité familiale, migration, échec scolaire important, et qui passent un peu de leur temps à s'engager dans des actions vers des personnes plus fragiles. Cette année ils vont participer aux maraudes avec une association s'occupant des SDF qui vivent et couchent dans la rue. Quand on est en situation de fragilité, il y a toujours une personne en situation plus difficile »

Louis de Montety, EDC Toulouse

réalités ensemble pour mettre en œuvre l'évangile dans les domaines du social et du politique :

- ♦ C'est Dieu qui est le secours des pauvres et leur libérateur ;
- ♦ Le rôle des hommes est d'être des imitateurs de Dieu. Il ne s'agit pas de rester les bras ballants et d'attendre que la Providence règle le sort des malheureux...¹¹⁸

Comme entrepreneurs et dirigeants chrétiens, nous détenons des capacités d'action qui nous obligent à prendre à bras le corps les difficultés des plus pauvres et à agir pour les soulager. Comment ? Ce livret propose d'y réfléchir dans le paragraphe « La mise en œuvre de l'Option préférentielle pour les pauvres », p. 137. Cependant n'oublions pas de commencer par les regarder, les accueillir et les écouter. Et de cette rencontre naîtra la rencontre avec l'autre, le Christ.

118 P. Coulange, op. cit. p. 192.

2 PARCOURS BIBLIQUE

« Amen, amen, je vous le dis : Moi, je suis la porte des brebis. Tous ceux qui sont venus avant moi sont des voleurs et des bandits ; mais les brebis ne les ont pas écoutés. Moi, je suis la porte. Si quelqu'un entre en passant par moi, il sera sauvé ; il pourra entrer ; il pourra sortir et trouver un pâturage. Le voleur ne vient que pour voler, égorger, faire périr. Moi, je suis venu pour que les brebis aient la vie, la vie en abondance. Moi, je suis le bon pasteur, le vrai berger, qui donne sa vie pour ses brebis. »

Jn 10, 7-11

Les documents du Magistère qui traitent de la Destination universelle des biens se réfèrent à quelques sources bibliques (en particulier le premier récit des origines, en Gn 1,26-29, cité par la *Catéchisme de l'Église catholique*, n° 2402), mais ils n'ont pas pour vocation de proposer une réflexion systématique concernant le fondement scripturaire de cette notion.

Ce chapitre a pour objet de proposer une enquête biblique organisée en quatre thèmes. Chacun de ces thèmes vient illustrer de manière particulière la manière dont l'homme, dans l'usage qu'il fait des biens, « ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres »¹¹⁹ ; ce qui est la définition de la **Destination universelle des biens**, proposée par la Constitution pastorale *Gaudium et spes* du Concile Vatican II, se référant elle-même à l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII (1891)¹²⁰.

2.1 Théologie de la création et destination universelle des biens

2.1.1 À l'origine, un idéal de douceur, et le refus d'une logique de prédation

Comme l'a montré Paul Beauchamp, le premier récit des origines développe une perspective pacifique, une perspective de douceur, soulignée en particulier par la loi sur l'alimentation humaine : la domination sur le

119 Constitution pastorale *Gaudium et spes*, §69, 1.

120 Cette encyclique se réfère elle-même à la *Somme théologique* de Saint Thomas d'Aquin (II. II q 65 a 2), qui se fonde, dans sa réflexion sociale, sur 1 Tm 6,18 : « (Que les riches) fassent le bien, s'enrichissent de belles œuvres, donnent avec largesse, partagent avec les pauvres ».

« L'homme est invité à une domination par la douceur. »

monde animal à laquelle sont conviés, selon Gn 1,28, tous les êtres humains, est une domination paradoxale, dans la mesure où seuls les végétaux constituent leur alimentation. Paul Beauchamp en conclut, qu'à l'image de Dieu, l'homme est invité à une domination par la « douceur » : « le don de la seule nourriture végétale en Gn 1,29s. est particulièrement lourd de conséquences non dites : la parole divine pose les vivants hors de toute violence »¹²¹.

Gn 1,28-29

Dieu les bénit et leur dit : « Soyez féconds et multipliez-vous, remplissez la terre et soumettez-la. Soyez les maîtres des poissons de la mer, des oiseaux du ciel, et de tous les animaux qui vont et viennent sur la terre ». Dieu dit encore : « Je vous donne toute plante qui porte sa semence sur toute la surface de la terre, et tout arbre dont le fruit porte sa semence : telle sera votre nourriture ».

Cette invitation à une domination paradoxale par la douceur maintient donc les humains à distance de toute logique de prédation. D'autre part, selon cette logique, Dieu demeure le maître du monde créé, qu'il a remis entre les mains des humains : il en fixe les règles.

Le contraste entre Gn 1,28-29 et la loi alimentaire énoncée par Dieu à la suite du récit du déluge, en Gn 9,3-6, n'en est que plus saisissant. La consommation de viande animale est désormais autorisée. Elle est le corollaire de l'irruption du crime, et d'une logique de prédation dans la vie des hommes. Dans ce contexte, l'interdiction de la consommation du sang est un rappel

121 P. Beauchamp, *L'un et l'autre Testament. 2. Accomplir les Écritures*, Paris : Seuil, 1990, p. 307.

de l'interdiction de la violence et du meurtre vis-à-vis d'autrui.

Gn 9,3-6

« Tout ce qui va et vient, tout ce qui vit sera votre nourriture ; comme je vous avais donné l'herbe verte, je vous donne tout cela.

Mais, avec la chair, vous ne mangerez pas le principe de vie, c'est-à-dire le sang.

Quant au sang, votre principe de vie, j'en demanderai compte à tout animal et j'en demanderai compte à tout homme ; à chacun, je demanderai compte de la vie de l'homme, son frère.

Si quelqu'un verse le sang de l'homme, par l'homme son sang sera versé. Car Dieu a fait l'homme à son image ».

Dans ces récits des origines, Dieu, à l'origine du monde créé dont il fait don à l'humanité, en donne également les règles d'usage — règles de douceur et de cohabitation pacifique. La prolifération de la violence humaine conduit cependant le personnage divin à énoncer des règles pratiques moins ambitieuses (Gn 9) qui, si elles ne parviennent pas à éteindre la violence de l'humanité, cherchent pour autant à la réguler.

2.1.2 Une mise en application de la théologie de la création dans les relations sociales (Lv 25).

Les lois de Lv 25 ont été écrites dans un contexte social dramatique, en Judée, au 5ème siècle avant notre ère, sous la domination perse. La situation de misère est telle que beaucoup de petits propriétaires sont obligés de vendre leurs terres pour payer leurs dettes, et de s'engager comme salariés agricoles, tandis que se constituent des latifundia. Face à cette situation, la loi du Jubilé établit la règle d'une annulation de toutes les dettes au terme de 7 septénaires d'années, c'est-à-dire tous les 50 ans. Le

rythme septénaire constitue une allusion évidente au récit de la création en 7 jours. La théologie de la création constitue en effet le fondement principal de la loi jubilaire.

Le jubilé est proclamé, chaque 50^{ème} année, le jour du *yom hakkippurim* (cf. Lv 25,9-10), c'est-à-dire le jour de la liturgie au terme de laquelle Dieu remet à Israël toutes ses fautes : une corrélation est donc établie entre relation à Dieu et relation au prochain. De même que, dans la célébration de *yom hakkippurim* Dieu remet à Israël ses fautes, de la même manière, le Jubilé invite chaque Israélite à remettre à son prochain ses dettes.

**« Seul
l'usufruit de
la terre sert
à l'alimen-
tation de
l'homme. »**

D'autre part, la compréhension de la propriété que les lois de Lv 25 proposent se situe dans la continuité de la théologie de la création, exposée par Gn 1 : selon le récit de Gn 1, seul l'usufruit de la terre sert à l'alimentation de l'homme, mais l'homme n'est jamais déclaré « propriétaire » du monde créé. Il doit même en partager les fruits avec les animaux (Gn 1,30). Cette conception est développée de manière assez provocatrice dans le discours divin de Lv 25,23 :

Lv 25,23

« La terre ne sera pas vendue sans retour, car la terre est à moi et vous n'êtes pour moi que des immigrés (mot hébreu *ger*), des hôtes ».

Ainsi, les membres du peuple d'Israël sont présentés comme des étrangers résidant sur la terre de Dieu. Dès lors, c'est la notion même de propriété qui se trouve transformée : jouissance temporaire n'est pas propriété. Cette limite de la notion de propriété se réfère à la théologie de la création et permet, au sein même d'Israël, de maintenir la cohésion sociale. Mais elle procède d'une intuition théologique plus profonde : le chapitre 25 du Lévitique établit en effet une cor-

relation entre le don de Dieu, qui est à l'origine de la création et de la naissance même du peuple d'Israël, et la logique de don, qui doit désormais prévaloir dans les relations sociales.

Énoncé du don de Dieu :

Lv 25,2

« Lorsque vous serez entrés dans le pays que je vous donne ».

Lv 25,38

« C'est moi le Seigneur votre Dieu, qui vous ai fait sortir du pays d'Égypte, pour vous donner le pays de Canaan ».

Énoncé, en termes de don, de la réponse d'Israël :

Lv 25,24

« Dans tout ce pays qui est votre patrimoine vous donnerez le rachat des dettes, pour le pays ».

Le don de Dieu appelle une réponse de l'homme, qui prend la forme d'un « prolongement » de ce don dans les relations sociales. L'articulation entre don divin et énoncé de la loi n'est pas propre à Lv 25. C'est une construction théologique qui parcourt toute la Torah : ainsi, par exemple, dans les deux récits des origines, l'énoncé du don de Dieu précède et fonde la loi qui en précise l'usage — loi alimentaire dans le premier récit des origines, en Gn 1 (Gn 1,28-29) ; interdit de consommation des fruits de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, dans le second récit des origines, en Gn 2 (Gn 2,16-17). De la même manière, les deux décalogues reflètent dans leur structure une articulation analogue : l'énoncé du don de Dieu (la libération du joug de l'Égypte :

« Le don de Dieu appelle un prolongement de ce don dans les relations sociales. »

Ex 20,2 ; Dt 5,6) y précède la liste des commandements négatifs et positifs qu'Israël s'engage à mettre en œuvre, dans le cadre de l'Alliance avec Dieu.

L'objet de Lv 25 est donc de réfléchir à un ordre social qui soit conforme à la théologie de la création : les règles sociales qui régissent la communauté d'Israël ne peuvent être établies indépendamment du projet divin. La souveraineté de Dieu sur la terre invalide son annexion par de grands propriétaires. D'autre part, si le seul maître légitime de la terre est Dieu lui-même, les Israélites ne peuvent devenir définitivement ouvriers agricoles, c'est-à-dire serviteurs chez un propriétaire qui, de fait, se substituerait ainsi à l'autorité divine.

« Dieu seul est le propriétaire légitime de la création. »

La théologie de la création débouche donc sur l'affirmation, non pas de la destination universelle des biens, mais de l'impossibilité pour tout humain de s'en rendre définitivement maître. L'affirmation, en Lv 25, que Dieu seul est le propriétaire légitime de la création, est une manière de souligner la vocation universelle des biens créés, qui doivent profiter à toute l'humanité.

2.2 Idolâtrie et destination universelle des biens

Le récit de création de Gn 1, comme son prolongement en éthique sociale, en Lv 25, ont un point commun : l'affirmation de l'autorité exclusive de Dieu sur les biens, au détriment de toute autorité humaine. Cependant, l'Ancien Testament, comme le Nouveau Testament comportent de multiples mises en garde contre l'idolâtrie de l'argent : non seulement l'autorité de Dieu est oubliée, mais l'argent devient le moteur ultime de la vie humaine et prend la place de Dieu. Dès lors, la dimension universelle du projet créateur de Dieu — le fait que les biens soient au service du

plus grand nombre — est occultée au profit d'une logique d'accumulation, voire d'accaparement et de prédation.

2.2.1 Le récit « exemplaire » concernant la vigne de Nabot (1 R 21).

Le récit de 1 R 21 décrit la convoitise de la reine Jézabel, vis-à-vis d'un bien — un vignoble — possédé par Nabot. La reine Jézabel, d'origine phénicienne, est le symbole de l'idolâtrie, puisqu'elle vénère des dieux étrangers. Manipulant le roi Achab, elle organise elle-même un procès truqué conduisant à la condamnation à mort de Nabot, accusé d'apostasie à la suite de faux-témoignages, et à la spoliation de ses biens. Dans ce récit, le personnage de Jézabel est le symbole d'une corrélation entre idolâtrie et violence sociale : Jézabel transgresse l'organisation de la propriété propre à Israël — une organisation de droit divin. Dans le récit biblique, la condamnation et la sanction de ce comportement idolâtre qui vient bafouer le droit et la justice est sans appel : Jézabel est condamnée à une mort sans sépulture (cf. 2 R 9,30-37). La pointe du récit réside dans le fait que la convoitise idolâtre de Jézabel a « contaminé » le roi d'Israël Achab. Délaissant l'organisation sociale voulue par Dieu, il a pactisé avec celle qui représente les idoles pour assouvir son désir de richesse.

Ce récit exemplaire décrit donc l'organisation sociale qui prévaut en Israël comme toujours menacée par une logique idolâtre qui conduit à violer les droits des petits propriétaires au bénéfice des plus puissants. Deux logiques se font face : la « logique de Yahvé » et la « logique des idoles ».

2.2.2 L'opposition entre Dieu et l'argent dans le Nouveau Testament

L'idée d'une incompatibilité entre le service du Dieu de Jésus Christ et la quête de richesses est développée à de multiples reprises dans les récits des Évangiles synoptiques. Elle est énoncée par Jésus lui-même : « Vous ne

« Il existe un lien entre idolâtrie et règne de l'argent. »

pouvez servir deux maîtres : Dieu et l'Argent (littéralement « Mammon », terme araméen pour argent, possession) — formule retrouvée dans deux Évangiles : Mt 6,24 ; Lc 16,13 — et est illustrée par de multiples récits. Les deux exemples qui sont ici développés établissent clairement un lien entre idolâtrie et règne de l'argent.

1. Le riche insensé (Lc 12,16-21)

Il y avait un homme riche, dont le domaine avait bien rapporté.

Il se demandait : « Que vais-je faire ? Car je n'ai pas de place pour mettre ma récolte »

« Voici ce que je vais faire : je vais démolir mes greniers, j'en construirai de plus grands et j'y mettrai tout mon blé et tous mes biens.

Alors je me dirai à moi-même : Te voilà donc avec de nombreux biens à ta disposition, pour de nombreuses années. Repose-toi, mange, bois, jouis de l'existence. »

Mais Dieu lui dit : « Tu es fou : cette nuit même, on va te redemander ta vie. Et ce que tu auras accumulé, qui l'aura ? »

Voilà ce qui arrive à celui qui amasse pour lui-même, au lieu d'être riche en vue de Dieu.

L'homme riche, dans cette parabole, perd la notion de ses propres limites. Le lieu de son bonheur est sa propre existence, dont il ne voit pas le terme. Toute son énergie se déploie au service de son propre plaisir, qu'il croit garanti par ses richesses (v. 19). Tout se passe comme si l'homme riche avait fait de sa vie et de sa personne sa propre idole. Au-delà de l'oubli des limites de toute vie humaine, le discours de l'homme riche de la parabole n'accorde aucune place aux plus pauvres ni à Dieu lui-même. L'idolâtrie de la richesse, et de ce qu'elle rend possible sur le plan matériel, a effacé toute autre préoccupation.

2. Rendez à César... (Mt 22,17-21)

« Donne-nous ton avis : Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ? »

Connaissant leur perversité, Jésus dit : « Hypocrites ! Pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve ?

Montrez-moi la monnaie de l'impôt. » Ils lui présentèrent une pièce d'un denier.

Il leur dit : « Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? »

Ils répondirent : « De César. » Alors il leur dit : « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Le discours de Jésus, qui intervient dans le cadre d'un dialogue tendu avec les Hérodiens, venus le mettre à l'épreuve, est parfois interprété comme une distinction entre deux registres, entre deux domaines différents : le domaine spirituel, où l'on peut situer la relation de tout homme à Dieu, et le domaine politique ou mondain, qui obéit à une autre logique. Jésus suggérerait que le paiement de l'impôt est une affaire qui relève de l'organisation de la cité ou de l'empire et qui, à ce titre, ne le concerne pas directement.

Pourtant, une autre interprétation, plus radicale, de ce discours de Jésus est possible : l'empereur romain est divinisé de son vivant, et représente donc une idole qui exige soumission et révérence. Or, toute la tradition d'Israël, dont Jésus est l'héritier, souligne l'illégitimité des idoles, dont le culte est vain (voir en particulier le Deutéronome). Selon la perspective théologique d'Israël, tout appartient à Dieu et rien n'appartient aux idoles. Dès lors, le logion de Jésus apparaît très provocateur :

« Rendez à Dieu ce qui est à Dieu » : selon la tradition d'Israël, le monde créé provient tout entier de Dieu, et il appartient à tous les croyants de reconnaître ce don de Dieu, et d'y répondre en s'engageant dans une logique de don

et de gratuité. C'est le sens de l'invitation répétée de Jésus à l'amour gratuit du prochain. Les biens de ce monde proviennent de Dieu et tout croyant est invité à entrer dans une « logique du don », conforme à la théologie de la création.

« Rendez à César ce qui est à César » : l'empereur revendique une autorité divine. Mais cette divinisation est illégitime. Elle est idolâtre. Ainsi, le propos de Jésus apparaît ironique, car, en réalité, rien n'appartient en propre à César. Rien ne lui est dû. Autrement dit, la symétrie qui semble établie entre Dieu et César dans le discours de Jésus n'est qu'apparente : tout provient de Dieu, et tout lui appartient ; l'autorité de nature divine que revendique César n'est qu'une illusion.

« Tout provient de Dieu, et tout lui appartient. »

Ces différents textes mettent ainsi en évidence l'enjeu éthique de la lutte contre l'idolâtrie : c'est en reconnaissant l'origine divine de tous les biens « mondains », que l'on peut en affirmer la destination universelle. Dieu crée l'univers au profit de toute l'humanité sans exclusive. Au contraire, l'idolâtrie conduit à un usage exclusif des biens au profit des idoles : qu'il s'agisse d'une autorité politique divinisée (l'empereur) ou qu'il s'agisse, d'une manière plus banale, d'un oubli de Dieu et d'une absolutisation d'intérêts particuliers ou privés, qui se trouvent pour ainsi dire « idolâtrés ».

« L'idolâtrie conduit à un usage exclusif des biens au profit des idoles. »

2.3 Vie communautaire et destination universelle des biens

2.3.1 Israël et le projet d'une société fraternelle

Les conditions sociales qui prévalent dans le Royaume de Juda à la fin du VII^{ème} siècle conduisent les plus pauvres à se vendre comme esclaves : les veuves, les orphelins, les étrangers résidents. Pourtant, la législation du Deutéronome, tout en prenant acte des hiérarchies sociales qui se créent, insiste sur le fait que les membres de la

communauté d'Israël sont tous frères, au-delà des disparités sociales. Cette affirmation a des conséquences bien concrètes dans la législation : tous les sept ans, les esclaves pour dettes doivent être remis en liberté. Bien plus, ils sont dotés d'un pécule (troupeaux, céréales, etc.), qui leur permet de reprendre une vie libre dans de bonnes conditions.

Dt 15,12-14

« Quand, parmi tes frères hébreux, un homme ou une femme se sera vendu à toi, il te servira durant six ans. La septième année, tu le renverras libre de chez toi et, en ce cas, tu ne le renverras pas les mains vides : tu le couvriras de cadeaux avec le produit de ton petit bétail, de ton aire à grain et de ton pressoir ; tu lui donneras à la mesure de la bénédiction du Seigneur ton Dieu ».

Les biens acquis grâce au travail des esclaves servent ainsi pour partie à consolider leur statut d'hommes libres, au terme de leur période de servitude. Une telle mesure est liée à la compréhension de la propriété qui est celle du Deutéronome : les membres de la communauté d'Israël ne sont que les usufruitiers d'une terre que Dieu leur a donnée, et dont l'usage doit profiter à tous :

Dt 6,10-12

« Quand le Seigneur ton Dieu te fera entrer dans le pays qu'il a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, de te donner ; quand tu auras des villes grandes et belles que tu n'as pas bâties, des maisons pleines de richesses que tu n'y as pas entassées, des citernes que tu n'as pas creusées, des vignes et des oliveraies que tu n'as pas plantées ; quand tu auras bien mangé et te seras rassasié : alors garde-toi d'oublier le Seigneur ».

Cette exhortation utilise le paradoxe et la provocation pour montrer comment non seulement la terre, mais aussi les richesses du pays, même si elles proviennent à l'évidence du travail de ceux qui y habitent, appartiennent ultimement à Dieu.

2.3.2 Les biens mis au service de tous dans la communauté chrétienne

1. La mise en commun des biens dans les Actes des Apôtres : un appel et un défi

Les premiers chapitres des Actes des Apôtres décrivent une communauté chrétienne idéale, où chacun met spontanément tout en commun, au service du plus grand nombre.

Ac 2,42-45

« Ils étaient assidus à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières.

La crainte de Dieu était dans tous les cœurs à la vue des nombreux prodiges et signes accomplis par les Apôtres. Tous les croyants vivaient ensemble, et ils avaient tout en commun ;

ils vendaient leurs biens et leurs possessions, et ils en partageaient le produit entre tous en fonction des besoins de chacun ».

On remarque le lien effectué par ce « sommaire » des Actes des Apôtres entre mise en commun des biens, et participation de la communauté à la fraction du pain, c'est-à-dire à la liturgie de l'Eucharistie.

Pourtant, ce tableau idéal est remis en question par le récit concernant Ananie et Saphira, qui tentent de soustraire leurs biens à la communauté :

Ac 5,1-2

« Un homme du nom d'Ananie, avec son épouse Saphira, vendit une propriété ;
il détourna pour lui une partie du montant de la vente, de connivence avec sa femme, et il apporta le reste pour le déposer aux pieds des Apôtres ».

Ce récit se termine par la mort des coupables (Ac 5,5-11). La violence du dénouement comme l'intrigue même du récit illustrent les réticences des premiers Chrétiens devant l'exigence de partage liée à leur appartenance même à la communauté. Les premiers chapitres des Actes des Apôtres invitent ainsi au réalisme, en situant l'existence de tout chrétien entre un idéal éthique — le partage, la mise au service du plus grand nombre des propriétés privées — et les tentations plus égoïstes de la vie quotidienne.

Cet idéal éthique est fondé sur la nature même de la communauté chrétienne, sur son identité spirituelle qui est exprimée dans le rite de la fraction du pain, dans le rite de l'Eucharistie.

2. Eucharistie et partage des biens (1 Co 11,17-34)

1 Co 11,17-34 traite des divisions de la communauté de Corinthe lors de la célébration du repas du Seigneur. Ces divisions sont liées à des disparités sociales : avant la célébration de la liturgie eucharistique, les chrétiens prennent un repas. Mais « chacun se hâte de prendre son propre repas, si bien que l'un a faim, tandis que l'autre est ivre » (1 Co 11,21). Autrement dit, le repas qui précède l'Eucharistie dans la communauté de Corinthe n'est pas un repas partagé, mais vient illustrer et souligner les disparités sociales qui fracturent la communauté chrétienne.

La réflexion de Paul invite les Corinthiens à tirer les conséquences de ce qu'ils célèbrent dans l'Eucharistie. Ils y partagent un même pain — le Corps du Christ — et ce

« Que chacun discerne avant de manger le pain et de boire à la coupe. »

« L'Eucharistie nourrit une relation fraternelle qui conduit à aller au-delà des fractures sociales. »

partage liturgique vient souligner l'égalité de dignité de tous les membres de la communauté.

Ainsi, Paul invite chacun au discernement : « Celui qui mange le pain ou boit la coupe du Seigneur indignement sera coupable vis-à-vis du Corps et du Sang du Seigneur. Que chacun discerne avant de manger le pain et de boire à la coupe » (1 Co 11,27-28).

L'Eucharistie est avant tout le lieu où le Seigneur lui-même vient à la rencontre de tous ceux qui y prennent part. Mais cette liturgie a également des prolongements éthiques : il s'y construit une relation nouvelle entre tous les membres de la communauté chrétienne, une relation fraternelle qui conduit à aller au-delà des fractures sociales, c'est-à-dire à les réduire par une plus juste répartition des biens.

2.4 Perspective du Royaume et destination universelle des biens

Jésus, dans sa prédication, lie à sa personne et à son action l'annonce de la venue du Royaume (Mt 4,17 ; Mc 1,15). Les discours et les gestes de Jésus, dès le début de son ministère en Galilée, contestent les frontières sociales qui prévalent dans la société galiléenne : Jésus, en quittant Nazareth s'affranchit de son clan. En évitant Sepphoris et Tiberias, il se tient à distance des autorités civiles et politiques ; et en fréquentant les infirmes, les marginaux, puis les païens, il fait tomber les barrières qui fracturent la société de son temps. La perspective de la venue du Royaume transforme ainsi, bouleverse même le regard sur les réalités sociales. Les hiérarchies humaines sont contestées ou dépassées.

Ainsi, en annonçant la venue du Royaume lié à sa personne, Jésus invite tout un chacun à transformer son re-

gard sur la réalité sociale. La pédagogie de Jésus passe par des actes (fréquenter les marginaux, guérir les malades, etc..) et aussi par un enseignement qui recourt massivement aux paraboles. À l'aide de deux paraboles, nous chercherons à montrer comment les Évangiles lient l'appréciation portée sur la vie de chaque croyant, et la capacité qu'il a eu de se tourner vers les plus démunis.

2.4.1 La parabole du riche et de Lazare (Lc 16,19-31)

La parabole n'a pas pour unique objet l'éthique sociale. C'est avant tout le manque de foi des interlocuteurs de Jésus qui est souligné : ils n'ont pas interprété correctement les Écritures (Lc 16,29), ils n'ont pas reconnu en Jésus le Messie, et ils seront incapables de croire en la résurrection (Lc 16,31). Mais cette incapacité de croire va de pair avec une « cécité sociale ». L'homme riche symbolise les lecteurs de la tradition d'Israël qui n'ont pas su mettre en œuvre l'invitation constante de la Torah et des Prophètes : ouvrir son cœur aux plus pauvres. Cette « cécité sociale » a une conséquence : au séjour des morts (l'hadès, cf. Lc 16,23), le riche qui fut insensible aux pauvres subit un sort douloureux et irréparable. La parabole de Lc 16,19s. n'a cependant pas pour fonction de décrire la réalité du royaume à venir, puisqu'elle prend pour cadre une description imagée du « monde des morts », tel qu'il existe dans la tradition juive. Sur le plan éthique, la parabole permet de souligner les conséquences définitives et ineffaçables de l'indifférence aux plus pauvres : la cécité sociale de l'homme riche, qui n'a pas remarqué le pauvre Lazare, à sa porte, est pour lui source d'une punition éternelle.

« La cécité sociale de l'homme riche est pour lui source d'une punition éternelle. »

2.4.2 La parabole du jugement dernier (Mt 25,31-46)

Contrairement au texte précédent, la parabole du jugement dernier est une parabole du Royaume et a pour fonction de mettre en évidence la manière dont l'histoire individuelle de tout être humain est reliée à la réalité du royaume.

Une première lecture du texte pourrait laisser penser qu'il transfère dans la dimension eschatologique (dans le domaine des temps derniers et définitifs) la théologie de la rétribution qui prévaut dans l'Ancien Testament. Chaque être humain apparaît jugé en fonction de son comportement individuel, certains pour une vie définitive dans le Royaume, d'autre en vue d'un rejet définitif loin du Christ.

Pourtant, une différence majeure sépare la parabole de Mt 25,31-46 de la logique de rétribution qui prévaut dans l'Ancien Testament : nul n'a autorité pour juger la vie du prochain. Seul le Christ a le pouvoir de se prononcer sur la vie de chaque être humain, en fonction de critères qui lui sont propres. Parmi ces critères, l'accueil des plus démunis joue un rôle déterminant.

« Le Christ s'identifie à tous les pauvres. »

Trois remarques complémentaires peuvent être effectuées :

1. Le jugement du Christ a une dimension universelle : le Christ s'identifie à tous les pauvres, à tous les êtres abandonnés ou démunis, quelle que soit leur condition.

2. Le jugement s'effectue en fonction de la capacité de chacun de s'ouvrir aux plus pauvres, de partager avec eux non seulement des biens matériels, mais aussi une présence, du temps, de l'attention. C'est la capacité de chacun à mettre ses biens, au sens le plus large du terme, au service du plus grand nombre, qui est ainsi mise en valeur.

3. Jésus est présenté comme le seul juge : il y a là une invitation à ne pas substituer un jugement humain au jugement du Christ, qui n'est prisonnier d'aucune logique humaine et qui s'affranchit des codes des sociétés humaines. De même que Jésus, dans son ministère public en Galilée, s'affranchit des pesanteurs sociales et des codes de la société juive de son temps, de la même manière, le Christ, juge eschatologique, s'affranchit de la hiérarchie des valeurs des sociétés humaines.

La promesse eschatologique qui est celle des Évangiles — la promesse du Royaume de Dieu qui vient — conduit donc à une conversion du regard sur les réalités humaines : chaque être humain ne découvre sa véritable vocation que lorsqu'il accepte, à la suite du Christ, d'entrer en relation avec ceux qui l'entourent — bien plus, de placer ses biens et son existence même au service du prochain. La « logique du Royaume » est celle de la construction d'une communauté humaine où chacun existe pour autrui et par autrui. L'affirmation et la mise en œuvre du principe de la destination universelle des biens, dans l'histoire concrète de chaque individu et de chaque société, constituent donc un témoignage rendu au Royaume de Dieu annoncé par le Christ, et une anticipation de la logique du Royaume, au cœur même de l'histoire des hommes.

« La mise en œuvre de la destination universelle des biens, constitue un témoignage rendu au Royaume de Dieu. »

Relecture

Les quatre temps de ce parcours bibliques ont permis de mettre au jour les racines bibliques et les enjeux théologiques du principe de la destination universelle des biens :

1. Le monde créé est un don de Dieu destiné à l'humanité tout entière. Dès lors, nul ne peut s'approprier ce don de manière exclusive. Une telle affirmation conduit à énoncer les limites de la notion de propriété. Le « propriétaire » ultime du monde créé est Dieu lui-même, et les êtres humains en sont les usufruitiers.

2. Toute l'Écriture montre que l'argent ou les biens matériels peuvent devenir des idoles : c'est la mise en garde du récit concernant la vigne de Nabot, où Jézabel bafoue la justice pour s'accaparer son bien. Ce thème aurait également pu être illustré par le récit de l'idolâtrie du veau d'or (Ex 32) : la représentation même de l'idole — le veau — est façonnée en or. L'idolâtrie a pour corollaire l'asservissement des biens à des intérêts particuliers, au mépris du bien commun.

3. Reconnaître que **Dieu seul est à l'origine les biens a pour conséquence l'ouverture à une logique de partage et de juste répartition des richesses.** La communauté d'Israël (Dt 15), comme les communautés chrétiennes (cf. 1 Co 11,17s.), sont invitées à faire prévaloir le lien communautaire sur les disparités sociales : au sein d'une humanité fracturée par les inégalités, Israël, puis l'Église ont la responsabilité de témoigner de la vocation de l'humanité à former une unique communauté rassemblée par le lien de la charité.

4. Ainsi, en annonçant la venue du Royaume lié à sa personne, **Jésus invite tout un chacun à transformer son regard sur la réalité sociale : la liberté vis-à-vis des richesses** (Lc 16,1-19 ; voir également l'épisode de l'homme riche en Mc 10,17-31) ; **le souci du partage** (Mt 25,31-46) témoignent de la « logique du Royaume », au sein même de la réalité historique.

3 MISE EN ŒUVRE DE LA DESTINATION UNIVERSELLE DES BIENS POUR LE DIRIGEANT CHRÉTIEN

« Il est bon de remarquer deux choses. La première est que l'amour doit se mettre dans les actes plus que dans les paroles. La seconde est que l'amour consiste en une communication réciproque de biens ; c'est-à-dire que celui qui aime donne et communique à celui qu'il aime ce qu'il a, ou une partie de ce qu'il a ou de ce qu'il peut et de même, à l'inverse, celui qui est aimé, à celui qui l'aime. De manière que, si l'un a de la science, il la donne à celui qui ne l'a pas, de même pour les honneurs, ou pour les richesses, et cela mutuellement. »

Saint Ignace de Loyola

« Exercices spirituels – Contemplation pour obtenir l'amour divin »

Les questions que nous pose le principe de la destination universelle des biens sont à la fois très concrètes et radicales. En effet, en nous confrontant à notre rapport aux biens, elles nous conduisent à prendre conscience de ce qui est réellement important pour nous et, en pratique, du sens que nous donnons à notre vie. Que faisons-nous des biens dont nous disposons ? que partageons-nous ? que sommes-nous prêts à abandonner pour les autres, proches ou éloignés, ou pour Dieu ?

« Prendre conscience de ce qui est réellement important pour nous. »

C'est une réflexion qui appartient à chacun et demande de l'humilité c'est-à-dire « une attitude de vérité à l'égard de Dieu, des autres et de soi-même » qui « nous conduit à l'amour et permet de conjuguer tout ensemble l'amour de Dieu, l'amour du prochain et l'amour de soi-même »¹²². Car notre relation aux biens est d'abord une question spirituelle.

La première partie, ci-après, concerne notre attitude personnelle. La seconde (p. 109) s'intéresse à l'exercice de notre responsabilité au sein de l'entreprise.

3.1 La conversion du dirigeant¹²³

Cette partie propose un itinéraire personnel : dans une première étape, développer la conscience de tout ce que nous avons reçu et recevons encore ; dans une deuxième, réfléchir à la façon dont nous transmettons à notre tour et enfin, dans une troisième, prendre le temps d'examiner notre attitude vis-à-vis du patrimoine dont nous avons la charge.

122 Cf. Glossaire de la conférence de évêques de France. <https://eglise.catholique.fr/glossaire/humilite/>.

123 Cette partie s'inspire largement du livre de Pascal Ide *Puissance de la gratitude, vers la vraie joie*, éd. Emmanuel, livre dont nous ne pouvons que recommander la lecture tant elle est riche de progrès personnel.

3.1.1 Reconnaître ce que j'ai reçu et remercier

« Examiner nos relations aux biens pour les convertir en action de grâce. »

a/ Nous émerveiller de tout ce que nous avons reçu

Le pape François dans *Laudato sí* nous invite à faire l'examen de nos relations aux biens pour les convertir en action de grâce. En effet, si nous existons, c'est parce que nous avons reçu la vie de nos parents et de Dieu, qui nous maintient dans l'être. Depuis notre naissance, nous avons beaucoup reçu, quelles que puissent être nos souffrances éventuelles et les lacunes que nous pouvons ressentir.

Si nous sommes aujourd'hui entrepreneurs ou dirigeants, c'est aussi grâce à notre famille, notre éducation, les professeurs, les exemples dont nous avons bénéficié et qui ont fait grandir nos capacités et nos compétences.

Nos biens matériels ne sortent pas non plus de nulle part. Ou on nous les a donnés, ou nous les avons acquis grâce aux moyens auxquels nous avons pu avoir accès. Des portes nous ont été ouvertes, des aides matérielles nous ont été apportées, des conseils et des soutiens nous ont encouragés, des collaborations se sont nouées, etc. Nous avons ainsi pu développer nos richesses, avec des hauts et des bas, aussi bien matériellement que spirituellement.

« S'émerveiller devant tout ce que nous recevons. »

Tous ces biens ne sont nullement à mépriser, mais au contraire à valoriser et à reconnaître. L'attitude juste ne consiste pas à rejeter les biens, mais tout au contraire à s'émerveiller devant tout ce que nous recevons. Cela signifie savoir s'arrêter pour détailler, savourer, pénétrer chacun de ces biens. C'est aussi observer avec précision, s'intéresser aux petites choses, admirer ce qui est beau, savourer ce qui est bon. « Le fait d'être sereinement présent à chaque réalité, aussi petite soit-

elle, nous ouvre beaucoup plus de possibilités de compréhension et d'épanouissement personnel »¹²⁴. Ainsi, comme le dit si bien Pascal Ide, nous « passons du désir des biens à l'amour des choses ».

« Passons du désir des biens à l'amour des choses. »

Cependant, nous devons nous garder du piège du consumérisme que le pape François décrit comme le « désir désordonné de consommer plus qu'il n'est réellement nécessaire ». Celui qui agit ainsi passe d'un bien à l'autre et jette ceux qui ne lui sont plus utiles. Consommer est alors une recherche du plaisir qui comme tout plaisir ne dure pas et a sans cesse besoin de se renouveler. Plus profondément, la consommation est une réponse à un manque. En consommant, une personne affirme - tant vis-à-vis des autres que vis-à-vis d'elle-même - son statut social, sa valeur, ses capacités ¹²⁵. La consommation devient alors une quête sans fin vécue de façon « compulsive ».

Dans le fond, le consumérisme méprise les biens¹²⁶, ne s'y attache pas, ne leur reconnaît aucune valeur pour eux-mêmes. Notre attitude est au contraire celle de la gratitude qui s'émerveille d'avoir tant reçu et devient capable de remercier ?

b/ Rendre grâce pour tout ce qui nous a été donné

« La gratitude est le secret de la vie. L'essentiel est de remercier pour tout. Celui qui a appris cela sait ce

« La gratitude est le secret de la vie. »

124 *Laudato si* §123.

125 Alain Caillé, chercheur, relie le consumérisme à l'exacerbation du besoin de reconnaissance qui trouve lui-même sa racine dans la perte d'identité de nos contemporains. (Cf. <https://www.revue-projet.com/articles/2018-12-caille-la-consommation-est-impulsee-par-notre-desir-de-reconnaissance/10105>).

126 « En un sens la société de consommation n'est pas l'attachement aux choses mais le détachement des choses » (Cf. <https://www.revue-projet.com/articles/2018-12-chirat-nous-ne-sommes-pas-assez-materialistes/10102>). Dans le consumérisme, l'objet de l'amour est second. Ce qui compte est la jouissance d'amour. « Combien d'amoureux croient être amoureux de l'aimé mais dans les faits ils sont seulement amoureux de l'état amoureux ».

que vivre signifie. Il a pénétré le profond mystère de la vie »¹²⁷.

Une multitude d'acteurs a contribué à nous transmettre les biens dont nous bénéficions aujourd'hui. Dieu le Créateur, toujours en action auprès de nous, nos parents, nos frères et sœurs, nos amis, professeurs, prêtres et religieux, collègues, supérieurs hiérarchiques, collaborateurs... Certains sont vivants, d'autres nous ont précédés... Quelques-uns sont proches et faciles à identifier, d'autres nous sont inconnus, lointains ou oubliés. Parfois nous n'avons même pas conscience de leur existence.

« Tous ces dons, souvent gratuits, n'étaient pas des dus »

Tous ces dons, souvent gratuits, n'étaient pas des dus. Alors, comment ne pas être sensible à toutes ces personnes qui y ont contribué ? Comment ne pas être reconnaissant à l'égard de chacun d'eux ?¹²⁸ Ceux que nous avons croisés comme ceux qui nous ont précédés, qui nous ont quittés ou que nous n'avons pas connus.

Regardons un peu plus loin : comment également ne pas prendre le temps de rendre grâce à Dieu de nous avoir donné toutes ces richesses et tous ces frères ? Dieu est la source de tout don... au travers des autres¹²⁹. Don de notre vie par nos parents, de notre éducation au travers de nos maîtres, de nos compétences au travers des managers qui nous ont formés... Sachons en rendre grâce et remercier tous ceux qui en ont été les agents, consciemment ou non.

127 Attribué à Albert Schweitzer.

128 La vertu de piété est cette gratitude envers tous ceux qui nous ont précédés. Elle est cette conviction d'être redevable sans jamais pouvoir rendre. Dans les temps anciens, elle fondait l'unité des familles et des citoyens. Elle était le ciment de la vie politique. D'où l'importance donnée au culte des morts et à la préservation des biens communs de la cité.

129 Cf. *Dialogue avec Dieu* de Sainte Catherine de Sienne. Cité page 19.

La gratitude est la source de toutes les vertus¹³⁰. « La gratitude est non seulement la plus grande des vertus, elle est également la mère de toutes les autres »¹³¹. En effet, elle nous conduit à reconnaître et à nous imprégner de ce qu'il y a de beau et de bon dans les choses et dans les personnes qui contribuent à notre vie. Et à travers eux à reconnaître Dieu qui nous aime. En vivant de façon directe et joyeuse ces grâces, elle nous prédispose, à notre tour, au bien.

Entraînons-nous à être présent aux choses et aux autres. Débarrassons-nous de toutes les habitudes qui nous rendent indifférents. Entraînons-nous à nous laisser surprendre par ce que nous recevons et par ceux qui nous donnent. Alors nous saurons mieux remercier chacun de nos bienfaiteurs et rendre grâce à Dieu.

Cette attitude spirituelle est une étape essentielle de la conversion écologique proposée dans *Laudato sí* dans nos relations à Dieu, à nous-mêmes, aux autres, à la société et à notre environnement, c'est-à-dire à tout ce qui nous entoure, les biens matériels et immatériels.

Questions pour un inventaire personnel :

- ♦ Je fais le bilan de **tous** mes biens et de **toutes** mes richesses. Quel est mon patrimoine matériel ? quelles

130 Pour Pascal Ide, « Les bienfaits de la gratitude » (Cf. Chapitre 1 de son livre *Puissance de la gratitude, vers la vraie joie*) :

- La gratitude fait partie des sentiments bienfaisants qui entraînent et développent d'autres sentiments comme la joie de recevoir un bienfait, l'amour de celui qui donne, la satisfaction générale vis-à-vis de la vie et donc vis-à-vis de l'action.
- Parce qu'elle dispose à trouver du sens et à s'engager, la gratitude augmente la créativité, l'attention et la capacité de décision.
- Elle rend attentif aux petites choses de l'autre... ce qui est l'un des langages de l'amour.
- Elle permet d'intégrer les difficultés et ainsi de mieux réagir.
- Plus quelqu'un éprouve de la gratitude, plus il pense que ses interlocuteurs sont chaleureux.
- La dépression n'est pas tant liée à l'accumulation de sentiment négatif que dans l'impossibilité d'accéder à une mémoire positive ouverte sur la gratitude.

131 Attribué à Cicéron.

sont mes richesses culturelles relationnelles ? ... Tout ce qui m'a permis d'être ce que je suis, depuis ma naissance ?

- ◆ Quels sont les biens que je possède et qui me permettent d'avoir une vie familiale, amicale, professionnelle, associative : biens de première nécessité : maison(s), mobilier, voiture, vêtement... ; biens culturels : compétence, savoir... ; biens relationnels : famille, amis, collègues, réseau... ; bien spirituels : Foi, vie religieuse... ; environnement : nature...
- ◆ Auxquels de ces biens suis-je particulièrement sensible ? Pourquoi ?
- ◆ Quels sont les biens que je prends le temps de savourer ? De contempler ? Y-a-t-il des biens pour lesquels je pourrais passer « de la consommation à la contemplation » ?
- ◆ Identifiez pour chacun de ces biens la ou les personnes qui par leur existence ou par leurs actions vous ont fait grandir ? Comment ? Y-a-t-il parmi eux une personne qui m'a particulièrement marqué ? Y-a-t-il aujourd'hui des personnes qui sont de vrais dons pour moi ?
- ◆ Quels remerciements est-ce que je sais adresser ? Qui ai-je remercié aujourd'hui ? Hier ? Comment est-ce que je remercie ?

« Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. »

3.1.2 Recevoir et donner

« Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. »¹³²

La parole du Christ nous demande de nous inscrire dans ce grand mouvement de la destination universelle des biens et à être « les instruments de l'amour de Dieu ». En nous demandant cela, le Christ nous indique en même temps comment être heureux. Il y a toujours plus de bonheur à donner qu'à recevoir¹³³.

132 Mt 10, 8.

133 Cf. chapitre 4 du livre de Jacques Lecomte *Les entreprises humanistes*, éd. Les Arènes.

a/ Savoir recevoir

Recevoir peut être le plus beau cadeau que l'on fait à une personne. Le père Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, disait que la plus grande misère était de ne pas pouvoir ou même de ne pas avoir le droit de donner. Enfant, vivant dans une très grande pauvreté, il avait vécu cette souffrance de n'être « qu'une personne secourue » et de n'être « qu'un pauvre » et de ne pas « avoir le droit de donner ». Celui qui donne accède à une pleine dignité, car en donnant il devient « comme » Dieu, à son image et à sa ressemblance et reconnu comme tel. Cet aspect est développé dans la Partie 1.4.2 du présent livret sur l'Option préférentielle pour les pauvres. Nous y rappelons que personne n'est pauvre au point de ne pas pouvoir donner...

« Personne n'est pauvre au point de ne pas pouvoir donner. »

Recevoir n'est pas toujours simple, car cela crée le sentiment de devoir quelque chose à quelqu'un et l'obligation de reconnaître que nous en sommes dépendants¹³⁴. Il y faut de l'humilité. Nos remerciements n'effacent pas cette dette, surtout si nous ne pouvons pas rendre la pareille.

C'est pour cela que, pour bien donner, il faut d'abord savoir recevoir : reconnaître que ce que nous recevons est un don et non pas un dû, rendre grâce de cette générosité et accepter notre dépendance. Ainsi nous pourrons avoir la même délicatesse, celle de ne pas « obliger » à un retour, même pas à un remerciement si celui-ci n'arrive pas, lorsque nous donnerons.

« Pour bien donner, il faut d'abord savoir recevoir. »

b/ Prendre soin de ce que nous avons

Tous les biens dont nous disposons ont une origine et une destination qui nous dépassent. En prendre conscience permet d'adopter une attitude juste.

134 Dans la culture japonaise, très éloignée de notre culture chrétienne, le cadeau ou le service rendu crée une dette impérative (le « *giri* » ou « devoir ») pour celui qui reçoit. Le japonais est donc toujours en dette vis-à-vis de sa famille, de son pays, de son entreprise, de ceux qui lui rendent service.

« **Co-créateurs, les hommes sont invités à poursuivre l'œuvre de Dieu.** »

« **La sobriété est libératrice.** »

c/ Faire fructifier ce que nous avons reçu

Dieu a créé l'homme à son image et à sa ressemblance et lui a confié l'univers. Mais nous n'en sommes que les hôtes temporaires et non les propriétaires absolus. Notre rôle est de faire fructifier cet héritage. Co-créateurs, nous sommes invités à poursuivre l'œuvre de Dieu et à servir nos frères¹³⁵. « Toute activité humaine est appelée à produire des fruits, en disposant généreusement et équitablement des dons mis originellement par Dieu à la disposition de tous ; elle doit aussi développer, avec une ferme espérance, les semences de bien inscrites dans toute la création comme une promesse de fécondité »¹³⁶.

d/ Être sobre¹³⁷

Faire fructifier ce que nous avons reçu n'est pas une course à plus de consommation. Le pape François dans *Laudato si* nous enseigne : « La sobriété, qui est vécue avec liberté et de manière consciente, est libératrice. Ce n'est pas moins de vie, ce n'est pas une basse intensité de vie mais tout le contraire ; car, en réalité ceux qui jouissent plus et vivent mieux chaque moment, sont ceux qui cessent de picorer ici et là en cherchant toujours ce qu'ils n'ont pas, et qui font l'expérience de ce qu'est valoriser chaque personne et chaque chose, en apprenant à entrer en contact et en sachant jouir des choses les plus simples (...) Le bonheur requiert de savoir limiter certains besoins qui nous abrutissent, en nous rendant ainsi disponibles aux multiples possibilités qu'offre la vie. »¹³⁸.

135 Cf. Livret EDC sur la subsidiarité p.17 et suivantes.

136 *Œconomicæ et pecuniariæ quaestiones* §4.

137 Jacques Ellul dans sa réflexion sur le monde avait un point de vue radical sur la consommation. En 1953 dans *L'homme et l'argent*, il interpellait ainsi ses contemporains : « La liberté suppose un retournement de la conception de la vie. Commençons par mépriser la croissance, à ne pas désirer la croissance. La liberté s'attestera si nous renversons la tendance fatale de la société moderne, croissance de la productivité, croissance de la production. ».

138 *Laudato si* §223.

Il s'agit aussi de préserver « notre maison commune ». La recherche d'une croissance illimitée par la société dite de consommation mène à la surexploitation de la planète. Reconnaître nos limites et celles du monde qui nous entoure est essentiel pour ne pas détourner la Création de son orientation au profit de toutes les générations successives. Ainsi Dieu confie-t-il la terre promise à Israël, pour les enfants d'Abraham et les enfants de ses enfants. C'est dans cet esprit que nous sommes appelés à une certaine sobriété, vécue pour les autres, en toute liberté.

e/ Prendre soin de notre âme¹³⁹

Ce que nous avons reçu de plus précieux n'est pas dans nos richesses matérielles. Notre conversion passe par une attention à tout ce qui n'est pas du domaine du mesurable, pour le cultiver et le faire fructifier au profit de ceux qui en ont besoin. Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que nos emplois du temps sont surchargés et que nous pouvons être tentés de la remettre à plus tard.

Or pour pouvoir bien donner, il est nécessaire de prendre soin de soi physiquement, psychologiquement et spirituellement. Prendre soin de notre âme unifie tout notre être. Pour bien comprendre cela, saint Bernard reprend l'image bien connue de la vasque et du canal. « Apprends, toi aussi, à ne te répandre que lorsque tu es rempli : ne prétends pas être plus généreux que Dieu. Que la vasque imite la source : celle-ci ne s'écoule pas en un ruisseau, ni ne s'étale en un lac, avant d'être elle-même saturée. Il n'y a aucune honte pour la vasque à ne pas être plus prodigue que la source. [...] "Toi aussi fais de même" (Lc 10, 37). Laisse-toi d'abord remplir, aie soin ensuite de te répandre. [...] Si tu le peux, aide moi de ton surplus ; sinon, ménage-toi toi-même ».

« Pour bien donner, il faut prendre soin de soi. »

139 Cf. livre de Jean-Guilhem Xerri : *Prenez soin de votre âme*, éd. du Cerf.

f/ Partager nos biens

L'évangile nous appelle au partage. Comment répondre à cet appel ? Commençons par constater qu'au quotidien, nous nous inscrivons déjà dans la destination universelle des biens. Prenons donc le temps de repérer :

- ♦ Ce que nous avons et que nous donnons à ceux qui n'ont pas,
- ♦ Ce que nous savons et que nous apprenons à ceux qui ne savent pas,
- ♦ Ce que nous pouvons et qui nous permet d'aider ceux qui ne peuvent pas agir seuls,

« Sachons partager plutôt que donner unilatéralement. »

Mais gardons-nous de tout pharisaïsme ! N'écrasons pas ceux à qui nous donnons et qui doivent recevoir sans devenir nos « obligés » ! Sachons partager plutôt que donner unilatéralement, c'est peut-être le secret que nous confie le Christ : Le reconnaître dans celui qui a besoin de nous, c'est déjà engager un échange réciproque, où chacun donne et reçoit.

Quelques pistes :

- ♦ Se mettre « à côté » de celui qui reçoit pour adopter son point de vue en quittant le nôtre¹⁴⁰.
- ♦ Faire que celui qui reçoit soit et se sente co-auteur, co-responsable du don pour que celui-ci devienne un partage.
- ♦ Veiller à ce qu'il puisse donner à son tour de sa richesse personnelle et l'en remercier.

La seule attitude qui rend supportable le don est l'amour qu'il exprime.

g/ Faire « un pas de plus »

Dieu nous appelle tous à faire de grandes choses, à être

¹⁴⁰ Un des tout premiers gestes que l'on demande aux personnes volontaires pour des maraudes auprès de ceux qui vivent dans la rue est de s'accroupir pour se mettre à leur hauteur avant de leur parler.

TÉMOIGNAGE



« Lors de notre réunion de rentrée, nous avons fait le bilan de nos actions avec 100 000 entrepreneurs : plusieurs membres de l'équipe ont participé l'an dernier à un forum où ils ont pu échanger chacun avec plusieurs groupes d'une douzaine de jeunes sur leurs parcours, leurs expériences, leurs envies... Un autre membre de l'équipe a témoigné devant une classe de collégiens. La rencontre avec ces jeunes nous remue, nous oblige à sortir de notre zone de confort... Et pour l'année à venir, en complément des engagements individuels que nous pouvons avoir par ailleurs dans des associations aidant des personnes en difficulté, toute l'équipe a décidé d'aller ensemble témoigner une demi-journée auprès de collégiens ou lycéens pour leur donner l'envie d'entreprendre. Une journée de don gratuit tous ensemble. »

Béatrice Tisseau, EDC Lyon

« magnanimes ». Mais ne cherchons pas l'exploit et à sauter par-dessus les montagnes. Cherchons tout simplement à faire « un pas de plus ». Pour nous y aider nous pouvons faire nôtre cette prière de Madeleine Delbrêl :

« Chaque petite action est un événement immense où le Paradis nous est donné, où nous pouvons donner le paradis. Qu'importe ce que nous avons à faire : un balai ou un stylo à tenir ; parler ou se taire ; raccommoier ou faire une conférence ; soigner un malade ou taper à la machine.

Tout cela n'est que l'écorce d'une réalité splendide, la rencontre de l'âme avec Dieu, à chaque minute renouvelée, à chaque minute accrue en grâce, toujours plus belle pour son Dieu.

On sonne ? Vite, allons ouvrir : c'est Dieu qui vient nous aimer. Un renseignement ? Le voici : c'est Dieu qui vient

nous aimer. C'est l'heure de se mettre à table... Allons-y !
C'est Dieu qui vient nous aimer.
Laissons-le faire !

Ainsi soit-il. »¹⁴¹

TÉMOIGNAGE



« Avec mon équipe, nous avons eu une discussion sur ce que nous pourrions faire pour Agir. Beaucoup d'entre nous étaient déjà très engagés par ailleurs. Nous avons donc choisi deux actions très simples :

- ♦ Intervenir comme experts lors d'un mini day ou dans les jurys EPA (Entreprendre pour Apprendre) où des équipes de collégiens ont présenté leur projet de mini-entreprise.
- ♦ Témoigner auprès d'étudiants sur la façon dont nous essayons de vivre l'Évangile dans nos entreprises.

Des actions très motivantes, qui n'ont duré que deux heures chacune, et qui grâce au grand sérieux des jeunes concernés, leur sens de l'initiative et la formidable interaction vécue sur le moment avec eux, nous ont amenés à deux constats : d'une part la capacité et la volonté de certains de ces jeunes à créer une vraie dynamique de développement collectif et individuel et d'autre part un rappel de notre devoir de transmission avec la responsabilité qu'elle sous-entend envers cette génération qui est indéniablement plus exposée par le cadre de vie que nous aurions pu l'être à leur âge »

Vincent Liagre, EDC Douai

141 *La sainteté des gens ordinaires*, tome VII des *Œuvres Complètes* 2009 - Nouvelle Cité - « Nous autres, gens des rues », p.30.

Questions sur notre façon de recevoir et de donner :

- ♦ Quelle place et quelle reconnaissance est-ce que je donne à tous ceux qui me donnent, jusqu'aux plus fragiles/plus pauvres : qu'est-ce que leur demande ? Qu'est-ce que je leur donne en retour ? Quels sont mes modes de consommation personnels et familiaux ? Quelle est ma sensibilité personnelle à ces sujets ? Quelle place est-ce que je donne à la sobriété dans mon style de vie ? Quelle expérience en ai-je ? Quelles difficultés est-ce que j'éprouve à cet égard ?
- ♦ Qu'est-ce que je donne et à qui ? En bien matériels ? En temps ? En savoir ? En qualité relationnelle ? En écoute ? Si je n'étais pas là, qu'est-ce qui leur manquerait ?
- ♦ Quel partage est-ce que je mets en œuvre et avec qui ? Dans quel but ?

3.1.3 Patrimoine et transmission

La notion de patrimoine¹⁴² implique celle de dépositaire¹⁴³. Ceux qui ont reçu doivent préserver et transmettre. Elle pose donc la responsabilité de la transmission à laquelle chaque dépositaire doit se préparer. À qui transmettre ? À quel moment ? Selon quelles modalités ?

Ces questions se posent pour chaque patrimoine personnel. À l'entrepreneur incombe une responsabilité toute particulière, celle d'assurer la pérennité de son entreprise.

« L'entrepreneur a la responsabilité d'assurer la pérennité de son entreprise. »

a/ Transmettre pour assurer la pérennité de son entreprise

La question de la transmission ne se pose pas souvent dans la vie de la plupart des entrepreneurs. Se séparer de son entreprise est souvent difficile à envisager par celui qui

142 Patrimoine : *Patrimonium* en Latin : « qui vient du père ». Ensemble des éléments aliénables et transmissibles qui sont la propriété, à un moment donné, d'une personne, d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité publique. Cf. Larousse.

143 Dépositaire : Personne à qui a été remis quelque chose et qui s'oblige à le garder jusqu'au jour où elle le restituera à première réquisition. Cf. Larousse.

l'a créée ou fait grandir. Toucher à ce qui l'a animé pendant des années ou même des dizaines d'années peut lui faire peur. Il est donc d'autant plus important d'anticiper et de prendre du recul pour ne pas avoir à agir dans la précipitation et sous la contrainte.

La lecture du livret des EDC *Transmettre, Céder, Reprendre une entreprise : 7 convictions, 7 recommandations en vue d'assurer la pérennité des entreprises*¹⁴⁴ peut fournir quelques questions pour y réfléchir. Il s'agit surtout de s'interroger sur l'importance qu'a l'entreprise dans notre vie et celle des autres, afin de discerner la meilleure solution.

La destination des fruits de la cession ne doit pas être absente de ce moment, mais cela reste plus personnel, de l'ordre du patrimoine à transmettre (cf. point b) ci-après).

TÉMOIGNAGE

Transmission de son entreprise : témoignage d'Olivier Boidin

« En 1999, j'avais créé une entreprise d'infogérance informatique que j'ai développée jusqu'à ce qu'elle devienne un leader régional réalisant 4,5 M€ de chiffre d'affaires grâce à 50 collaborateurs. À l'issue de la crise de 2008, l'environnement économique a fait disparaître les marges de manœuvre nécessaires à son évolution. Avais-je manqué d'anticipation ? Oui, sans doute. Étais-je sous la « contrainte » des risques pris pour maintenir des effectifs à un moment difficile ? Oui également. Était-ce inéluctable avec l'arrivée des

144 Rédigé en 2006 par un groupe de travail EDC. Un entrepreneur qui envisage ou se trouve devoir transmettre son entreprise, trouvera dans ce livret un point d'appui pour une réflexion approfondie seul ou en équipe. Réfléchir à plusieurs permet d'éviter de s'enfermer dans une vision qui peut être biaisée par les sentiments personnels ou dépassée par des informations ou des savoir-faire manquants.

technologies et usages rassemblés sous le nom de « *cloud computing* » ?
Oui aussi.

Je n'étais pas en danger personnellement et familialement. J'ai pris du recul et pris le temps de regarder mon entreprise. Elle recelait beaucoup de richesses, de potentiel, mais je n'avais plus les moyens personnels de la faire prospérer ; il ne s'agissait pas de fonds propres, mais aussi de compétences techniques et managériales pour faire évoluer très rapidement l'entreprise dans un moment où les technologies allaient très vite. J'ai également écouté nos clients : ils appréciaient le service rendu et souhaitaient qu'il perdure. Mais ils avaient aussi besoin qu'il évolue.

C'était une situation courante dans le secteur informatique dans lequel une entreprise doit se réinventer tous les 10 à 15 ans.

À ce stade, une cession/transmission est apparue comme la solution. Pourtant cette solution ne donnait pas une valorisation très attrayante de l'entreprise. Pour aboutir et assumer ce choix, une réflexion de fond, l'écoute de mon conseil d'administration et un accompagnement spirituel ont été très utiles. Celui-ci a été particulièrement important car il a libéré ma décision en m'aidant à dépasser le seul point de vue actionnarial, en considérant la personne morale, son capital humain et ses clients.

Cette transmission n'a pas été simple. Des aléas sont advenus qu'il serait trop long de décrire ici. Je peux témoigner que de ces difficultés sont sorties des richesses, un renforcement de mes convictions profondes et une grande paix intérieure, source de joie. Il y a en effet des fruits que je peux contempler : le solde financier de l'opération est satisfaisant, cinq de mes anciens équipiers sont devenus entrepreneurs, la société que j'ai transmise, et dont je suis toujours actionnaire, perdure et se développe avec un service de qualité au sein d'un groupe qui met l'Homme à la juste place, et je reçois régulièrement le témoignage de l'épanouissement d'anciens collaborateurs ».

b/ Faire vivre et transmettre son patrimoine personnel, familial

Qu'en est-il du patrimoine familial ou personnel : maisons, biens immobiliers, meubles, objets artistiques, collections ? Un patrimoine est porteur d'histoire et contribue à la vie matérielle, mais aussi affective et spirituelle de la famille.

Divers registres sont à considérer : les valeurs familiales, la mémoire, l'histoire de chacun. Certains biens, importants pour l'enracinement et l'équilibre des membres de la famille, peuvent être objectivement considérés comme un « bien commun familial » alors même qu'ils sont devenus la propriété d'un seul. Il revient à son « dépositaire » de le faire vivre, de le partager, sans négliger les incompréhensions qui peuvent surgir.

Leur transmission est l'objet d'enjeux affectifs et financiers. Il est nécessaire de considérer les valeurs plus ou moins partagées, l'histoire et les blessures de chacun, les besoins matériels des uns ou des autres. Parfois la division des familles est réelle et se reflète dans la difficulté du partage matériel. Le pardon est alors nécessaire pour accompagner ce partage et retrouver une certaine fraternité.

Le discernement dans la transmission est donc nécessaire et le recours à un tiers impartial peut être utile pour que la justice et l'équité soient respectées, avant toute notion de don. C'est ce que rappelait Benoît XVI dans *Caritas in veritate*. Être justes avant de donner gratuitement du surplus.

Dans le cas d'une cession d'entreprise, la question de l'usage que nous ferons des fruits de cette transmission se pose. Comment achever cette transmission dans le cadre familial, personnel ? Les investir dans d'autres entreprises ? Les partager ? Les remettre à une fondation ? Chacun de ceux qui se trouvent à la tête d'un patrimoine, reçu ou acquis, se pose les mêmes questions, celles de la

destination finale de leurs biens, universelle ou purement privée... À chacun d'inventer son mode de transmission en s'éclairant de la Pensée Sociale Chrétienne.

c/ Transmettre en espérance : cultiver et transmettre le goût d'entreprendre

La transmission d'une entreprise ou d'un patrimoine ne se déroule pas toujours selon le plan prévu. Des difficultés peuvent surgir comme l'absence de repreneur, la maladie ou le renoncement d'une personne préparée pour la suite. Dans ces moments d'angoisse, ne restons pas seuls¹⁴⁵ : partageons-les dans la bienveillance et en confiance avec quelques pairs ou un conseil, et prions pour que de ces situations difficiles sortent du bien et du bon pour nos entreprises, nos collaborateurs et nous-mêmes.

Le discernement selon le mode des Exercices spirituels de saint Ignace nous apprend que le passage par le doute est nécessaire avant d'être éclairés dans nos décisions par la joie et la paix profondes que nous en ressentons lorsqu'elles sont justes. C'est le cheminement qu'éprouve souvent l'entrepreneur ou le dirigeant : une prise de risque suivie d'un moment d'angoisse devant le sommet à grimper ; un abandon à la providence, puis la récompense de ses efforts et de ceux qui l'entourent dans les résultats atteints. Espérer contre toute espérance, n'est-ce pas le signe du chrétien ?

La destination universelle des biens s'étend jusqu'à ce goût d'entreprendre qui est pour nous un des biens les plus nobles et enviables. Ce que nous aurons fait pour semer et partager cette envie et faciliter les chemins

« Faciliter les chemins d'entrepreneuriat. »

145 Une équipe EDC peut jouer ce rôle de soutien. D'autres associations jouent ce rôle. Ainsi 6 000 rebonds (<https://6000rebonds.com>).

L'entraide apportée par ces groupes aide à prendre la main de la « petite Espérance » chère à Charles Péguy et, à l'exemple de saint Thomas More, de ne pas se laisser accabler par les tribulations.

d'entrepreneuriat nous sera également compté au jour où Dieu nous comblera de ses bienfaits « au centuple » de ce que nous aurons su donner.

TÉMOIGNAGE



« En tant que dirigeant chrétien, nous essayons de mettre en pratique et transmettre ce en quoi nous croyons dans l'entreprise mais aussi sur notre territoire. Cadre dirigeant dans un grand groupe, j'intervenais à titre personnel, avec le CJD ou 100 chances 100 emplois, pour faire connaître aux collégiens, lycéens ou jeunes sans emploi le monde de l'entreprise, leur donner envie de rejoindre une PME, leur montrer qu'on peut s'y épanouir et y trouver du sens... mais cette démarche m'a finalement fait prendre conscience de ma propre quête. Pourquoi cette envie de transmettre ? Comment être au quotidien en accord avec mes valeurs dans un Groupe guidé avant tout par le matériel ? Fin 2018/début 2019, j'ai suivi un cheminement personnel qui m'a amené à répondre à deux appels :

- ♦ L'accompagnement dans la création d'entreprise d'équipes d'étudiants et de jeunes diplômés au chômage
- ♦ La reprise d'une PME industrielle familiale riche de 150 ans d'histoire et de savoir-faire

Deux appels qui convergent et me donnent la joie de vivre et de transmettre ce qui me fait vibrer : l'entrepreneuriat, pour faire en sorte que les valeurs humaines puissent s'exprimer pleinement dans le meilleur lieu qui soit, notre bien commun : L'Entreprise »

Philippe Marillaud, EDC Compiègne

3.2 La destination universelle des biens et l'entreprise

L'entreprise, parce qu'elle crée et distribue des richesses, contribue - par nature - à la destination universelle des biens. Cependant de nombreuses questions se posent pour qu'elle soit toujours davantage au service du bien commun, du partage et ne devienne pas un lieu d'exclusion.

3.2.1 L'entreprise au service de la destination universelle des biens

a/ L'entreprise contribue au bien commun

Communauté d'hommes et de femmes, outillés de moyens mis en commun et rassemblés en vue de produire un bien ou un service, l'entreprise est en elle-même une source puissamment contributive au bien commun. Cette réalité dépasse très largement le cadre juridique qu'elle se donne comme société.

Pour s'en convaincre, il suffit de constater les effets parfois dévastateurs sur le tissu social et économique local de la disparition d'une entreprise¹⁴⁶.

L'entreprise est en effet au centre d'un réseau de flux économiques qui créent de la richesse pour un grand nombre de personnes¹⁴⁷ : l'entreprise verse des salaires qui permettent à des familles de vivre, contribue au chiffre d'affaires de ses fournisseurs, produit des biens ou des services pour ses

« L'entreprise est en elle-même une source puissamment contributive au bien commun »

146 Voir sur le site de l'écologie humaine dans le volume 3 de *La société de bien commun* l'article d'Étienne Leroi : « Deux vallées face au bien commun : celle qui y croyait et celle qui n'y croyait pas ».

147 Une étude réalisée par le cabinet Utopies pour le compte de l'entreprise d'un des auteurs de ce livret a établi que le nombre d'emplois indirectement soutenus par l'entreprise (chez ses fournisseurs par exemple) représentait 7,2 fois le nombre de ses propres salariés et que la valeur ajoutée induite représentait 3,3 fois la valeur ajoutée propre de l'entreprise, et ce en prenant en compte les effets induits sur le chiffre d'affaires des fournisseurs, les consommations des salariés et les taxes payées par l'entreprise, mais sans prendre en compte les bénéfices de l'utilisation des services dispensés par l'entreprise.

clients, assure le financement de la solidarité en matière de santé, de chômage et de retraite¹⁴⁸, participe via l'impôt au financement de l'action publique locale et nationale, structure le territoire dans lequel elle est implantée et rémunère l'épargne de ceux qui y ont placé de l'argent.

L'entreprise est un lieu de création permanente. Elle est source d'innovations techniques, d'organisation ou de méthodes qui améliorent sans cesse la condition des hommes. Une entreprise peut, suivant les décisions qu'elle prend, contribuer à préserver ou au contraire à dégrader l'environnement. Suivant les choix qu'elle opère, elle contribue fortement ou faiblement à la résilience du territoire où elle est implantée. Elle peut être avant-gardiste, comme l'ont été historiquement nombre d'entreprises dirigées par des patrons chrétiens, ou à la traîne, en termes de politique sociale.

La part de richesse produite et vendue qui n'est pas redistribuée mais conservée par l'entreprise sert à renforcer les fonds propres, donc la pérennité de l'entreprise. Elle permet aussi d'investir pour continuer à progresser, innover et se développer.

Enfin, au-delà de ces bienfaits économiques et sociaux, l'entreprise donne un sens, entendu comme signification autant que comme direction, à l'action de ses parties prenantes et avant tout de ses salariés : le travail ne se réduit pas à la contrepartie du salaire, il contribue à faire de nous ce que nous sommes, il nous procure une utilité sociale, une place dans la société, et nous permet donc de nous accomplir en tant qu'hommes. En ce sens, l'entreprise

148 La majeure partie de la richesse créée par les entreprises ne va donc en aucun cas à quelques-uns (actionnaires et dirigeants) mais finance, directement ou par des procédures de « redistribution », les biens particuliers des salariés et des biens communs accessibles à tous ou gratuitement aux personnes qui en ont le plus besoin, aux plus démunis, à ceux qui souffrent. (Extrait d'un texte de Jean Cayot sur l'utilité sociétale de l'entreprise).

contribue non seulement au bien de la communauté, mais à la communauté du Bien elle-même, partagée par tous de façon universelle.

b/ L'entreprise est en elle-même un bien commun à pérenniser et développer

Le service du bien commun crée une chaîne de responsabilités, à commencer par celle des dirigeants d'entreprise.

La mission du dirigeant, c'est de préserver et développer ce bien commun qu'est l'entreprise. Même s'il est, dans la plupart des formes d'entreprise, nommé par le conseil d'administration, le dirigeant soucieux du bien commun doit veiller aux équilibres des intérêts des parties prenantes : salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, État, société, environnement, en vue du bien de l'entreprise elle-même.

« Préserver et développer ce bien commun qu'est l'entreprise. »

Le dirigeant n'est pas seul pour ce faire. D'autres responsabilités existent et doivent s'exercer :

- ◆ Celle des actionnaires et investisseurs, qui ont la charge de mener et d'impulser des politiques de respect de l'environnement, du social et de la gouvernance (ESG), dans et par les entreprises elles-mêmes, afin de préserver le bien commun dans leur environnement sociétal et environnemental ;
- ◆ Celle des salariés et, en particulier, des syndicats de salariés, qui doivent savoir prendre en compte l'intérêt de l'entreprise devant les intérêts catégoriels, en tant que partie prenante essentielle, et le font souvent lorsqu'ils reçoivent l'information, voire la formation nécessaire pour en juger ;
- ◆ Celle de l'État, car, si l'on considère les entreprises comme un creuset producteur de richesses, les taxer trop lourdement est absurde, mieux vaut les laisser prospérer et taxer la destination finale des richesses qui en sont issues. Simplifier la réglementation qui pèse sur les entreprises est également un enjeu pour la créativité

des entrepreneurs, qui demandent souvent plus « d'être aimés que d'être aidés ».

Mais l'État a aussi la responsabilité de soutenir les entreprises qui développent des projets répondant à des attentes fortes qui ne peuvent être satisfaites par le seul jeu du marché : inclusion des plus éloignés de l'emploi, contribution aux politiques publiques, développement de solutions nouvelles prometteuses, etc. Il peut mettre en place des réglementations adaptées ou faire bénéficier ses entreprises d'une part de redistribution. Ce rôle ne constitue pas une entrave au libre-échange, mais un appui nécessaire au développement futur pour le rendre durable au sens complet du terme (économique, social et environnemental).

TÉMOIGNAGE

Conscience morale face à la destination de certains produits : témoignage de Kristina

« Alors même que ma fierté était de travailler pour un fleuron technique de l'industrie, je pris subitement conscience, au travers de mes négociations avec la société Boeing, que l'objectif de la coopération que nous mettions en place avait pour objectif de développer un laser pour détruire la vue des combattants.

Ma décision de quitter le secteur de l'Armement fut radicale. Malgré ma fierté d'appartenir à un secteur de technologies de pointe, il m'est apparu totalement impossible de poursuivre l'exercice de mes fonctions, dans un but incompatible avec mes convictions profondes. En effet, l'Église nous enseigne qu' « Une société qui, à tous les niveaux, désire véritablement demeurer au service de l'être humain, est celle qui se fixe le bien commun pour objectif prioritaire dans la mesure où c'est un bien appartenant à tous les hommes et à tout homme »¹⁴⁹.

149 *Compendium de la doctrine Sociale de l'Église* §165.

C'est la société civile qui a réussi à faire interdire le commerce des mines anti-personnelles. N'avons-nous pas notre rôle à jouer en tant que dirigeant chrétien ? Est-il possible de le faire au sein même de ces organisations et entreprises dont la vocation n'est pas avouable ? Faut-il tenter d'influer sur les décisions ou se démettre ?

c/ La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, la destination universelle des biens et les parties « manquantes »

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est devenue un concept usuel pour la mise en œuvre d'un développement durable¹⁵⁰. Avec la loi PACTE, elle a été confirmée comme un élément de gestion pour toutes les entreprises et inscrite dans le code civil dans son article 1833, « Toute société doit avoir un objet licite et être constituée dans l'intérêt commun des associés. La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». En soi, le fait que l'entreprise ait une responsabilité vis à vis de son environnement n'a rien de nouveau. Beaucoup de dirigeants conscients de l'impact de leur entreprise sur la société en tenaient naturellement compte dans leurs décisions.

La RSE s'est développée et formalisée en Amérique sous l'influence de l'éthique protestante. L'un de ses fondateurs Howard Bowen¹⁵¹ était économiste et pasteur. Son ouvrage publié en 1953 *Social Responsibilities of the businessman* définit et pose le cadre de la RSE. L'entreprise, parce qu'elle a des effets sur l'ensemble de ses parties prenantes, a une responsabilité vis-à-vis de chacune d'elles et plus globale-

150 Cf. Livret EDC : *La RSE Responsabilité sociétale de l'entreprise*, 2013.

151 « L'arbitrage entre équité et efficacité dans l'Entreprise Socialement Responsable selon la Doctrine Sociale de L'Église Catholique » Thèse de doctorat de Ranim el Hage de 2014, p. 135. Howard Bowen cherchait à définir une voie intermédiaire entre la régulation par le marché et la régulation par l'État. Pour lui, la RSE devait être une approche volontaire et ne pouvait pas être imposée.

ment sur l'ensemble de son écosystème. Pour Bowen, « la RSE renvoie à l'obligation pour les hommes d'affaires de réaliser les politiques, de rendre les décisions et de suivre les lignes de conduites répondant aux objectifs et aux valeurs qui sont considérés comme désirables dans notre société ».

« La Pensée Sociale Chrétienne est le référentiel par excellence pour conduire une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise. »

À ce titre, la Pensée Sociale Chrétienne est le référentiel par excellence pour conduire une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise. L'encyclique *Laudato sí* a constitué une prise de position importante de l'Église en rappelant et approfondissant les sujets clés de la Pensée Sociale Chrétienne. En particulier, elle rappelle que :

- ♦ Tout homme doit avoir l'opportunité de se développer intégralement, donc d'avoir accès aux biens matériels et immatériels qui peuvent concourir à son épanouissement complet. L'entreprise doit donc se mettre au service du plus grand nombre possible et assurer un développement qui soit vraiment « durable » à cette fin ;
- ♦ Personne ni aucune entreprise ne peut accaparer les biens qui pourraient alors manquer aux autres. Ainsi les matières premières ne doivent pas être gaspillées, mais réparties avec justice. Il importe d'assurer nos besoins immédiats sans priver les générations futures de la possibilité d'assurer les leurs.

Une façon d'aborder la RSE est d'identifier pour chacune des parties prenantes¹⁵² leurs attentes. Ensuite de définir celles que l'entreprise décide de satisfaire en priorité, en éclairant ses choix par la recherche du bien commun. L'analyse des flux entre l'entreprise et chacune de ses parties prenantes, les choix posés peuvent être éclairés par la Pensée

152 Une des principales critiques faites à l'approche par les parties est d'être individualiste et contrairement à la PSC de ne pas concevoir l'entreprise comme « une communauté sociale et solidaire allant au-delà des besoins et intérêt de l'*homo œconomicus* ». Par ailleurs, « elle ne privilégie pas le service du bien commun partagé par l'ensemble de la société » (Cf. *Ranim et Hage* p. 170). Enfin, elle reste « dans une logique de marché plutôt que dans une logique de développement d'une communauté de personnes ». Ainsi les parties prenantes qui ne sont pas en prise directe avec l'entreprise pourraient ne pas voir leurs intérêts servis (Cf. *Ranim et Hage* p. 171).

Sociale Chrétienne, et tout particulièrement par le principe de la destination universelle des biens. C'est une démarche stratégique, qui ne doit pas se cantonner aux biens matériels, mais s'intéresser à tous les types d'échanges !

Cependant l'idée chrétienne va plus loin et, ainsi que l'économie de communion¹⁵³ le propose, la RSE peut intégrer les parties « manquantes » : les exclus, les marginaux, tous ceux qui « n'intéressent personne ». Peut-elle les faire bénéficier des biens et des services qu'elle produit ? Si oui, comment ? Est-il possible d'insérer dans l'entreprise des personnes très éloignées de l'emploi ou souvent discriminées ?

« Prendre en compte les parties manquantes. »

Cette attitude concerne aussi le fonctionnement interne de l'entreprise : comment les collaborateurs en difficultés sont-ils accompagnés par l'entreprise ? Les collaborateurs peuvent-ils prendre du temps pour aider un proche malade ? Par toutes ses actions, l'entreprise influe ainsi sur le regard porté sur les personnes, quelles qu'elles soient, même sans lien avec elle, et contribue à leur accès à tous les biens nécessaires à une vie humaine digne.

Questions sur l'entreprise et la destination universelle des biens :

- ♦ La vision formulée pour mon entreprise traduit-elle un lien avec le Bien Commun ?
- ♦ En quoi mon entreprise contribue-t-elle à la destination universelle des biens ? Cette contribution est-elle formalisée ? Comment ?
- ♦ Est-ce que je partage cette contribution avec mes collaborateurs ? Comment ?
- ♦ Plus largement, est-ce que je valorise la participation des entreprises à la destination universelle des biens ?

153 Cf. *L'économie silencieuse*, Luigino Bruni et Anouk Grevin, Nouvelle Cité, 2016.

- ♦ L'entreprise a-t-elle des indicateurs RSE d'impact environnemental et/ou social ? Si oui, lesquels ?
- ♦ Y-a-t-il une place pour les « parties manquantes » dans cette vision ?

ÉCLAIRAGE

L'économie de communion¹⁵⁴

En 1991 au cours d'un voyage au Brésil, Chiara Lubitsch fondatrice du mouvement des Focolari fut frappée par les limites de l'économie face à l'exclusion. Constatant l'insuffisance des pratiques de partage au sein du mouvement pour subvenir aux besoins des plus pauvres, elle eut l'intuition d'un mouvement d'entreprises qui « partageraient une part de leurs bénéfices et privilégieraient les relations dans un esprit de réciprocité et de communion ».

Ainsi fut lancée l'économie de communion. Son originalité est « d'introduire le don dans la finalité même et dans la culture de l'entreprise. À travers le libre choix de ceux qui en détiennent le capital, les entreprises adhérant à ce projet répartissent leurs bénéfices en trois parties, afin :

- ♦ D'aider directement les plus démunis à sortir de la misère,
- ♦ De diffuser une culture basée sur les valeurs du don, de l'intégrité et du respect de chacun, parmi ceux qui donnent comme parmi ceux qui reçoivent,
- ♦ Et aussi de pourvoir aux nécessaires investissements assurant l'avenir de l'entreprise. »

Ainsi l'entrepreneur devient « un agent de communion ». « L'économie et la communion sont plus belles quand elles sont l'une à côté de l'autre. L'économie devient plus belle, assurément, mais la communion devient elle aussi plus belle, car la communion spirituelle des cœurs est encore plus complète quand elle devient une communion de biens, de talents, de profits. »¹⁵⁵

154 Cf <http://www.focolari.fr/societe/economie-de-communion/> ainsi que le site du mouvement : <https://economie-de-communion.fr/>.

155 Pape François : Discours aux participants à la rencontre « L'économie de communion » du 4 février 2017.

Pour le pape François, la posture des entrepreneurs de l'économie de communion vis-à-vis de l'argent est un acte « élevé de spiritualité ». En effet, « La façon la plus concrète pour ne pas faire de l'argent une idole est de le partager, de le partager avec les autres, en particulier avec les plus pauvres, ou pour faire étudier et travailler les jeunes, en vainquant la tentation idolâtre par la communion. »¹⁵⁶

Mais le don d'argent ne suffit pas. Il faut aussi se donner soi-même. « Pour avoir la vie en abondance, il faut apprendre à donner: pas seulement les profits des entreprises, mais vous-mêmes. Le premier don de l'entrepreneur est sa propre personne: votre argent, bien qu'important, est trop peu. L'argent ne sauve pas s'il n'est pas accompagné par le don de la personne. L'économie d'aujourd'hui, les pauvres, les jeunes ont tout d'abord besoin de votre âme, de votre fraternité respectueuse et humble, de votre envie de vivre et seulement après de votre argent. »¹⁵⁷

3.2.2 La destination universelle des biens dans l'entreprise

a/ Le respect des biens matériels et de leur usage dans l'entreprise

La mise en œuvre de la destination universelle des biens demande que l'entreprise prenne soin des biens matériels ou immatériels à sa disposition. Elle doit donc agir avec sobriété dans le choix et l'usage :

- ◆ Des matières premières et autres produits entrant dans sa production ;
- ◆ Des matériels, équipements, savoir-faire nécessaires ;
- ◆ Des caractéristiques des produits et services vendus.

C'est une question de culture et d'état d'esprit dans l'entreprise, mais aussi de choix stratégique, d'organisation et de management. Cela commence donc par la conversion du

156 Ibidem.

157 Ibidem.

« **Convertir son regard devant l'ensemble des biens de son entreprise.** »

regard et de l'attitude du chef d'entreprise devant l'ensemble des biens de son entreprise. C'est ensuite mettre en place les règles et mode de fonctionnement qui inciteront à la sobriété. Ainsi peuvent être retracées et garanties l'origine et la quantité des matières premières utilisées, la durabilité des produits vendus, l'attention à la limitation des consommations d'énergie et d'eau et des rejets dans l'environnement.

Il appartient au dirigeant d'insuffler¹⁵⁸ un véritable respect des biens que le Créateur a confiés à son entreprise pour servir les hommes, tel un intendant fidèle.

Une des clés est de responsabiliser (confier en demandant un résultat et donner les moyens d'agir) les collaborateurs sur leur environnement de travail, leurs outils, les machines... de telle sorte que les collaborateurs se sentent « comme » propriétaires et prennent soin de ce qui leur est confié. Cela peut aller jusqu'à l'acquisition de leurs propres outils par les collaborateurs, moyennant un dédommagement forfaitaire par exemple, qui incitera à les entretenir et à les faire durer.

L'exemple est également donné par la façon dont on prend soin des collaborateurs. Ainsi le respect des lieux de travail est fortement amélioré lorsque les lieux eux-mêmes font l'objet d'attention de la part de la direction, qu'ils sont au départ propres et agréables, de façon à ce que personne n' imagine ou n'ose les dégrader¹⁵⁹.

Si l'entreprise prend soin de ses collaborateurs, ceux-ci prendront davantage soin des biens qui leur sont confiés.

158 Il s'agit pour le dirigeant de faire comprendre que respecter les biens de l'entreprise est un devoir pour être soi-même respecté dans sa dignité de personne. Car « tout est lié » selon *Laudato si*.

159 Il en va de même dans les lieux ou les transports publics. S'ils sont de bonne qualité, ils résistent mieux aux risques de tags ou dégradations diverses, mais dès qu'ils commencent à être « attaqués », leur état général se délite très vite.

Parce qu'ils respectent les biens de l'entreprise, ils sont à leur tour davantage respectés dans leur dignité de personne responsables de la création. L'entreprise devient alors l'incarnation de ce que propose l'encyclique *Laudato sí* : le respect de la Création et de l'environnement, tout comme des personnes et de la société. Tout est lié !

b/ La circulation des biens immatériels dans l'entreprise

Regarder une entreprise à l'aune de la destination universelle des biens fait prendre des angles d'observation inhabituels. L'exercice est source d'idées pour améliorer le fonctionnement de l'entreprise.

Ainsi il est possible de regarder les processus en mesurant leur impact sur le développement des compétences. Ou encore d'évaluer l'opportunité d'une transformation organisationnelle au travers de ses conséquences sur la qualité des relations entre collaborateurs et entre collaborateurs et clients.

La question du développement des compétences est cruciale tant pour les entreprises que pour l'employabilité de chaque collaborateur. Les évolutions très rapides de certains marchés nécessitent des compétences à la fois plus nombreuses et plus pointues. L'entreprise a, sous cet angle, la responsabilité de faire prendre conscience à ses collaborateurs de ces évolutions, de les accompagner autant que cela est possible et de leur donner les moyens de s'informer et de se développer.

La qualité des échanges entre collaborateurs et entre collaborateurs et clients mérite une attention toute particulière. Le soin apportés aux relations est source de performance. Dans les métiers de service à la personne, par exemple dans l'hôtellerie, la fidélité des clients est directement corrélée avec le nombre d'échanges de qualité entre les collaborateurs et les clients. Mais elle est aussi une réponse à la

« La destination universelle des biens fait prendre des angles d'observation inhabituels. »

solitude des collaborateurs. Cette solitude est un fléau de nos sociétés et touche tous les âges.¹⁶⁰

L'entreprise peut être un lieu de sociabilité dans le travail, la vie d'équipe, la vie avec les clients. Elle est aussi un lieu d'éducation à la relation, bien utile pour l'équilibre social. La culture d'entreprise n'est pas un vain mot à cet égard. Chacun peut se demander comment reconnaître, encourager voire faciliter les relations de transmission qu'exercent les anciens envers les nouveaux venus pour que cette culture soit partagée et développée.

Questions sur le respect des biens matériels et immatériels :

- ◆ Mon entreprise est-elle attentive à bien gérer, voire limiter l'usage de ses ressources matérielles : matières premières ? Outils et machines ?
- ◆ Quelles impulsions est-ce que je donne dans la chaîne de création de produits de mon entreprise pour que tous aient le souci de moindre consommation, de recyclage aisé, de consommations davantage renouvelables ?
- ◆ Comment mes collaborateurs sont-ils sensibilisés sur ces sujets ?
- ◆ À quels biens immatériels de mon entreprise suis-je le plus attentif ? Comment est-ce que je veille à leur bonne circulation dans l'entreprise ?
- ◆ Quels moyens mon entreprise met-elle pour développer les compétences des collaborateurs ?
- ◆ Est-ce que je sais s'il y a dans mon entreprise des personnes qui souffrent de solitude ?

160 Cf. étude du 7 juillet 2014 et du 23 janvier 2019 de BVA pour l'association Astrée publiée dans le *Figaro* montrant la solitude des jeunes. Également, le numéro de la *Harvard Business Review* de janvier 2019 qui avance le chiffre de 40% d'adultes se déclarant seuls. D'autres études abordant le sujet sous des angles différents tendent à montrer que le sentiment de solitude augmente et que les jeunes sont particulièrement touchés. La famille ne joue plus son rôle de sécurité et malheureusement le travail n'est pas toujours un lieu de renforcement des relations humaines. Cette solitude s'accompagne de dépression et de problèmes de santé et plus globalement provoque de la démotivation et de l'inefficacité au travail.

- ♦ Qu'est-ce qui est mis en place pour développer la qualité des relations entre collaborateurs ? Avec les clients ? Avec les fournisseurs ?

c/ Le partage des résultats¹⁶¹

Dans l'entreprise, la destination universelle des biens pose nécessairement la question de la répartition des richesses, donc des résultats.

Quand on parle de partage des résultats - ce qu'on appelle aussi le profit dans la discussion politique et sociale - il convient de distinguer ce qui distribuable de ce qui ne l'est pas. En effet, une entreprise en forte croissance peut avoir la nécessité d'augmenter son fonds de roulement. Une autre peut avoir d'importants besoins d'investissements. Autant de situations consommatrices de trésorerie qui rendent difficiles les distributions de résultats malgré de bons, voire très bons résultats.

Or avant de parler de résultats, il est intéressant de regarder l'ensemble des flux dans l'entreprise. Certaines sociétés publient la répartition chiffrée de leur valeur ajoutée entre :

- ♦ **L'État et organismes publics** : impôts, taxes, charges sociales ;
- ♦ **Les actionnaires et investisseurs** : dividendes et intérêts servis ;
- ♦ **L'entreprise** : réserves pour les investissements futurs, la R&D ;
- ♦ **Les collaborateurs** : salaires, primes, intéressement, participation.

Pour ces derniers, l'intéressement, la participation et leurs fonctionnements sont connus : une partie de la per-

161 Le livret des EDC sur la Participation, autre principe de la Pensée Sociale Chrétienne, aborde ces questions et en élargit le champ.

formance ou de sa progression est distribuée selon des règles négociées (intéressement) ou imposées (participation légale) en argent versé ou en actions.

En revanche, pour certains dirigeants, le lien entre la valeur produite et la rémunération est parfois traité dans l'excès. L'application de la théorie de l'agence¹⁶² conduit à verser des salaires et des bonus à quelques dirigeants qui peuvent défier l'entendement qui, si les affaires vont mal, toucheront de fortes indemnités de départ et une retraite chapeau¹⁶³.

De même, les systèmes de rémunération des vendeurs peuvent être par facilité basés sur un unique objectif de chiffre d'affaires ou de marge aux nombreux effets pervers tels que la survente ou l'indiscipline par rapport aux objectifs stratégiques.

Seule une minorité est toutefois concernée par ces rémunérations variables. Mais il existe des solutions applicables pour tous les niveaux. Ainsi, l'expérience a prouvé qu'il est possible d'augmenter conjointement les rémunérations et la valeur ajoutée produite par la mise en place de rémunérations variables dans les populations d'ouvriers et employés et leur encadrement. Il ne s'agit pas de rétablir la rémunération aux pièces mais de favoriser dans une démarche de subsidiarité organisée la mise en œuvre des propositions des salariés eux-mêmes sur l'or-

162 La théorie de l'agence fait référence aux travaux de C. Jensen et William H. Meckling et notamment à leur article « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure » de 1976. Elle analyse les relations entre un mandant, les actionnaires, et un agent, le dirigeant, qui se voit confier un pouvoir décisionnel. Les relations entre le dirigeant et les actionnaires sont asymétriques. En particulier le dirigeant à une maîtrise incomparable de l'information sur son entreprise. L'enjeu des actionnaires est de veiller à ce que le pouvoir donné au dirigeant soit bien utilisé au service de leurs propres objectifs. La façon dont la rémunération du dirigeant est organisée est un moyen très répandu pour cela.

163 Remarquons que l'opinion n'admet plus qu'un dirigeant touche des sommes importantes alors que l'entreprise qu'il a dirigée est en difficulté. Ces dernières années, plusieurs dirigeants ont récemment renoncé à certains avantages ou abandonné tout ou partie de leurs indemnités de départ.

ganisation de leur travail pour augmenter structurellement leur production. Cela nécessite engagement et conviction de la part du management, de la formation, de la communication (des résultats locaux en temps réel), de l'animation, et de la négociation périodique des primes liées au progrès¹⁶⁴.

Une telle approche permet d'aligner les efforts d'une équipe, d'un service ou d'un département avec les enjeux de l'entreprise.

Certaines entreprises ouvrent leur réflexion au-delà du cercle de l'entreprise et de ses parties prenantes. Ainsi les entreprises de l'économie de communion¹⁶⁵ parlent de la prise en compte des « parties manquantes ». Elles réservent une part de leurs résultats pour les plus pauvres ou pour des enjeux humanitaires, qui deviennent participants aux distributions de biens.

« Prendre en compte les parties manquantes . »

Questions sur le partage des résultats :

- ◆ Comment sont partagés les résultats de mon entreprise ? Est-ce une politique formalisée ? Comment est-elle communiquée ?
- ◆ En quoi ce partage est-il en ligne avec la stratégie de l'entreprise ? Le service du bien commun ? La destination universelle des biens ?

164 Ces approches sont particulièrement bénéfiques sur les process dont la valeur ajoutée repose sur le taux de disponibilité effective des machines (Le TRS - Taux de Rendement Synthétique - dans les usines), ou sur les organisations tant manufacturières qu'administratives qu'il faut faire évoluer d'une juxtaposition de postes spécialisés en processus en îlots ou en lignes. Par exemple, dans le cas d'équipes de peintres, la mise en place de primes de productivité basées sur la distribution de la moitié des salaires directs économisés par le dépassement du TRS de la ligne au-delà d'une norme habituelle de 80%. Les résultats affichés en temps réel ont permis de faire évoluer le TRS de 60 à 97%.

On observe par ailleurs lors de ces démarches de progrès une baisse considérable des accidents du travail et des coûts qu'ils induisent, de l'absentéisme et des conflits de personnes.

165 Voir page 116 une brève présentation du mouvement de l'économie de communion

TÉMOIGNAGE

La participation à l'actionnariat comme moyen d'une juste répartition du profit de l'entreprise : témoignage de Frédéric Granotier / CEO de Lucibel

J'ai fondé ou co-fondé quatre sociétés. À chaque fois, j'ai mis en place le même schéma d'association des salariés et des partenaires en leur ouvrant largement l'accès au capital. Dans mes entreprises, « on donne du capital avant de payer des salaires ». Si l'entreprise réussit, lors de l'introduction en bourse, chacun peut valoriser le fruit de ses efforts et retrouver une part de la création de valeur à laquelle il a contribué.

Maîtriser le capital n'est pas une fin en soi. En effet, le capital peut être un levier puissant pour attirer des talents, notamment dans la phase initiale dans laquelle l'entreprise n'a pas forcément les moyens de verser des salaires conséquents, mais aussi pour les fidéliser dans la durée. Surtout cela permet d'aligner tous les intérêts, personne ne fait de politique et chacun se concentre sur sa feuille de route pour maximiser la valeur créée ensemble.

Le schéma a bien fonctionné. Trois des entreprises ont déjà été introduites en bourse et la 4^{ème} le sera sans doute dans 2/3 ans. Mon premier stagiaire POWEO avait investi 5 000 euros au nominal (ses indemnités de stage puis 3 000 euros empruntés à ses parents) et, après avoir acquis en complément quelques stock-options, il est devenu millionnaire en 4 ans. Mais le plus important n'est pas là, mais dans le fait que cela lui a donné envie de devenir entrepreneur à son tour.

S'enrichir, ça peut faire rêver, mais très vite, le moteur est la passion de vivre ensemble une aventure entrepreneuriale hors du commun. Le plus bel avantage de ce schéma, c'est de permettre aux collaborateurs de se sentir vraiment eux-mêmes entrepreneurs, d'être intégrés à l'aventure et de leur donner envie de créer leur entreprise un jour.

Je me sens une vraie vocation à mettre le pied à l'étrier à d'autres qui veulent se lancer. Ma plus grande joie est que 8 ans après POWEO, un collaborateur sur 5 a créé sa société.

Au-delà du capital souscrit en direct par les salariés, j'ai aussi une politique d'attribution de stock-options généreuse (15% du capital de Lucibel, société cotée en bourse). Dans les années plus difficiles où il n'est pas possible de verser des bonus, j'attribue 2 ou 3 fois plus de stock-options que les autres années. Ainsi, même dans les phases difficiles, le salarié est équitablement rétribué de son travail. Le capital devient la variable d'ajustement dans la rémunération globale du salarié.

Au-delà de ses avantages évidents sur l'optimisation de la performance de l'entreprise, ce schéma est juste et équitable parce qu'il associe chacun à la création de valeur à laquelle il contribue. Je ressens, au plus profond de moi-même, qu'il est bon : bon pour le salarié, donc bon pour l'entreprise et donc bon pour le dirigeant !

Finalement, à qui doit appartenir l'entreprise ? Une entreprise, c'est à la fois matériel et immatériel, concret et abstrait...or personne ne peut posséder les salariés, leur savoir, leur capacité créatrice, la culture de l'entreprise...

En réalité, l'entreprise « appartient » à tous ceux qui ont un levier entre leurs mains pour décider de son avenir, ce qu'on appelle ses parties prenantes/*stakeholders*... Or, juridiquement, ce sont les actionnaires qui en sont les propriétaires. Donc, c'est logique que tous les parties prenantes/*stakeholders* en soient actionnaires, au 1^{er} rang desquels les salariés.

Mais l'important est que l'entreprise soit un lieu privilégié qui donne à chacun sa chance de recevoir des biens immatériels aussi précieux que le goût de l'effort, la confiance en soi et dans l'avenir, l'optimisme. C'est aussi cela la destination universelle des biens.

d/ La place du don et de la gratuité dans l'entreprise

Le principe de la destination universelle des biens, si pertinent pour réfléchir au rôle de l'entreprise vis-à-vis de son environnement, l'est-il aussi pour le fonctionnement interne de l'entreprise ?

Peu d'organisations humaines ont été plus modélisées que l'entreprise moderne. Pourtant, malgré tout ce travail et le développement de méthodes de management toujours plus complexes, une part importante du fonctionnement interne des entreprises n'est toujours pas « sous contrôle ». La multiplication des méthodes de définition des processus, de référentiel de compétences, les tableaux de pilotage, les approches d'intelligence collective ne suppriment pas l'imprévisible.

« Les richesses qui circulent dans l'entreprise sont bien plus nombreuses que celles décrites dans un bilan, ou un contrat de travail. »

Sans réduire cette incertitude, le principe de destination universelle des biens peut nous aider à la comprendre : les richesses qui circulent dans l'entreprise et dont peuvent bénéficier les collaborateurs sont bien plus diverses et nombreuses que celles décrites dans un bilan, un compte de résultat ou un contrat de travail.

Certains de ces biens sont de nature rationnelle, quantifiable et maîtrisable. Ainsi des moyens matériels nécessaires pour réaliser leurs tâches : bureau, atelier, machine, mais aussi rémunération et avantages distribués en contrepartie, tels que les assurances complémentaires santé ou prévoyance. D'autres tout aussi importants pour l'efficacité de l'entreprise sont de nature personnelle ou interpersonnelle et non quantifiables : les relations avec d'autres collaborateurs, l'entraide et le partage de connaissances qui en découle ou encore la reconnaissance, celle des clients, des collègues, des managers, de l'entreprise.

Toutes ces richesses ne sont pas également développées et prises en compte. Pourtant, plus les dirigeants auront

une vision claire et large des biens de toute nature circulant dans leur entreprise, plus ils seront à même d'en développer le « capital non financier » et de le rendre performant.

La qualité de l'organisation et les règles de fonctionnement de l'entreprise facilitent ou non la communication des biens. Ainsi, plus une organisation sera subsidiaire, plus elle sera en mesure de personnaliser la satisfaction des besoins et permettra à chacun de jouer un rôle dans les circuits d'échanges¹⁶⁶.

Plus radicalement, la destination universelle des biens nous invite à « placer le principe de gratuité au cœur même de l'entreprise »¹⁶⁷. Il est l'occasion de nous poser quelques questions qui peuvent paraître audacieuses ou simplement incongrues : quelle est la place du don dans les processus ? Dans la créativité ? Dans la productivité ? Dans la coopération ?

Chaque dirigeant, s'il fait l'effort de remettre en cause son référentiel de gestion acquis sous l'influence des écoles de management, observera que le don et la gratuité sont déjà largement présents dans l'entreprise. Ainsi, dans la grande majorité des équipes de production les collaborateurs s'entraident naturellement. Quand, par exception, ce n'est pas le cas, c'est le signe que l'équipe va vraiment mal.

« Le don et la gratuité sont déjà largement présents dans l'entreprise. »

Avec davantage d'attention, l'observateur constatera même que, sans la gratuité et le don, l'entreprise ne pourrait pas fonctionner. En effet, cela touche la réalité anthropologique évoquée plus haut : l'homme est fait pour donner et recevoir¹⁶⁸. La reconnaissance du don dans l'entreprise et son développement est donc aussi une question d'efficacité.

166 Sur ce sujet, chacun pourra lire ou relire avec profit les livrets EDC sur la subsidiarité et la participation.

167 En reprenant l'intuition de Benoît XVI dans *Caritas in veritate* §36

168 Cf. « Donner toute sa place au don dans notre vie » à la page 29 de ce livret.

Une telle démarche doit éviter plusieurs pièges :

♦ **Opposer ou simplement séparer le don et le contractuel, le gratuit et le marchand.** Dans la « vraie vie » ces deux plans sont intimement liés.

♦ **Considérer que le don doit être « pur » et dénué de toute intention pour soi.** Dans ses actes les plus généreux, l'homme a toujours une part d'intérêt personnel. Il s'agit bien de replacer toute la richesse humaine et toute sa complexité au centre de la vie de l'entreprise et de sa performance.

Dans cette réflexion, il est possible de distinguer deux types de dons :

♦ **Les dons qui appellent un contredon¹⁶⁹.** On les retrouvera notamment dans la coopération ;

♦ **Les dons qui n'attendent pas de retour** (bien qu'ils ne soient jamais totalement gratuits). Le leadership s'inscrit davantage dans cette forme de don.

Quelques situations d'entreprise où le don est particulièrement présent :

1. La coopération¹⁷⁰

Une personne qui veut coopérer avec d'autres commence par donner sans avoir l'assurance de recevoir quelque chose en retour. La coopération s'amorce quand celui qui donne reçoit à son tour. La relation peut alors se développer dans une suite de dons et contredons. La mise en commun progressive de savoirs, de règles et d'expériences créera la coopération et permettra à chacune des parties de progresser ensemble.

169 Marcel Mauss a largement décrit cette forme de don. Cf. à ce sujet « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » ou le site du MAUSS.

170 La coopération prend des formes très diverses. Ici, nous nous intéressons essentiellement à la coopération qui demande de mener une action commune. C'est en effet elle qui est devenue la plus nécessaire aux entreprises.

Il n'y a pas de coopération durable sans une générosité réciproque. Plus cette générosité est grande plus la coopération devient étroite et facteur de performance.

La coopération fait appel au besoin qu'a l'homme de donner de lui-même et de recevoir. De ce fait, il est impossible de l'imposer. Pour être efficace, elle doit être volontaire.

Dans un univers où la capacité d'une entreprise à travailler collectivement est la condition de sa survie, une vision laissant plus de place aux dons est donc nécessaire.

« Pas de coopération durable sans générosité réciproque. »

2. La motivation et la reconnaissance

La satisfaction d'être utile aux autres et de pouvoir constater l'impact de son action est une des sources de motivation les plus fortes. Ce sont ces motivations intrinsèques qui font appel à ce que chacun a de plus profond en lui-même et lui permettent d'affirmer son humanité et sa liberté. C'est quand je donne aux collaborateurs la possibilité de donner eux-mêmes dans leur travail qu'ils peuvent trouver les plus grandes satisfactions.

Les collaborateurs ont une grande attente de reconnaissance. En effet, c'est parce qu'elle est reconnue qu'une personne peut se sentir pleinement digne et respectée. Or, la reconnaissance ne peut être donnée seulement par contrat ou par la mise en œuvre d'un processus. Elle a besoin d'autre chose que seule une autre personne peut lui donner pour :

- ◆ Reconnaître ce qu'elle a mis de personnel dans le travail réalisé, au-delà des règles et du contrat¹⁷¹ ;
- ◆ Reconnaître l'impact positif de son travail sur la réussite de l'entreprise et « sur le monde » ;
- ◆ Reconnaître son unicité et son importance et donc qu'il

171 Cf. Philippe d'Iribarne. La logique de l'honneur.

est juste de lui consacrer du temps. « Tu as du prix à mes yeux ». ¹⁷²

3. Le leadership ¹⁷³

Pour entraîner leurs équipes, les entreprises ont besoin de leaders qui donnent envie de les suivre. Un objectif de résultat ou la réalisation d'un projet, aussi importants ou intéressants soient-ils, ne sont pas suffisants pour expliquer l'impact d'un leader sur son équipe.

Les formes de leadership sont nombreuses, mais elles ont en commun la force de l'engagement du leader dans son rôle. Il est suivi parce qu'il est crédible : chacun peut constater qu'il se donne au service de l'objectif à atteindre, qu'il accepte d'en porter la responsabilité tout en y mettant de lui-même. Nous sommes bien dans le don. Il ne peut y avoir de leader sans don de lui-même.

« Il ne peut y avoir de leader sans don de lui-même. »

Son management sera également caractérisé par des actes de don qui vont au-delà du contractuel et mettront en évidence son engagement vis-à-vis de ses collaborateurs, sans être assuré d'un retour de leur part ¹⁷⁴. Ainsi on notera :

- ◆ Le temps qu'il consacrerà à son équipe, à chacun de ses collaborateurs ;
- ◆ Les risques qu'il prendra pour ses collaborateurs, le soutien qu'il leur apportera au-delà de ce qui est normalement attendu ;
- ◆ L'apport de son savoir-faire qui aura d'autant plus d'impact qu'il y met de lui-même en exposant les difficultés que l'on a eues à se développer, à progresser ;
- ◆ Le partage du projet qu'il rendra commun.

172 Is 43, 1.

173 Ce paragraphe s'inspire du livre de Benjamin Pavageau *Développer vraiment son leadership. Engagement, don, reconnaissance : les clés pour faire la différence* - Ed. Vuibert. Un livre très concret qui renouvelle la conception du leadership.

174 Le leader reconnaît ses collaborateurs par tout ce qu'il leur donne. Recevant et adhérant à ce qu'il leur propose, les collaborateurs, en quelque sorte, le reconnaissent à leur tour.

4. La relation client dans le service

Dans les entreprises de service, les collaborateurs agissent vis-à-vis de leurs clients dans deux dimensions :

- ♦ D'une part, ils délivrent le service conforme à la promesse faite au client (réparation, repas...). Cette première dimension est celle du professionnalisme. Elle pourrait être prise en charge à plus ou moins long terme par des machines.
- ♦ D'autre part, ils apportent quelque chose d'unique au client, qui va au-delà de la simple prestation contre rémunération : eux-mêmes. En étant généreux dans ses relations avec le client, le collaborateur éveille en son interlocuteur le besoin de rendre la pareille. La générosité appelle la générosité et cette réciprocité fait émerger ou consolide la fidélité. Ce peut-être la recherche de l'excellence dans l'exécution du service, une surprise, donner plus que ce qui est strictement dû, etc.

Dans les métiers de service, les comportements généreux ont un grand impact sur la fidélisation des clients. Ainsi dans l'hôtellerie l'envie de rendre service, d'échanger est le facteur le plus corrélé avec la satisfaction des clients et dans une moindre mesure avec le résultat de l'entreprise¹⁷⁵.

Nous pourrions évoquer beaucoup d'autres dimensions de l'entreprise ou de la vie économique¹⁷⁶ qui ne peuvent fonctionner sans une part de don et de gratuité : la créativité et l'innovation, la formation... Cela ne devrait pas nous surprendre. Nos entreprises sont en effet à l'image de la société au sein de laquelle nous avons reçu et recevons gratuitement la grande majorité des biens qui nous permettent de vivre.

175 Cf. article sur le lien entre la satisfaction des collaborateurs et la satisfaction des clients : <https://www.pragma-management.fr/publication-p7-brevs-pragma-pour-ameliorer-la-satisfaction-des-clients-mesurez-l-engagement-des-collaborateurs-septembre-2018-11.html>.

176 Cf. site du G.R.A.C.E. : <https://www.grace-recherche.fr/>.

« La reconnaissance du don dans l'entreprise et son développement est une question d'efficacité. »

Pourtant, parler de gratuité et de don dans l'entreprise semble incongru. En effet, aujourd'hui, « Le monde des affaires prétend se réduire à un espace de purs échanges rationnels et de contractualisations », sans reconnaître qu'« il se compose aussi, dans la réalité, des mille actes par lesquels donner et recevoir tissent la trame de l'économie et assurent son efficacité. »¹⁷⁷

Lorsqu'elle ne donne pas leur juste place au don et à la gratuité, l'entreprise se trouve obligée d'en compenser le manque par une série de méthodes qui remettent dans l'entreprise une dose suffisante d'humanité afin que le travail soit possible. Ce n'est pas ce qui est le plus efficace. Il est possible de mettre en place des fonctionnements qui intègrent et facilitent le besoin de donner et de se donner des collaborateurs.

« Le contrat ou le marché seuls ne sont pas capables de créer de la cohésion sociale. »

Remarquons enfin que le contrat ou le marché seuls ne sont pas capables de créer de la cohésion sociale. Celle-ci est avant tout le résultat des relations qui se sont mises en place entre les personnes et celles-ci sont le fruit de dons et de contredons.

Cette construction permanente de relations de qualité¹⁷⁸ est aussi le moyen de faire de l'entreprise une école de vertu. En effet, l'entreprise ne peut se contenter de bénéficier de vertus acquises par les personnes dans d'autres lieux

177 Pierre-Yves Gomez dans *L'entreprise une affaire de don* ouvrage collectif du G.R.A.C.E. (Groupe de Recherche Anthropologie Chrétienne et Entreprise), p. 19, Nouvelle cité. L'une des raisons de cet aveuglement est que le management se concentre trop souvent sur ce qui se mesure et contribue au résultat. De ce fait, la dimension subjective du travail disparaît. Pourtant, et c'est ce que montre l'expérience et plus particulièrement le G.R.A.C.E., les facteurs subjectifs sont également primordiaux dans la construction de la valeur économique. La vision du fonctionnement de l'entreprise est trop souvent celle du contrat, de la mesure... dans lesquels on rajoute une dose d'humanité pour rendre les choses supportables et moralement acceptables.

178 La qualité et la nature des relations entre les personnes et entre les personnes et les choses construisent une civilisation : « Les choses je m'en fous. Ce qui vaut, c'est un certain arrangement des choses. La civilisation est un bien invisible puisqu'elle porte non sur les choses, mais sur les invisibles liens qui les nouent l'une à l'autre, ainsi et non autrement », Saint-Exupéry, *Lettre au général X*.

de la société, en particulier la famille et l'école. Elle peut et doit également y contribuer. Elle est aussi éducatrice des hommes.

« L'entreprise est éducatrice des hommes. »

Questions sur le don et la gratuité dans l'entreprise :

- ◆ Comment l'organisation et les règles de fonctionnement de mon entreprise facilitent-elles la circulation des biens de toute nature entre mes collaborateurs ? Entre les équipes ?
- ◆ Le don est-il reconnu et développé dans l'entreprise ? Comment ? En quoi cela permet-il à mes collaborateurs de se développer ?
- ◆ Y a-t-il des collaborateurs auxquels je dois être plus attentif, donner davantage de temps ?
- ◆ Quels sont les champs de mon entreprise où je peux reconnaître le déploiement de la gratuité ? Ces champs sont-ils reconnus par les collaborateurs ? Y-a-t-il des collaborateurs qui sont les personnes exemplaires en la matière ?
- ◆ Quelle est la place de la coopération dans la réussite de mon entreprise ? Quelles qualités est-ce que je développe chez mes collaborateurs pour renforcer la coopération ? Est-ce que j'en tiens compte dans les critères d'évaluation collective et individuelle ? Si oui, comment ?
- ◆ Comment est-ce que je donne de la reconnaissance ? En particulier, pour mettre en valeur l'utilité du travail de mes collaborateurs sur le monde ?
- ◆ Quels sont pour moi les plus beaux exemples de leaders ? Pourquoi ? En quoi cela m'inspire dans mon rôle ?
- ◆ Comment je comprends le leadership ?
- ◆ Qu'est-ce que je demande à mes managers ? Comment je les prépare à exercer leur rôle ? Comment je les développe ?
- ◆ Comment est-ce que je mesure/évalue la façon dont les managers accompagnent leurs collaborateurs ?

Le Christ, première figure de leader

« Le Christ n'invite pas ceux qu'il rencontre à le suivre au nom de sa personne elle-même mais pour une cause : celle du Royaume. « Venez et voyez » ... Ce qui fait du Christ un leader, c'est sa capacité à se donner et à stimuler chez l'autre la capacité, le désir de vouloir donner et se donner à son tour pour une cause plus grande.

Le Christ ne prend pas le pouvoir, Il propose à chacun de le suivre tout en laissant la liberté de la réponse. Le Christ est dans la gratuité du don : bien qu'il ait connu, lors de sa Passion, l'angoisse que son sacrifice ne soit pas reçu, Il donne sa vie inconditionnellement. Pour autant, Il a soif de notre réponse afin que nous redonnions gratuitement la grâce qu'Il nous offre. Comme le Christ, le leader peut aussi ressentir cette crainte non égocentrée que les autres ne prennent pas conscience de leur mission et ne s'engagent pas.

Mais le leader pourrait avoir la tentation de rechercher dans le sacrifice ultime une perfection qui n'appartient qu'au Christ. En effet, il ne s'agit pas d'égaliser le don que le Christ a fait de sa vie, mais bien de l'imiter, c'est-à-dire d'entrer dans cette logique du recevoir, du don, du par-don et de l'aban-don. C'est seulement parce que le leader a reçu qu'il peut redonner, dans une logique vertueuse et circulaire. Ceux à qui il donne redonnent alors à leur tour pour la cause commune.

Le leader comprend alors qu'il n'est pas à l'origine du don et accepte de revenir à la source. Jésus lui-même se ressource par la prière (où il reçoit du Père) et par la gratitude (en témoigne sa joie lorsque ses disciples reviennent de mission, car ils ont donné à leur tour).

Le leadership à l'imitation du Christ est une affaire de don en vue de la communion. Il est l'inverse d'un volontarisme idéal, se pensant capable de donner sans avoir à recevoir. »

Benjamin Pavageau (voir note 173 page 130)

e/ Le développement institutionnel de la gratuité

L'entreprise peut développer en interne et en externe, de façon institutionnelle, le don et la gratuité :

♦ **Par le développement de fondations d'entreprise ou le mécénat.** Celles-ci peuvent contribuer au développement d'actions culturelles, mais aussi d'aide aux plus démunis, d'éducation, de contributions à la préservation de la maison commune.

Ces structures ne sont pas purement philanthropiques. Le plus souvent, elles poursuivent également des objectifs économiques, fiscaux, de communication ou de « marque employeur ». Ce sont des dons avec une certaine attente de retour.

TÉMOIGNAGE



« Avec mes associés, nous avons créé en 2013 la fondation Sycomore. Son objectif est d'accompagner les jeunes dans la découverte de l'univers professionnel, grâce à des rencontres et des témoignages, et de favoriser leur insertion professionnelle. Nous avons beaucoup reçu et nous voulons essayer de rendre un peu de ce qui nous a été donné. Aussi affectons-nous une partie des résultats de l'entreprise à cette fondation. Nos salariés sont pleinement impliqués dans les actions de la Fondation auprès des jeunes sur le terrain, mais aussi dans le choix des associations et initiatives soutenues. »

François Vigne, EDC Neuilly

♦ **Par le mécénat de compétences¹⁷⁹.** Celui-ci se développe particulièrement chez les seniors en fin de carrière. La mobilisation d'un savoir-faire souvent pointu au service

179 L'association du Rocher « oasis des cités » parle également de « mécénat de présence ». Rappelant ainsi qu'aider les plus pauvres, c'est d'abord être avec eux en amis.

d'une cause donne beaucoup de sens au travail et constitue un moyen de re-motivation efficace. Des associations bénéficient ainsi gratuitement de cadres d'entreprises pour développer des projets de mise en place de microfinance, de scolarisation ou d'accès à l'énergie dans les pays en développement. En France, elles proposent d'accompagner des personnes en difficultés notamment dans leur retour à l'emploi ou des jeunes dans la création d'entreprises.

D'autres entreprises agissent directement. Ainsi, certains cabinets de conseil ou d'avocats dédient chaque année des équipes pour des missions au service d'associations caritatives.

TÉMOIGNAGE



« Les salariés qui le souhaitent peuvent consacrer jusqu'à 12 heures par an au soutien de jeunes accompagnés par les Apprentis d'Auteuil, Contact Club, Ozanam, Force Femmes ou l'AAJT : aide aux devoirs, échanges sur l'orientation professionnelle, simulations d'entretien, aide à la rédaction de CV mais aussi suivi de travaux ou déploiement d'outils informatiques... Ils participent aussi à des rencontres conviviales avec les jeunes : tournois de foot, repas partagés, sorties culturelles. Ainsi, 20 collaborateurs de Cap Vert Energie et 40 jeunes de trois de ces associations ont couru ensemble le Run in Marseille de mars 2019. Le mécénat de compétences est un formidable coup de pouce pour aider nos collaborateurs à franchir le pas et s'engager dans ces associations.»

Hervé Lucas et Pierre de Froidefond, EDC Marseille

Ces démarches ont une valeur exemplaire. Elles contribuent à développer une culture du don tout autant qu'elles sont facteur de cohésion, de fierté et de motivation. C'est en particulier vrai quand les collaborateurs sont associés

aux choix des actions et quand les managers, voire les dirigeants s'impliquent personnellement dans les actions mises en œuvre.

TÉMOIGNAGE



« En septembre, nous avons cherché à faire une action d'entreprise sans avoir d'intérêt économique direct. À l'initiative de collaborateurs qui connaissaient cette association, nous avons choisi de soutenir Integraterre, une ferme en permaculture dans la ville d'Achères où est installée notre entreprise. Des bénévoles la font vivre et cette activité permet parfois à des personnes éloignées de l'emploi de trouver une activité voire un nouveau métier.

En octobre, nous étions cinq de l'entreprise à passer bénévolement un samedi après-midi à construire des buttes de culture. Mes collaborateurs sont sensibles à ce que devient la production. L'un d'entre eux participe régulièrement à l'épicerie sociale où sont revendus les fruits et légumes produits à 20% de leur prix réel à des familles en difficulté de la commune. En plus de notre participation sur place que nous allons renouveler en janvier, nous avons mis en place, au sein de l'entreprise, une collecte de nos déchets végétaux qu'Integraterre collecte pour en faire du compost. »

Pierre Guillet, EDC Rueil

3.2.3 La mise en œuvre de l'Option préférentielle pour les pauvres

La mise en œuvre de l'option préférentielle pour les pauvres n'est pas réservée aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux associations humanitaires et aux services sociaux publics. Nous sommes tous concernés et nos entreprises le sont tout autant. Qui plus est, la place donnée aux pauvres est le meilleur critère pour évaluer le fonctionnement humain de l'entreprise au sens de la Pensée Sociale Chrétienne.

« La place donnée aux pauvres est le meilleur critère pour évaluer le fonctionnement humain de l'entreprise au sens de la Pensée Sociale Chrétienne. »

Ce critère est d'autant plus exigeant qu'il ne peut être imposé de l'extérieur et qu'il n'existe pas de méthode ou de schéma type. Chaque dirigeant a la responsabilité de rechercher la voie qui correspond le mieux à son entreprise.

Tout d'abord, il s'agit d'identifier qui sont les pauvres pour l'entreprise. Il y a toujours eu des pauvres et il y en aura toujours, mais les formes de pauvreté changent. Aujourd'hui le manque de compétence, la non-maîtrise des langues et des outils digitaux, les ruptures familiales, l'isolement, les difficultés psychologiques sont autant de sources de fragilités. Par quels « pauvres » sommes-nous le plus concernés ? Dans l'entreprise ? En dehors de l'entreprise ? Dans cette réflexion, le vocabulaire ne doit pas être source de blocage et peut être ajusté. En effet, il peut être plus facile de parler de fragilité ou de personne en situation de handicap que de pauvreté.

« Les pauvres, "ce sont les derniers." »

Pour le pape François, les pauvres « ce sont les derniers »¹⁸⁰. Hannah Arendt nous permet de préciser : être pauvre, c'est ne pas avoir « le droit d'avoir des droits ». C'est une injustice que nous pouvons, éventuellement, contribuer à réparer.

« Organiser l'entreprise autour des plus fragiles. »

Pour mettre en œuvre l'option préférentielle pour les pauvres, l'entreprise peut notamment :

♦ **Organiser l'entreprise autour des plus fragiles** afin qu'ils ne soient pas « à part », mais « comme les autres ». Une telle ambition demande un travail d'organisation de la production, mais surtout une évolution des mentalités. Le changement de regard qu'elle implique est bénéfique à toute l'entreprise, on le constate le plus souvent.

180 Cf. *Evangelii gaudium* §198.

♦ **Offrir un travail à des personnes en difficulté.**

« Aider les pauvres avec de l'argent doit toujours être une solution provisoire pour affronter des urgences. Le grand objectif devrait toujours être de leur permettre d'avoir une vie digne par le travail »¹⁸¹.

♦ **Concevoir techniquement et économiquement ses produits et services pour qu'ils puissent bénéficier aux plus fragiles voire leur dédier certaines offres.**

Les nouvelles technologies, qui peuvent être des facteurs d'exclusion, permettent aussi de développer de nouvelles offres accessibles aux gens de la rue, aux plus âgés ou aux chômeurs.

♦ **Promouvoir des actions en faveur des plus fragiles**

à l'extérieur de l'entreprise de façon institutionnelle ou en facilitant et en accompagnant les initiatives des collaborateurs.

Faire évoluer la culture vis-à-vis de la fragilité est certainement le plus grand défi que l'option préférentielle pour les pauvres propose à l'entreprise. Comment intégrer la prise en compte de la pauvreté sous toutes ses formes, tout en préservant la performance de l'entreprise, dans les choix de la direction ? Dans les pratiques managériales ? Dans la conception des processus ?

Comme l'explique le pape François, l'engagement qui découle de cette option « ne consiste pas exclusivement en des actions ou des programmes de promotion et d'assistance ; ce que l'Esprit suscite n'est pas un débordement d'activisme, mais avant tout une attention à l'autre qu'il « considère comme un avec lui » (...) Cela implique de valoriser le pauvre dans sa bonté propre, avec sa manière

« Valoriser le pauvre avec sa manière d'être, sa culture. »

181 *Laudato si* §12B

d'être, avec sa culture, avec sa façon de vivre la foi. Le véritable amour est toujours contemplatif, il nous permet de servir l'autre non par nécessité ni par vanité, mais parce qu'il est beau, au-delà de ses apparences »¹⁸².

Nous devons être convaincus du pouvoir transformant de cette option. Regarder les pauvres est quelque chose qui change profondément notre regard sur la vie. Ils ont beaucoup de choses à nous apprendre et leur intégration impacte toute la société. Pour cela, le premier pas à faire est de changer de regard sur nous et de prendre conscience de nos propres pauvretés et fragilités.

TÉMOIGNAGE



« Julien et moi avons racheté récemment l'une des dernières entreprises françaises fabriquant des coffrets en bois. Cette entreprise était en difficulté et nous l'avons repositionnée, ce qui a permis de capitaliser sur les compétences du personnel et de pérenniser l'emploi.

En parallèle nous avons confié à l'Arche la fabrication des coffrets. Des personnes de l'Arche sont venues dans notre entreprise, nos salariés les ont formées à la fabrication des coffrets, des liens se sont créés... Une formidable aventure humaine qui a (re)donné une belle dynamique à l'entreprise, une collaboration prévue sur le long terme et la satisfaction d'un travail digne à une quinzaine de personnes de l'Arche ».

Damien Naulleaud, EDC Charente Marthe Robin

182 *Evangelii gaudium*, §198

Questions sur l'option préférentielle pour les pauvres :

- ♦ Qu'est-ce que je connais, j'observe moi-même sur le sujet de la pauvreté aujourd'hui ?
- ♦ Est-ce que je parle, et si oui, comment, de la pauvreté au sein de mon entreprise ?
- ♦ Quelles actions est-ce que je mets en place pour mettre en œuvre l'option préférentielle pour les pauvres ? Quelles sont celles que j'envisage ?
- ♦ Comment mes collaborateurs sont-ils intégrés dans cette réflexion ?

FOCUS

Le réseau « Agir avec les EDC »



Nous sommes tous invités à être témoins et acteurs de la transformation du monde.

Agir avec les EDC propose aux membres et équipes du mouvement de s'engager par la rencontre, le témoignage, le parrainage ... pour favoriser l'accès à la vie active des jeunes ou des personnes en situation de fragilité. Et ce, en lien avec des associations partenaires ou sur d'autres projets identifiés localement.

À l'origine, Agir avec les EDC, c'était des membres qui s'engageaient à titre individuel. Puis des équipes entières, des secteurs, des régions EDC ont décidé d'agir ensemble. Maintenant, de plus en plus, des membres du mouvement entraînent leurs collaborateurs, leur entreprise dans des actions pour l'intégration des plus fragiles.

Nous répondons ainsi au Christ qui nous invite à aller à la rencontre de l'autre : « Ce que vous aurez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous le ferez ». Mat 25,40

Pour agir avec les EDC www.lesedc.org/reseau-agir-avec-les-edc/
ou agir@lesedc.org

3.2.4 Y-a-t-il de nouvelles formes d'entreprises plus conformes au principe de la destination universelle des biens ?

En finissant ce livret, nous pourrions être tentés de faire entrer nos entreprises dans l'un de ces nouveaux modèles apparemment plus conformes à l'un ou l'autre des principes de la Pensée Sociale Chrétienne. Ainsi l'économie sociale et solidaire¹⁸³ ou l'économie de communion¹⁸⁴ pour la destination universelle des biens, les entreprises libérées pour la subsidiarité, l'entreprise à mission pour le bien commun. Une autre tentation serait de vouloir créer un modèle d'entreprise ou un label « *PSC inside* »

« Inverser la démarche, partir de ce qui nous est demandé par la Pensée Sociale Chrétienne pour agir au sein des réalités. »

Il convient d'inverser la démarche. Plutôt que de s'imposer une forme de structure, de financement ou d'organisation conforme à des modèles prédéfinis, partir de ce qui nous est demandé par la Pensée Sociale Chrétienne pour agir au sein des réalités que nous vivons. Concrètement, pour nous dirigeants, entrepreneurs, associés, il s'agit de formaliser en quoi la destination universelle des biens et chacun des principes de la Pensée Sociale Chrétienne impactent ou transforment :

- ◆ La mission qu'on se donne ;
- ◆ Les valeurs, dont ce qu'on a retenu de ce livret sur la destination universelle des biens ;
- ◆ La rémunération du travail et du capital ;
- ◆ L'organisation et les règles de vie de l'entreprise ;

Puis choisir les structures¹⁸⁵ les plus adaptées à ces objectifs sans sacrifier aux modes (et aux incitations fiscales toujours provisoires !).

183 Nous proposons de revenir sur l'économie sociale et solidaire dans le Livret sur la Solidarité.

184 Cf. encadré p. 116 du présent livret.

185 Il existe une quantité de façons d'organiser une entreprise :

- Pour les structures : association, fondation, société (SA, SAS, SARL, SNC, SCI, SCOP, EURL...), mutuelle,
- Pour la gouvernance : conseil d'administration (avec séparation ou non entre présidence et direction générale), conseil de surveillance, *board* associant certains cadres ou salariés,
- Pour les opérations : tous les organigrammes peuvent être imaginés y compris leur absence.

En effet, les sciences de gestion et du management sont, comme beaucoup d'autres domaines, soumises aux effets de mode. Régulièrement apparaissent de « nouveaux » modèles d'entreprise, de « nouveaux » labels ou méthodes de management. Récemment, et nous en oublions sûrement, les entreprises libérées, l'holocratie, l'intelligence dite collective, les entreprises agiles... Tout ce qui est nouveau attire et bénéficie d'un a priori favorable : puisque c'est nouveau, c'est forcément un progrès.

Face à ce mouvement permanent, fruit et signe de la capacité d'invention de l'homme, quelques remarques :

- ♦ Ceux qui développent un nouveau modèle, concept ou méthode cherchent à apporter une réponse à un besoin le plus souvent réel. Ce besoin, quel qu'il soit, ouvre des opportunités pour agir. Prenons donc le temps de comprendre ce qui a motivé l'apparition d'une nouveauté managériale.
- ♦ Tout ce qui est nouveau¹⁸⁶ n'est pas forcément bon. Il est fondamental de distinguer innovation et progrès. Le progrès est un mouvement vers un mieux. Pour la Pensée Sociale Chrétienne, c'est prendre soin de la création et des hommes, œuvrer pour le bien commun. Une innovation est ce qui est nouveau. Cela peut être bon ou pas. Certaines innovations peuvent se révéler à l'usage des régressions. Pour chaque innovation, il est donc nécessaire de discerner ce en quoi elle contribue ou non au progrès de l'homme et du bien commun.

« Comprendre ce qui a motivé l'apparition d'une nouveauté managériale et discerner ce en quoi elle contribue ou non au progrès de l'homme et du bien commun. »

186 Remarquons qu'en matière de management, il y a peu de réelles nouveautés. En effet, pour la plupart des « innovations » managériales, il est possible de retrouver des solutions très semblables mis en œuvre dans le passé. Ainsi de très grands projets menés en France dans les années 60 étaient organisés - au vocabulaire près - comme le préconisent les méthodes agiles.

Ce n'est pas parce que cela s'est déjà fait qu'il n'y a pas d'invention. En effet, pour chaque « nouveauté » des personnes se sont confrontées à des difficultés, ont cherché, trouvé et mis au point des solutions. Grâce à cette créativité, chaque nouveauté managériale porte une dynamique créative sur laquelle il est possible de s'appuyer (Tout en se méfiant des feux de paille). Dans le même temps, pour évaluer et comprendre ce qui est vraiment important, il est utile de revenir aux expériences passées. Grâce à ce retour dans le passé, il est possible de mieux percevoir ce qui est permanent et ainsi s'appuyer sur ce qui a été éprouvé.

- ♦ Tout système organisationnel porte en lui des risques de dérives. Il est bon d'en être conscient et de les identifier pour les limiter ou les contrebalancer. À titre d'exemple, le taylorisme a conduit à une plus faible employabilité lorsque les besoins de compétences ont changé. Les démarches « d'entreprise libérée » déroulées sans discernement ont parfois conduit à la suppression de la hiérarchie et débouché sur la confusion et le chaos¹⁸⁷. Le management par objectif poussé à l'extrême a conduit à une perte de sens, une explosion des *burn-out* et parfois à des suicides.

Penchons-nous maintenant sur l'économie du partage ou économie collaborative – les deux dénominations ayant une signification équivalente – est un bon exemple de nouveauté à examiner en fin de ce livret sur la destination universelle des biens.

Les activités qui se revendiquent de l'économie collaborative (Felson et Spaeth, 1978) ont toutes en commun le projet, au moins dans l'esprit d'origine, de créer de la valeur additionnelle grâce à la mise en commun de biens, de services ou d'informations. Elles s'appuient massivement sur les technologies numériques : internet pour mettre en lien le plus grand nombre et les algorithmes de calcul pour faire se correspondre les besoins et les offres. Enfin, elles font largement appel au « *peer-to-peer* » estompant ainsi la distance entre le « client » et le « producteur », chacun pouvant tour à tour être l'un et l'autre.

L'économie collaborative recouvre une grande diversité d'activités :

- ♦ La consommation : *couchsurfing*, co-voiturage,...
- ♦ Les modes de vie : *co-working*, colocation, *co-meeting*, etc.

187 Cf. Le témoignage d'Éric Chevalier, Président du Cèdre, aux premières Rencontres de l'économie du bien commun.

- ♦ La finance (*crowdfunding*, *crowdlending*, monnaies alternatives)
- ♦ La production : co-bricolage, *fablabs*,...
- ♦ L'information : encyclopédie, réseaux sociaux (du moins dans leur projet d'origine)...

L'économie du partage est née à la fin de la décennie 1970 dans une vision politique sans doute sincère et humaniste (accès au plus grand nombre, sobriété de la consommation, moindre impact sur l'environnement, esprit communautaire, alternative vertueuse à la propriété).

Elle a ensuite formidablement bénéficié de l'accélération exponentielle des capacités des réseaux, puis de l'algorithmique (Intelligence Artificielle) qui gère ces plateformes. Les chiffres divergent sur le poids de l'économie collaborative dans l'économie globale, mais tous s'accordent sur une part très importante et croissante.

Qu'est devenue l'inspiration initiale ? Aujourd'hui, que partage l'économie du partage, et avec qui ?

Pour faire cet examen, penchons-nous sur quelques cas concrets :

1. Wikipedia est sans doute une des rares initiatives qui est restée fidèle à son projet d'origine, une encyclopédie universelle, collaborative et gratuite. Elle a néanmoins régulièrement besoins de fonds, qu'elle collecte par campagne de dons, pour financer l'hébergement et la modération des articles.

2. Blablacar présente deux caractéristiques intéressantes : d'une part, le prix pour le passager correspond grosso-modo à la quote-part des frais du propriétaire du véhicule qui atténue le coût d'un voyage qu'il faisait de toute façon. On est bien dans l'esprit d'un partage de biens sous-utilisés. D'autre part, le nom même que s'est

« *Que partage l'économie du partage, et avec qui ?* »

choisi l'entreprise témoigne du fait que la motivation des participants n'est pas que financière : le covoiturage est une occasion de rompre la monotonie du voyage en rencontrant d'autres personnes, et c'est une des clés du succès de l'entreprise.

3. AirBnB : Le *couchsurfing* est dans son esprit similaire au co-voiturage : mon logement est trop grand pour l'utilisation que j'en ai, j'en fais profiter d'autres et c'est l'occasion d'une rencontre.

Mais la réalité d'AirBnB est plus complexe. La plateforme est bien un moyen pour une personne dont le logement est trop grand d'obtenir un complément de revenu. Elle est également le support d'une activité marchande « classique », un circuit de distribution pour les professionnels de l'hébergement, une activité professionnelle qui parfois ne dit pas son nom et ne paye pas toutes les charges correspondantes. Ainsi des particuliers ont acheté des logements uniquement pour les mettre en location, provoquant une réaction des pouvoirs publics. Bref, il s'agit plus d'une reconfiguration classique du secteur de l'hébergement avec ses gagnants et ses perdants. On peut se poser la question de savoir si elle a encore beaucoup à voir avec le partage.

4. Uber : souvent associé à l'économie collaborative, Uber nous en semble pourtant très éloigné, si l'on exclut l'offre Uber Pool (très minoritaire) qui permet de rassembler plusieurs clients dans un taxi le temps d'un trajet. C'est une entreprise classique, hyperpuissante, qui a « disrupté » grâce à la technologie un secteur qui en avait sans aucun doute besoin, en pariant, grâce à un investissement initial très conséquent (les premiers chauffeurs ont été payés sans activité notable), sur un modèle d'affaires qui pose question et soulève des réactions dans la plupart des pays, car elle porte un risque de paupérisa-

tion des chauffeurs en transférant de la valeur au profit de la centrale. Il nous semble qu'il s'agit donc moins d'une économie du partage qu'un partage différent de l'économie d'un secteur au profit d'Uber (les commissions vont jusqu'à 30%), qui est susceptible de créer, sous une apparence de gain de liberté, de la paupérisation et de la perte d'indépendance pour les chauffeurs.

5. Facebook (et les autres réseaux sociaux) : La question posée est celle de la gratuité. En proposant « gratuitement » un service de mise en relation de milliards d'utilisateurs, Facebook, à l'instar d'autres géants de l'économie numérique, s'approprie en réalité la gigantesque valeur des données de comportement de ses utilisateurs, sans vrai consentement. Le service est donc loin d'être gratuit, l'utilisateur paie « en nature » par ses données, et c'est ce qui justifie l'hypervalorisation de l'entreprise.

Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces cas ?

Dans son esprit d'origine, le partage de ressources sous-utilisées, grâce à la technologie, ces nouvelles formes d'économies sont en ligne avec la destination universelle des biens. Pour autant, comme pour toutes technologies, nous devons être vigilants vis à vis de ce nouveau paradigme et nous préoccuper :

♦ **De la nature des biens distribués :** en quoi contribuent-ils au bien commun ?

♦ **De l'accès de tous aux produits et services offerts.** De fait, grâce aux réseaux digitaux comme le *Mobile Banking* en Afrique et à l'efficacité du modèle économique, un plus grand nombre peut bénéficier de biens et de services qui leur étaient inaccessibles jusque-là. Cependant, de nouveaux facteurs d'exclusion apparaissent comme le niveau de compétences nécessaires pour manier ces outils.

♦ **De la réalité du partage et de la diversité des offres.** Derrière l'apparente gratuité se cache souvent une stratégie de profit accru pour l'acteur dominant, voire de surveillance et donc d'atteinte à nos libertés les plus fondamentales. C'est l'occasion de faire remarquer que la gratuité n'est pas une vertu en soi. Elle n'est bonne que si elle est subordonnée au bien commun.

♦ **De la répartition du pouvoir (Subsidiarité) :** les richesses accumulées par les entreprises de la « nouvelle économie » atteignent aujourd'hui des sommets et se concentrent au profit de quelques-uns seulement, loin des promesses initiales de partage.

Nous retrouvons la nécessité de développer les conditions pour que ces évolutions soient un progrès économique, humain, moral et culturel pour tous. Elles seront alors vraiment au service du bien commun et contribueront à la destination universelle des biens par le partage.

CONCLUSION

Pour les entrepreneurs et dirigeants chrétiens, le principe de destination universelle des biens est celui qui pose le plus de difficultés. Peut-être parce que certains d'entre nous, pas tous, ont « de grands biens » comme le jeune homme riche de l'évangile. Mais aussi parce que nous vivons dans un monde où les tentations d'oublier l'appel au partage, tant dans notre vie personnelle que professionnelle, sont nombreuses.

Par exemple :

- ♦ La financiarisation continue à prospérer et touche de nouveaux domaines (technologies, biotechnologies, environnement, eau). La crainte est que les progrès incessants n'aillent qu'à ceux qui pourront les payer, c'est-à-dire les entreprises et les personnes riches.
- ♦ Le repli sur soi, qu'il soit celui de nations comme le Royaume Uni ou les USA ou au sein des nations elles-mêmes, comme nous pouvons l'observer dans le fossé qui se développe entre « ceux d'en haut » et « ceux d'en bas » ou entre « les gens de partout » et « le peuple de quelque part ». Ces mouvements vont dans le sens du « chacun pour soi » qui privilégie l'apparent intérêt immédiat à l'échange.
- ♦ L'argent facile peut amener à des arbitrages motivés davantage par le gain rapide de quelques-uns que le souci du bien commun. Ainsi, l'abondance de produits financiers peut exciter notre cupidité et renforcer les disparités entre les hommes.

- ♦ L'abondance de l'offre de biens nous conduit à toutes les formes du matérialisme et du consumérisme et nous fait perdre l'attention aux autres.

À l'inverse, nous voyons monter la revendication d'un monde plus juste et plus durable, et sa traduction en actions concrètes par des expériences de collaboration, de partage, de gratuité et de don, par et dans les entreprises elles-mêmes. Des chrétiens comme des non-chrétiens se mobilisent pour :

- ♦ Donner un sens plus explicite (raison d'être, mission, vocation) à la mission des entreprises et au travail de chacun, y compris des plus fragiles ;
- ♦ Financer par les entreprises et les personnes privées des projets de développement de toutes sortes au profit des personnes ou des régions plus défavorisées ;
- ♦ Organiser de nombreuses initiatives pour aider les plus pauvres ou les plus éloignés de l'emploi ;
- ♦ Imposer des critères de fonctionnement éthique (ESG, RSE, Pensée sociale chrétienne).

Dans ce contexte de bouillonnement et d'incertitudes, sur quoi pouvons-nous agir pour aller dans le sens de la destination universelle des biens à laquelle nous sommes appelés ?

En premier lieu, nous sommes appelés à nous convertir personnellement et à poser des actes concrets dans la gestion et le partage de ce que nous avons reçu en termes d'éducation, de culture, de spiritualité, de revenus et de patrimoine. Il nous faut sans cesse nous poser ces questions : qu'ai-je reçu, qu'en ai-je fait, à qui dois-je rendre grâce, comment est-ce que je pratique la gratuité et le don, jusqu'où va le don de moi-même pour les autres et tout particulièrement les plus fragiles ?

Plus matériellement, nous pouvons aussi être attentifs à limiter nos consommations, réduire les déchets, améliorer sans cesse notre rapport à l'environnement et donner plus de place aux biens spirituels et relationnels.

Un deuxième défi se trouve dans la manière de gérer nos entreprises en nous rappelant que la valeur produite doit être équitablement partagée, notamment avec les employés, et que ceux-ci ont aussi le droit de progresser dans leur vie familiale, culturelle et religieuse. Mais aussi avec les autres parties prenantes avec lesquelles la collaboration, l'échange et la reconnaissance peuvent faire partie intégrante de nos relations.

Un troisième défi est d'être attentifs à l'insertion économique et sociale des plus fragiles, les « parties manquantes », dans nos entreprises (emploi), nos quartiers (logement), nos paroisses (spiritualité, participation et dignité) et qu'ainsi le plus grand nombre ait accès aux ressources matérielles - par définition limitées - et spirituelles - par définition illimitées - dont nous disposons personnellement ou dans nos entreprises. Œuvrer ainsi pour la justice permet alors d'accéder à la gratuité et au don par surcroît.

ITINÉRAIRE EN ÉQUIPE SUR LA DESTINATION UNIVERSELLE DES BIENS

Première proposition : quatre réunions autour de la destination universelle des biens

En abordant la question de l'entreprise sous l'angle de la répartition des biens, du don et du partage le principe de la destination universelle des biens renouvelle la vision de l'entreprise et par là nous aide, en nous bousculant parfois, à approfondir la façon dont nous exerçons nos responsabilités.

Plutôt que de survoler les différents aspects du principe, nous vous suggérons de vous concentrer sur quelques-uns afin de les traiter en profondeur. Sur le plan de la gouvernance, du management mais aussi plus personnellement spirituel.

Nous vous proposons quatre thèmes. Chacun d'eux pourra être préparé en amont par une réflexion personnelle et commencer par un partage d'expérience.

♦ Quel est mon rapport aux biens et à la propriété ?

Lectio : Gn1, 28-29 (p. 70) et Lv25 (p. 72)

Texte : 1.1.3. La Destination nous invite à un changement d'attitude (p. 26), 3.1.1. Reconnaître ce que j'ai reçu (p. 92), 3.1.2. Recevoir et donner (p. 96)

1. Qu'ai-je retenu de l'Évangile et des écritures qui parlent de la propriété et de la destination Universelle des Biens ? Qu'est-ce qui me touche ? Quelles conséquences concrètes pour mon entreprise ?
2. Mon rapport avec les biens indique le sens que je donne à ma vie. Quelles sont les biens auxquels je suis

le plus attaché ? Est-ce cohérent avec mon échelle de valeurs ? En quoi est-ce que cela inspire mon management ?

3. La sobriété est une aspiration qui se développe dans la société. Réaction à la surexploitation de la maison commune, elle est aussi un retour à la vertu chrétienne. Est-ce pour moi une source d'inspiration ? Si oui, comment je la mets en œuvre concrètement ? Pour moi ? Pour mon entreprise ?

♦ **Comment le principe de la destination universelle des biens s'applique dans mon entreprise ?**

Lectio : Lc16, 19-31 (p. 83) et Mt 25, 31-46 (p. 83)

Texte : 3.2.2 La destination universelle des biens dans l'entreprise (p.117)

4. Chaque entreprise, par nature, contribue à la destination universelle des biens. De quelle façon mon entreprise y contribue-t-elle ? Qui impacte-t-elle ? Comment je partage ces réalités avec mes collaborateurs ?
5. La Pensée Sociale Chrétienne nous invite à redonner sa place au don et à la gratuité dans l'économie normale et donc dans nos entreprises. Est-ce que cela à du sens pour moi ? À quel moment ? Cela contribue-t-il ou non à la performance de l'entreprise ? Quelles en sont les conséquences concrètes ?

♦ **Quelle place pour les « parties manquantes » dans mon entreprise ?**

Lectio : Ac2, 42-45 (P. 80) et 1Co11, 17-34 (P. 81)

Texte : 1.4 L'option préférentielle pour les pauvres (p. 55) et 3.2.3 La mise en œuvre de l'option préférentielle pour les pauvres (p. 137)

6. Mon prochain, c'est celui dont je me rends proche. Qui sont « les pauvres de mon entreprise » ? Qu'est-ce que

mon entreprise fait pour eux : par les produits/services qu'elle propose ? Par la façon dont elle accueille les personnes fragiles dans son fonctionnement ? Par ce qu'elle fait à côté pour les plus fragiles ?

7. Comment la question de la pauvreté m'interpelle-t-elle ? Au-delà des parties prenantes, mon entreprise et ses dirigeants considèrent-ils avoir un rôle à jouer vis-à-vis des « parties manquantes » ?

♦ **Quel est le rôle de l'argent dans ma vie et dans celle de mon entreprise ?**

Lectio : Lc12, 16-21 (P. 76) et Mt 22, 17-21 (P. 77)

Texte : 1.3 L'argent et la destination universelle (p. 44)

8. Qu'est-ce que je retiens de ce que disent l'Évangile et les écritures de l'argent ? Quelles en sont les conséquences pour ma vie personnelle et pour le management de mon entreprise ? Comment est-ce que je parle de l'argent à mes équipes ? Comment je les responsabilise ?
9. L'argent a un grand impact sur le fonctionnement de nos sociétés. Il est devenu une puissance, c'est-à-dire un moyen qui nous maîtrise au moins autant que nous le maîtrisons. En quoi est-ce une source d'évolution des comportements et de la vie de nos sociétés. Comment je perçois ces phénomènes ? Est-ce que cela a un impact dans ma façon de voir le monde ?

Seconde proposition : réflexion sur la transmission de votre entreprise

Tous les principes de la Pensée Sociale Chrétienne sont liés, imbriqués ; pour réfléchir concrètement seul ou en équipe au principe de la destination universelle des biens, nous vous proposons d'envisager la transmission d'un bien qui vous appartient et de prendre un peu de recul sur

le sujet. Pour cela, nous vous proposons une série de questions articulées autour des différents principes de la Pensée Sociale Chrétienne.

1. Pour la transmission d'une entreprise

Sous l'angle du Bien commun :

- ◆ Du point de vue du bien commun, quelle est la valeur de l'entreprise ?
- ◆ En quoi cette entreprise est-elle, elle-même, un bien commun ?
- ◆ Y-a-t-il une problématique particulière pour telle ou telle partie prenante ?
- ◆ Comment créer plus de marges de manœuvre, de meilleures conditions de développement des parties prenantes à l'occasion de la cession/transmission ?

Sous l'angle de la Participation :

- ◆ Les managers et plus largement la chaîne hiérarchique sont-ils prêts à assumer la transmission ?
- ◆ Les compétences et la motivation nécessaires à la transmission sont-elles réunies ?
- ◆ Quel impact est prévisible auprès des clients ? collaborateurs ? fournisseurs ? auprès du territoire ?

Sous l'angle de la destination universelle des biens :

- ◆ Quelle transparence avoir sur les fruits de cette cession et ce que je vais en faire, notamment si je suis actionnaire majoritaire ?
- ◆ Quand l'entreprise a pris en charge des fragilités, des faiblesses : cela va-t-il perdurer ?
- ◆ Parmi les fruits de la cession le partage et la générosité sont-ils possibles ?
- ◆ Y-a-t-il une place plus importante pour les parties « absentes » ?

Sous l'angle de la Subsidiarité :

- ◆ Y-a-t-il des managers entrepreneurs ? Si oui, comment faire pour qu'ils se lancent ?
- ◆ Si la transmission envisagée s'avère risquée faut-il étudier des alternatives ?
- ◆ Dans ce cas, le CODIR est-il associé à leur recherche ?
- ◆ Les équipes sont-elles associées à la préparation de la transmission ? Si oui comment ?

Sous l'angle de la Dignité :

- ◆ La transmission/cession me donne-t-elle l'occasion d'approfondir l'accomplissement de ma vocation singulière ?
- ◆ Si le dirigeant de l'entreprise est destitué par le conseil d'administration ? Qu'est-ce qui est mis en place pour vivre ce passage, préparer l'après ?
- ◆ La transmission peut-elle créer d'autres situations délicates ? Si oui, que mettre en place ?

Sous l'angle de la Solidarité :

- ◆ Que fera le dirigeant de ses talents, de ses richesses après la cession ?

2. Quand il s'agit d'un patrimoine familial ou personnel notamment immobilier

Sous l'angle du Bien commun :

- ◆ Est-ce un bien commun familial dont je suis dépositaire ?
- ◆ Porte-t-il des valeurs familiales, une histoire qui concerne la famille ?
- ◆ La transmission peut-elle créer des germes de division ?

Sous l'angle de la Participation :

- ◆ Ceux qui vont recevoir ce bien sauront-ils l'entretenir, le développer, le mettre au service ?
- ◆ Ont-ils le sens de ces responsabilités ? Si non, comment les aider à en prendre conscience ? Sur quel laps de temps ?

Sous l'angle de la destination universelle des biens :

- ◆ Est-il possible de provoquer une réflexion sur l'usage des biens transmis ?
- ◆ Quelle part de ce patrimoine peut être destinée à d'autres causes (par leg, dons, fondations) ?
- ◆ Si je cherche une optimisation fiscale, jusqu'où aller, quelles limites me fixer ?

Sous l'angle de la Subsidiarité :

- ◆ Comment préparer et interroger les «héritiers» du patrimoine familial, et comment éduquer à recevoir ?
- ◆ Faut-il sauter une génération, transmettre à des petits-enfants, quelles conséquences pour les enfants ?
- ◆ Quels conseils extérieurs choisir ?

Sous l'angle de la Solidarité :

- ◆ Y-a-t-il opportunité à créer un fond de dotation ou une fondation ?
- ◆ Faut-il partir dans un pays étranger pour optimiser l'imposition ou rester citoyen dans le pays qui a permis de grandir et de créer richesses et patrimoine ?



24 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS
Tél: 33 (0)1 45 53 09 01 / Fax: 33 (0)1 47 27 43 32

www.lesedc.org